



Rapport

du

Département de la justice, de la sécurité
et de la culture

Exercice 2016

+DÉPARTEMENT DE LA JUSTICE DE LA SÉCURITÉ ET DE LA CULTURE

2016 EN BREF

Année riche en réformes, couvrant l'entier des domaines du département : réforme de la politique salariale, restructuration du service des sports, préparation du rapport du NHOJ en collaboration avec le DFS, réforme des institutions, réforme de la protection civile, refonte du secteur des addictions, réalisation d'une école de police commune aux cantons de Neuchâtel, Fribourg et Jura, création de la centrale neuchâteloise d'urgence, modification dans les modes d'octroi des subventions versées aux acteurs culturels, recrutement d'un nouveau chef au service pénitentiaire et au service des sports, ne sont que quelques-uns des dossiers auxquels le **secrétariat général** a étroitement collaboré afin d'en faciliter la concrétisation.

Après les baisses successives de 2014 et de 2015, l'année 2016 pour la **police neuchâteloise (PONE)**, est caractérisée par une stabilisation du volume global des affaires.

Le nombre d'interventions d'urgence via le 117 est stable par rapport à l'année 2015 (env. 17'200) de même que le volume total des affaires judiciaires (12'100). Le volume global des infractions et des réquisitions judiciaires est en léger recul alors que de façon très réjouissante, le nombre de cambriolages a reculé de plus de 30% par rapport à 2015. Au final, la PONE a traité, en 2016, avec 700 plaignants ou lésés de moins qu'en 2015 et a enregistré une diminution de 12% du nombre de plaintes directes.

Au niveau de la coopération intercantonale en matière de sécurité publique, l'augmentation du nombre d'engagements hors canton dans le cadre de l'entraide concordataire romande ou suisse (IKAPOL), entamée en 2015, se confirme en 2016.

Enfin, l'année 2016 a été marquée par la mise en œuvre de décisions prises en 2014 concernant :

- la nouvelle gouvernance et la nouvelle répartition canton-communes des tâches et des financements de la sécurité de proximité prévues par la LPol ;
- la mise en place de la nouvelle Centrale Neuchâteloise d'Urgence (CNU) suite au transfert, en 2015, de l'alarme et de l'engagement sanitaire (144) à la fondation Urgence Santé/VD et l'intégration prévue en 2017 de l'alarme et de l'engagement des moyens pompiers ;
- les réorganisations internes suite à la réarticulation de la gendarmerie en trois unités opérationnelles au lieu de quatre ;
- l'intégration, fin 2016, d'une nouvelle structure intercantonale unissant les cantons de Neuchâtel, de Fribourg et du Jura : le Centre Interrégional de Formation de Police (CIFPol) basé sur les deux sites de formation existants de Colombier et de Granges-Paccot.

En 2016, le **service pénitentiaire neuchâtelois (SPNE)** a poursuivi le travail de réforme du domaine de l'exécution des sanctions pénales prévu par le plan d'action adopté par le Grand Conseil au mois de septembre 2013.

Divers projets ont été menés durant l'année écoulée, à Neuchâtel mais aussi au niveau intercantonal, permettant au domaine pénitentiaire de s'inscrire dans une dynamique de changement et d'adaptation indispensable en regard de l'évolution des profils de délinquance, des exigences légales ainsi que des impératifs de sécurité publique et de prévention de récidive. Le logiciel Juris est aujourd'hui implanté au sein de toutes les entités du service. L'office d'exécution des sanctions et de probation, né de la fusion de l'office d'application des peines et mesures et du service de probation, est fonctionnel. La collaboration avec le service de médecine et de psychiatrie pénitentiaire (SMPP), qui a vécu sa première année, s'affine et la formation des collaborateurs du SPNE est encadrée par un groupe de projet ad hoc.

Au cours de l'année 2016, le **service de la sécurité civile et militaire (SSCM)** a été très actif dans le domaine de la protection civile, en procédant à la migration de l'ensemble des données concernant les astreints au service sur le système dédié PISA, programme de gestion utilisé par l'Armée. Le projet de réorganisation de la protection civile neuchâteloise s'est poursuivi par la définition d'un budget à l'échelle cantonale notamment dans les domaines de l'acquisition de véhicules, de matériel et d'équipement divers.

Dans le cadre de la réorganisation de l'État, le SSCM a été choisi comme service pilote dans de nombreux projets relatifs à la gestion des ressources financières et humaines.

Concernant le musée militaire et des toiles peintes, un comité de pilotage ainsi que deux groupes de travail se sont constitués avec la volonté assumée de prévoir la réouverture de ce lieu au public, sous une forme qui reste encore à définir. Par ailleurs, la coordination de l'Unité neuchâteloise d'intervention psychosociale (UNIP) a été transférée au Centre d'urgence psychiatrique (CUP).

En parallèle, le SSCM continue de remplir à satisfaction ses tâches au profit de son prestataire, la Confédération. Preuve en est, le renouvellement des contrats pour l'année 2017 ainsi que la garantie d'exploitation de la caserne de Colombier pour au moins ces dix prochaines années.

Pour le **service de la justice (JUST)**, l'année 2016 a été marquée par le déménagement de la rue du Musée 1 à celle de Plan 30 à Neuchâtel. De plus, cette année a été très soutenue en ce qui concerne l'émission de documents d'identité et l'élaboration d'une nouvelle loi sur le droit de cité. En matière d'état civil, l'activité a été intense en ce qui concerne la gestion de la base cantonale de données des personnes selon la convention intercantonale relative à la protection des données et à la transparence. Le site internet du service, dédié aux communes, permettant de prendre connaissance des détails de la perception des amendes, a été adapté à la nouvelle Loi sur la police. Enfin, le service de la justice a donné suite aux recommandations d'amélioration de la gestion des risques et du contrôle interne émises en 2016 par le contrôle cantonal des finances.

Durant l'année sous revue, le nombre d'affaires entrantes au **service juridique de l'État (SJEN)**, (524 pour 2016) a été stable par rapport au dernier exercice (520 pour 2015, 497 pour 2014) – sans compter les décisions incidentes. D'une manière générale, la sollicitation du service juridique reste élevée. De plus, il s'est vu confier, dès le 1^{er} janvier 2016, le suivi des tâches juridiques en lien avec les marchés publics.

Un appui important a également été apporté dans l'avancement de plusieurs projets législatifs d'envergure (réforme des institutions ; loi sur la reconnaissance des communautés religieuses ; loi sur la publication des actes officiels ; loi sur l'enfance et la jeunesse ; loi concernant les autorités de protection de l'enfant et de l'adulte ; loi sur l'Université ; loi sur la préservation et l'assurance des bâtiments ; loi sur l'assistance juridique).

Le SJEN assume la tenue du Recueil systématique de la législation neuchâteloise. Une nouvelle application du RSN sur le site Internet public a été élaborée en collaboration avec le service informatique et un prestataire externe. Elle a été mise en ligne dès le début de l'année 2016, et se présente sous une forme modernisée, plus claire, et avec davantage de fonctionnalités.

Les développements touchant l'organisation hospitalière cantonale et la localisation des diverses instances judiciaires ne manqueront pas d'exiger dans un avenir proche l'intervention accrue du service juridique.

Comme au cours des années précédentes, l'activité du **service des ressources humaines (SRHE)** a été fortement influencée par le programme des réformes de l'État, ainsi que par un contexte budgétaire toujours très serré. Tant par sa forte implication dans de nombreux projets transversaux que par des réorganisations internes, le personnel du SRHE a poursuivi en 2016 de multiples objectifs stimulants. Même si les activités qui ont découlé de toutes ces implications ont engendré une pression importante, l'esprit de collaboration interne et externe a permis au SRHE d'assumer ses missions de manière efficiente et respectueuse de toutes les composantes politiques, économiques et sociales de son environnement.

Le projet le plus marquant de l'année écoulée a sans conteste été celui de la nouvelle politique salariale de la fonction publique, tant en raison de l'énergie importante qu'il a fallu dépenser pour le mener à maturité que par les réactions qu'il a générées chez les partenaires sociaux et chez une partie de la population concernée. La mise en place de nouvelles grilles salariales harmonisées dès 2017 corrige une incohérence qui durait depuis 1999 et qui voyait cohabiter sous le chapeau d'une même loi des systèmes de progression salariale complètement différents. Si les changements sont modestes pour le personnel administratif et technique, les enseignants disposent maintenant d'un système doté d'une progression plus régulière qui servira de support à une nouvelle évaluation de leurs fonctions.

Le SRHE a été largement sollicité dans les réorganisations structurelles de l'administration. A chaque modification de structure sont en effet associées au niveau du personnel le pilotage des démarches juridiques, l'accompagnement du changement par des actions de formation, un soutien de la mobilité interne pour le remplacement du personnel touché, des réévaluations de fonctions, ainsi que de multiples actions administratives et salariales. De même, de par son positionnement de service central, le SRHE a été impliqué dans de nombreux projets techniques tels la mise en place du nouveau système de gestion SIGE ou encore le développement du nouvel Intranet de l'administration.

Par ailleurs, le SRHE a été impliqué dans les actions pilotées par le service de l'emploi en faveur de la réinsertion de personnes en recherche d'emploi. Les démarches entreprises en collaboration avec ce service visent clairement à renforcer l'accueil déjà très positif réservé aux candidatures de personnes au chômage dans le processus de recrutement de l'administration cantonale.

Dans le cadre de l'assainissement des finances de l'État, le Conseil d'État a pris la décision de restructurer le **service cantonal des sports (SSPO)** en profondeur et d'externaliser la gestion administrative des camps de ski. Suite à la décision de supprimer le secteur camps, un comité de pilotage s'est constitué en vue d'assurer l'hébergement des écoles neuchâteloises dans les structures actuelles. Une société privée reprendra les baux et la gestion du secteur camps de ski dès le 1^{er} mai 2017.

Malgré cette restructuration et les départs du personnel qui y sont liés, l'année 2016 a été intense dans tous les secteurs et les objectifs ont pu être maintenus, grâce à l'engagement sans faille des collaboratrices et collaborateurs du service.

Le 14 décembre 2016, la cérémonie du Prix du mérite sportif a eu lieu au Château de Neuchâtel. Cette manifestation a récompensé l'athlète Marc Lauenstein en tant que «Sportif de l'année».

Enfin, en octobre 2016, le Conseil d'État a désigné un nouveau chef de service en la personne de M. Gilles Jaquet, sportif connu et reconnu, qui entrera en fonction en janvier 2017.

Le **service de la culture (SCNE)**, en 2016, a conduit ses travaux à un rythme soutenu. Qu'il s'agisse de l'encouragement à la culture, des activités du pôle patrimonial, de projets internes ou encore de la collaboration intercantonale, l'intensité des efforts a été maintenue à son plus haut niveau.

La mise en œuvre de la politique culturelle présentée en décembre 2015 a nécessité la réorganisation de certains processus. Deux nouveaux groupes d'experts ont notamment été constitués pour examiner les projets en lien avec la création littéraire et celle dans le domaine des arts de la scène. Les premières conventions pluriannuelles ont été conclues avec une série d'acteurs ou d'institutions culturels. La liste exhaustive des subventions octroyées par le service durant l'année 2015 figure dans la brochure *Panorama 2015-2016*. Ce document est disponible sur le site www.ne.ch/scne.

A l'interne, l'année a été marquée par l'introduction d'un outil de gestion des requêtes. Tant les acteurs culturels que les collaborateurs du service ont dû se familiariser avec cette nouvelle plateforme. Du côté de la collection cantonale d'œuvres d'art, le recensement se poursuit et se mue peu à peu en une démarche d'investigation. Le service a également participé à la réflexion sur l'avenir du château de Colombier, en étroite collaboration avec le service de la sécurité civile et militaire.

Les travaux conduits par le canton et les communes concernées par le soutien aux bibliothèques urbaines ont débouché sur un projet de refonte de la Loi sur les biens culturels. La nouvelle version propose notamment d'étendre la mission de l'État à la sauvegarde des fonds documentaires d'importance cantonale. Toujours dans le domaine patrimonial, le service a participé aux travaux destinés à actualiser la liste nationale du patrimoine culturel immatériel.

Au niveau intercantonal, la collaboration s'intensifie. Ensemble, les cantons romands développent des dispositifs communs pour mieux encourager l'accès à la culture ainsi que la création artistique. La participation à des projets d'envergure nationale, aux côtés de Pro Helvetia et de l'Office fédéral de la culture est également en augmentation. La cheffe de service a également contribué au processus de refondation de la Manufacture, Haute Ecole de théâtre de Suisse romande.

A l'office du patrimoine et de l'archéologie (OPAN), la section Conservation du patrimoine a mené de nombreux travaux de recherches historiques, de documentations et d'investigations archéologiques, parfois avec le concours de la section Archéologie. Cette dernière s'est séparée des derniers collaborateurs de l'équipe éditoriale chargée de documenter les fouilles menées sur le tracé de l'A5. Au Laténium, l'année 2016 a notamment été marquée par le lancement de l'ambitieuse réorganisation des dépôts du musée, ainsi que par la création de l'exposition «*Archives des sables, de Palmyre à Carthage*».

La section Conservation du patrimoine a soutenu techniquement et financièrement en 2016 plusieurs chantiers de restauration d'envergure et poursuivi la mise à jour du recensement architectural cantonal. Elle a mené des travaux d'archéologie du bâti et de recherches en archives sur divers édifices et sites, entrepris, avec les autres sections de l'OPAN, la révision de la Loi cantonale sur la protection des biens culturels, organisé plusieurs manifestations publiques, des visites commentées dans des lieux patrimoniaux, des cours spécialisés et publié diverses études.

Au sein de l'office des archives de l'État (OAEN), les travaux préparatoires liés à la mise en place de l'archivage numérique au sein de l'État de Neuchâtel ont suivi le calendrier prévu. Dans le cadre du projet AENeas, un concept global d'archivage numérique pour les autorités et les administrations cantonale et communales neuchâteloises a été élaboré conjointement par l'OAEN, l'OORG et les services informatiques concernés (SIEN, CEG, service informatique du Locle). Un logiciel permettant l'élaboration et le déploiement de plans d'archivage (outil ArchiClass) a été développé et mis en production en avril 2016.

La première phase du projet de nouveau centre d'archives (NCA) a démarré au 1^{er} janvier 2016. Elle porte sur l'analyse des besoins de l'OAEN en locaux de stockage d'archives pour les 50 prochaines années. Dans cette optique, l'OAEN mène une enquête sur le préarchivage dans l'administration cantonale, afin de quantifier précisément la masse documentaire existante et d'évaluer son taux d'accroissement pour les décennies à venir.

L'exercice 2016 pour le **Service des poursuites et faillites (SEPF)** a essentiellement été marqué par une hausse sensible des procédures dans le domaine des poursuites qui bat même, pour la deuxième année consécutive, un record historique en nombre de réquisitions traitées. Pour l'office des faillites, l'élément phare a été la clôture de la faillite de Neuchâtel Xamax SA en juillet dernier. Le volume traité par cette entité est, par contre, en léger recul.

Pour résumer, on peut mentionner que le total des réquisitions traitées par l'office des poursuites a progressé de 2,51% par rapport à 2015, à 186'432 procédures. Pour la première fois, la barre symbolique des 100'000 commandements de payer a été dépassée avec 102'355 unités. Concernant les faillites, 347 nouveaux dossiers ont été enregistrés contre 379 lors de l'exercice précédent, soit une baisse de 8,44% essentiellement due à une diminution des procédures de faillites volontaires dont les conditions d'obtention, en application de la jurisprudence du Tribunal fédéral, sont devenues plus restrictives.

Force est de constater que, dans le domaine des poursuites, la situation se péjore année après année. Malheureusement, la conjoncture actuelle avec notamment l'augmentation du taux de chômage enregistrée ces derniers mois ne permet pas d'espérer une embellie prochaine. La lutte contre le surendettement constitue plus que jamais un défi à relever pour tous les acteurs socio-économiques.

En 2016, la situation financière du canton a contraint le **service des institutions pour adultes et mineurs (SIAM)** et les institutions que le service subventionne à travailler avec une enveloppe extrêmement serrée.

L'introduction des nouveaux principes étatiques de gouvernance des partenariats a été poursuivie, notamment en ce qui concerne la contractualisation des missions que l'État confie aux institutions.

2016 a été l'année de préparation de deux grandes nouveautés : la création d'un lieu de vie pour personnes cérébrolésées, répondant dignement aux nécessités de ce handicap, et la mise en place du nouveau dispositif neuchâtelois de l'addiction (DNA), voulu par le Conseil d'État afin de mieux coordonner l'offre dans le domaine de l'aide aux personnes dépendantes.

Deux autres projets d'importances sont concrétisés en 2016 : le premier appelé JUNORAH, abréviation de *Jura et Neuchâtel ORientent les Adultes Handicapés*, exige depuis le 1^{er} avril que les personnes estimant devoir recourir à une institution sociale en fassent la demande au SIAM, une évaluation de la situation étant déléguée à Pro infirmis. Par ailleurs, une nouvelle offre, celle des *Hébergements différenciés*, comprenant un hébergement simple de la population autrefois placée à l'hôtel par les services sociaux et un accompagnement en appartement des adultes en difficultés sociales autrefois en foyers, est maintenant proposée par la FADS.

1. **SECRETARIAT GÉNÉRAL**

Conformément à sa mission, en sa qualité d'état-major du chef de département, le secrétariat général (SG) a assumé l'ensemble de ses activités de soutien stratégique et de coordination inter et intra-départementale. À ce titre, le SG représente le département au sein de nombreux groupes de travail permanents et ad hoc. Il a aussi apporté au chef de département son appui en matière de communication et de gestion financière. Enfin, il a assisté les services du DJSC dans la préparation des dossiers soumis au Conseil d'État et au Grand Conseil.

Sur le plan législatif, le DJSC a présenté quatorze rapports devant le Parlement en 2016 portant sur :

Rapports pas encore traités par le Grand Conseil :

- Le droit de cité neuchâtelois ;
- La base de données des personnes ;
- L'harmonisation de l'informatique de la justice pénale ;

Rapports traités par le Grand Conseil :

- L'évolution du système polycom ;
- La réforme des institutions ;
- La coopération en matière de police en Suisse romande ;
- La préservation et l'assurance des bâtiments ;
- La publication des actes officiels ;
- La caisse de pension pour la fonction publique du canton de Neuchâtel ;
- Le Nouvel Hôtel Judiciaire (NHOJ) ;
- L'exécution des peines et mesures ;
- La détention pénale des personnes mineures ;
- L'assistance judiciaire ;
- Les représentants des employeurs et des employés en matière de droit du travail.

Parallèlement, d'autres importants projet de réforme ont été lancés et conduits par le département en 2016, conformément à la ligne annoncée par le gouvernement dans son programme de législation. Dans ce cadre, le SG s'est fortement impliqué dans les réflexions et travaux ayant eu lieu autour des thèmes clés du département. Pour ne citer que les plus importants :

- La réforme de la protection civile ;
- La réforme de la politique salariale ;
- La restructuration du service des sports avec l'engagement d'un nouveau chef ;
- La refonte du secteur des addictions ;
- La réalisation d'une école de police commune aux cantons de Neuchâtel, du Jura et de Fribourg (Cifpol) ;
- La création de la Centrale neuchâteloise d'urgence (117-118) à la Police neuchâteloise ;
- Les subventions accordées aux acteurs culturels ;
- Le recrutement d'un nouveau chef au service pénitentiaire.

Le SG DJSC, conformément au mandat reçu du gouvernement, s'est par ailleurs fortement investi dans le processus de redressement des finances et dans le programme des réformes de l'État, en particuliers dans la mise en place des nouveaux plans comptables et de la comptabilité analytique dans les services, conformément à la LFinEC.

Le canton de Neuchâtel, par le chef du DJSC, est représenté dans les diverses conférences inter-cantoniales suivantes :

- La Conférence des gouvernements cantonaux (CdC) ;
- La Conférence des gouvernements de Suisse occidentale (CGSO) ;
- La Conférence des chefs de justice et police (CCDJP) ;
- La Conférence latine des directeurs de justice et police (CLDJP) ;
- La Conférence gouvernementale des affaires militaires, de la protection de la population et des sapeurs-pompiers (CGMPS) ;
- La Conférence des autorités cantonales de surveillance de l'état civil (CEC).

Avec l'appui des services concernés, le SG a coordonné la préparation des dossiers du chef du département relatifs aux séances tenues par ces conférences.

En matière de ressources humaines, le SG est constitué de 3,8 EPT occupés par 5 collaborateurs. Une baisse de 0,2 EPT a été enregistrée en 2016.

Autorité cantonale inférieure de surveillance des offices des poursuites et faillites

En 2016, le Département de la justice, de la sécurité et de la culture, en sa qualité d'Autorité cantonale inférieure de surveillance des offices des poursuites et faillites, a traité diverses plaintes 17 LP déposées contre des décisions prises par les offices des poursuites et des faillites et des commissaires au sursis concordataire.

Le tableau ci-dessous informe de l'évolution et du mode de liquidation des dossiers :

Affaires enregistrées en 2016	61
Affaires pendantes au 31 décembre 2015	29
Affaires liquidées en 2016	54
- dont admises ou partiellement admises	10
- dont rejetées	24
- dont irrecevables	4
- dont classées/retirées	13
- dont fixation	3
Affaires pendantes au 31 décembre 2016	36

Le nombre de plaintes 17 LP déposées en 2016 s'est élevé à 61. Il y a donc eu une augmentation du nombre de plaintes enregistrées en 2016 par rapport à 2015 (54).

Affaires 2014 encore pendantes	1
Affaires 2015 encore pendantes	0

2. POLICE NEUCHÂTELOISE

2.1. Introduction

Après les baisses successives de 2014 et de 2015, l'année 2016 est caractérisée par une stabilisation du volume global des affaires policières. Coordonnées au niveau fédéral, les statistiques 2016 de la sécurité routière, ainsi que celles de la criminalité, feront l'objet de publications séparées courant 2017. Le nombre d'interventions d'urgence via le 117 est stable par rapport à l'année 2015 (env. 17'200) de même que le volume total des affaires judiciaires (12'100). Le volume global des infractions et des réquisitions judiciaires est en léger recul alors que de façon très réjouissante, le nombre de cambriolages a, quant à lui, reculé de plus de 30% par rapport à 2015. Au final, la police neuchâteloise (PONE) a traité, en 2016, avec 700 plaignants ou lésés de moins qu'en 2015 et a enregistré une diminution de 12% du nombre de plaintes directes. Au niveau de la coopération intercantonale en matière de sécurité publique, on constate que l'augmentation du nombre d'engagements hors canton dans le cadre de l'entraide concordataire romande ou suisse (IKAPOL), entamée en 2015, se confirme en 2016.

En matière d'organisation sécuritaire cantonale, 2016 s'inscrit dans la continuité et la mise en œuvre des décisions de 2014 concernant, premièrement la nouvelle gouvernance et la nouvelle répartition canton-communes des tâches et des financements de la sécurité de proximité prévues par la Loi sur la police neuchâteloise (LPol) ; deuxièmement, la mise en place de la nouvelle Centrale Neuchâteloise d'Urgence (CNU) suite au transfert, en 2015, de l'alarme et de l'engagement sanitaire (144) à la fondation Urgence Santé/VD et l'intégration prévue en 2017 de l'alarme et de l'engagement des moyens pompiers et ; troisièmement, les réorganisations internes suite à la réarticulation de la gendarmerie en trois unités opérationnelles au lieu de quatre. Enfin, l'école régionale d'aspirants de police (ERAP) de Colombier fondée en 2006 par les cantons de Berne, du Jura et de Neuchâtel intègre, fin 2016, une nouvelle structure intercantonale unissant les cantons de Neuchâtel, de Fribourg et du Jura : le Centre Interrégional de Formation de Police (CIFPol) basé sur les deux sites de formation existants de Colombier et de Granges-Paccot.

À noter également, qu'à l'initiative de la PONE, l'ensemble des polices de suisse est en passe de se doter d'une nouvelle carte de légitimation sécurisée commune. Intégrant des éléments de haute sécurité et efficiente en terme de coûts, cette nouvelle carte regroupe plusieurs technologies d'accès sur un même support. Pionnier et leader dans ce projet, Neuchâtel a été le premier canton à doter ses agents de cette carte en novembre 2016.

2.2. Gestion

Planification des effectifs

L'effectif de la PONE varie constamment. Pour 2016, il était en moyenne d'environ 484 (-2) EPT pour un effectif de 499,7 (+4,1) EPT inscrit au budget. Dans le détail, la PONE a enregistré les mouvements suivants en 2016 :

01.01.2016 – 31.12.2016	Personnel policier & assistant de sécurité publique [EPT]	Personnel admin. & opérateurs CET [EPT]	Aspirants [EPT]	Total PONE [EPT]
Retraites	-6	-1	--	-7
Démissions/réductions	-15,9	-2,325	-6	-24,225
Engagements/ augmentations	+4,1	+3,3	+18	+25,4
Promotion aspirants	+12	--	-12	0
Total	-5,8	-0,025	0	-5,825

Concernant les aspirants, il convient de préciser que 18 personnes ont été engagées au 1^{er} janvier 2016 et que seulement 12 ont été assermentées. Pour le solde, il y a quatre démissions/revois, un échec aux examens (fin CDD au 31.12) et une personne blessée durant la formation qui refera l'école en 2017.

La pénibilité générale de la profession peut également se constater dans le nombre de policiers durablement atteints dans leur santé et pour lesquels des reclassements professionnels ou des mesures d'accompagnement sont en cours ou envisagés. En 2016, 34 collaborateurs ont bénéficié d'un tel soutien suite à des soucis de santé «longue durée».

Il y a eu 27 policier-ère-s blessés dans l'exercice de leurs fonctions avec toutes formes de blessures. Pour l'ensemble de ces 27 personnes, cela représente 588 jours d'absence à mettre sur le compte d'accidents professionnels.

Le crédit d'heures supplémentaires 2015 était de 18'209,08 heures alors que celui de 2016 se monte à 23'565,74 heures. Cette augmentation de 5'356,66 heures entre 2015 et 2016 provient en partie de corrections effectuées suite à l'introduction d'Interflex qui a révélé certaines erreurs de saisie et qui permet désormais d'assurer une gestion des heures plus précise. L'introduction de ce nouveau système a donc provoqué une correction vers le haut qui va se stabiliser.

Formation et recrutement

Seule ou en collaboration avec l'Institut Suisse de Police (ISP), la PONE se charge de sa propre formation, continue et obligatoire, pour l'ensemble du personnel policier et fournit les ressources relatives aux branches enseignées par l'École régionale d'aspirants de police (ERAP).

Formation de base – École régionale d'aspirants de police (ERAP)

La volée 2016 de l'ERAP (11^e) se composait de 19 (-6) aspirants : 16 (-3) neuchâtelois, deux jurassiens, un aspirant de la police municipale de la Ville de Porrentruy, ainsi que deux inspecteurs scientifiques de la PONE qui ont suivi un cursus partiel. Au terme de leur formation, 16 candidats se sont présentés aux examens et 15 ont obtenu le brevet fédéral de policier (échec d'un aspirant neuchâtelois). Les gendarmes neuchâtelois et jurassiens, ainsi que l'agent de la police municipale de la Ville de Porrentruy et les nouveaux collaborateurs de ces trois corps de police et du service pénitentiaire neuchâtelois ont été assermentés, lors d'une cérémonie commune, le 15 décembre 2016 à La Collégiale de Neuchâtel.

École d'assistants de sécurité publique

La volée 2016 de l'école d'assistants de sécurité publique, spécialistes en circulation routière se composait de six élèves assistants en provenance de la Sécurité urbaine de la ville de Neuchâtel (4) et de la ville Fribourg (2). Au final, suite à un échec à l'examen du premier module, cinq personnes ont reçu le certificat d' «Assistant de sécurité publique - spécialiste en circulation routière».

Recrutement 2016 des aspirants (école 2017)

Sous l'égide de l'ERAP, la police cantonale jurassienne et la PONE ont organisé leur recrutement en commun. Sur près de 340 (+140) dossiers, 244 (+69) candidats ont été convoqués. Au final, 22 (+1) ont été sélectionnés, soit 21 (+3) aspirants pour la PONE (4 femmes et 17 hommes) et un pour la police cantonale jurassienne.

Formation continue

La formation continue du personnel policier totalise 3'675 (-241) jours, soit une moyenne de près de 9,5 (-0,5) jours par collaborateur. Dans le détail :

- 1'135 (-200) jours de formation à l'usage des moyens de contrainte (self-défense, bâton tactique, et tir) et techniques/tactiques d'intervention.
- 2'456 (-34) jours de formation spécifique à l'interne ou en partenariat avec l'Institut Suisse de Police (ISP) ou l'office de la formation continue (OFC) de l'État de Neuchâtel.
- 84 (-7) jours de formation au maintien de l'ordre (MO).

Mesures de prévention prises contre les tireurs actifs (AMOK)

Depuis la fin de l'année 2014, la PONE prend part activement à un projet de formation du personnel des établissements scolaires du canton de Neuchâtel, sur mandat conjoint du DEF et du DJSC. Cette formation a trait à la gestion d'une situation dite «AMOK-Tireur actif» et à la prévention possible dans le domaine. La formation dispensée au personnel des établissements scolaires se décline en trois axes principaux :

- Le premier est relatif à la prévention et à la détection. L'objectif est de pouvoir identifier en amont des comportements suspects ou des situations pouvant potentiellement devenir dangereuses et de mettre en place une prise en charge visant à les désamorcer ;
- Le deuxième volet vise à compléter le protocole de gestion de crise existant dans chaque institution avec des éléments spécifiques à la gestion de crise «Amok-Tireur actif» ;
- Le troisième volet a trait aux bonnes pratiques à tenir en cas d'intrusion d'un tireur actif au sein de l'école.

Le personnel de la PONE s'est principalement investi dans les formations relatives au protocole de gestion de crise et aux bonnes pratiques. Durant l'année 2016, 27 séances ont été assurées dans ces deux domaines et ce, au sein des établissements scolaires de l'école obligatoire et du secondaire 2.

Relations publiques

La PONE a convié les médias à une dizaine de reprises au cours de l'année pour des points presse sur divers sujets portant sur son activité et son organisation. Toutes ces invitations ont été largement suivies par les médias neuchâtelois et romands et, pour certaines, par des médias internationaux et ont fait l'objet de nombreux articles et reportages, portant souvent une image positive du canton. D'autre part, la PONE a diffusé, comme en 2015, près de 850 communiqués ou nouvelles brèves via son site internet www.ne.ch/police. De plus, le porte-parole, le service de communication et les officiers de police ont répondu à 657 (+177) sollicitations directes de journalistes, tout en veillant au respect des intérêts de l'enquête, des parties concernées et des tiers.

La PONE poursuit sa politique de communication moderne et novatrice, via le réseau social Facebook, à l'adresse www.facebook.com/police.neuchateloise. L'objectif est de compléter son offre d'information publique et d'occuper officiellement ce cyber-terrain. La PONE y publie plusieurs fois par semaine des « posts » qui sont vus par ses abonnés au nombre de 12'100 (+4'000). Le succès de ce site ne se dément pas et certains «posts» ont fait rayonner le canton dans le monde entier.

En octobre 2016, un «post» a atteint plus d'un million de personnes et a été repris par un grand nombre de télévisions et pages Web de journaux dans le monde. Il a même fait l'objet d'un sujet de plus de trois minutes lors d'un téléjournal de CNN. Afin de toucher un public plus jeune que les utilisateurs actuels de Facebook et de promouvoir les métiers de la police auprès de candidats aspirants potentiels, la PONE ouvrira en 2017 un compte Instagram officiel.

À noter également que l'arrêté ORCCAN précise que la PONE est responsable de la communication en cas de crise. Ainsi, en 2016, son service de communication a notamment participé aux cellules «requérants d'asile» et «grippe aviaire».

Relations avec les communes

Le Conseil de pilotage de la sécurité publique (CPSP) s'est réuni à deux reprises. Les Conseils régionaux de sécurité publique (CRSP) sont actifs dans chaque région, à savoir : Neuchâtel, Littoral Est, Littoral Ouest, Val-de-Ruz, Val-de-Travers, La Chaux-de-Fonds, Le Locle et les communes des Montagnes. À l'occasion de diverses réunions, aux niveaux communal, régional et cantonal, la PONE a, en particulier, fourni une image exhaustive et objective de la situation criminelle et sécuritaire (sécurité publique et sécurité routière) afin de permettre aux élus d'appréhender au mieux la situation dans leur contexte local et de répondre aux attentes des citoyens. Ces échanges ont également permis de progresser dans le domaine de la coopération canton-communes, en particulier sur les sujets liés à la transmission d'informations et des outils de communication.

Parallèlement à ces structures politiques, deux plateformes de coopération opérationnelle ont été instaurées à l'initiative de la PONE. L'une traitant des questions générales de coopération entre la PONE et les services communaux et l'autre traitant des thèmes relatifs de la circulation routière.

Hormis le succès des échanges au niveau des différents conseils, la LPol a permis d'optimiser la coopération et le flux des informations. Les éléments suivants sont particulièrement positifs :

- L'instauration d'un rythme de conduite au niveau local entre la PONE et les services de sécurité communaux avec échange d'informations opérationnelles ;
- La clarification des missions canton-communes voulue par LPol est généralement bien comprise ;
- La mise à disposition des communes de tableaux de bord concernant la criminalité, la sécurité publique et la sécurité routière ;
- La mise en place de plateformes de coordination entre la PONE et les services de sécurité communaux.

La question de la subsidiarité des compétences (art. 14 LPol) demeure un point de vigilance. En effet, la PONE enregistre trop de sollicitations pour des problèmes de la seule compétence communale, notamment s'agissant de la poursuite de contraventions aux règlements communaux et aux lois cantonales d'exécution communale ainsi que des infractions de stationnement. La cause est essentiellement due aux horaires adoptés par les services de sécurité communaux. Un gisement de progrès réside dans la prise en compte des nouvelles compétences données aux agents de sécurité publique employés par les communes. L'extension du spectre de compétences de ceux-ci était une des principales revendications des communes. Dans la pratique, on remarque que leurs agents n'ont pas encore pleinement intégré ces nouvelles possibilités, notamment dans la dénonciation de contraventions sanctionnées par un tarif et le pouvoir d'appréhension en cas de flagrant délit de contravention. L'esprit de la LPol encourage le partage des ressources «agents de sécurité publique» entre les communes afin de fournir une meilleure prestation dans l'espace et dans le temps. A ce titre, des structures intercommunales à vocation régionale étaient préconisées. Or, les communes tendent plutôt à engager un ou deux agents afin de garder l'exclusivité du service au détriment de la couverture temporelle de la prestation.

2.3. Activités déployées

Sécurité publique

Police secours

En 2016, l'unité canine (UC) ainsi que le service administratif et transports (SAT) ont été rattachés à l'unité opérationnelle police secours (PS). A ce jour, PS compte 120,5 EPT. Dans son ensemble, le dispositif police secours est intervenu près de 19'000 (+2'000) fois en 2016. Les interpellations, notamment suite à des scandales en état d'ivresse et autre tapages nocturnes augmentent également au fil des années (plus de 20 fois par semaine).

L'UC a réalisé, en 2016, environ 400 engagements dans différents domaines. L'activité de l'UC a augmenté de 20% par rapport à 2015.

Le SAT a pour missions de garantir une permanence H24 au bâtiment administratif des Poudrières à Neuchâtel (BAP), d'assurer la surveillance des détenus, ainsi que la gestion des conduites. Le SAT a effectué 200 conduites durant l'année (25% de moins qu'en 2015) au profit des procureurs, prisons, etc. et 930 conduites ont été déléguées au service de transport Jail Transport System (chiffre stable par rapport à 2015).

Service d'ordre et maintien de l'ordre

La PONE a mis sur pied des dispositifs de sécurité publique d'ampleur à 14 reprises (+6) lors de fêtes populaires et à 22 reprises lors de rencontres sportives (+8). La PONE a été amenée à renforcer à 9 reprises (+7) d'autres polices cantonales dans le cadre des accords concordataires. De plus, les rassemblements à caractère politique et les visites d'autorités politiques ou de diplomates, ainsi que les installations d'autorités ont nécessité, pour la PONE, des mesures particulières de sécurité à 12 reprises (+4). Au total, la PONE a donc assuré ou fourni des effectifs pour 57 (+25) engagements de sécurité publique d'une certaine ampleur, avec ou sans moyens de maintien de l'ordre (MO) et de protection rapprochée (PR) de personnalités, représentant 2'014 (+472) journées de travail.

Centrale d'engagement et de transmission

Durant l'année 2016, la centrale d'engagement et des transmissions (CET) a géré un total de 143'483 (-6'583) appels téléphoniques se répartissant ainsi :

Ligne	112	117	118	144	N° police	Partenaires	Interne police	Bornes SOS
Nb d'appels	8'761 (+506)	25'498 (-4'270)	3'781 (-713)	1'333 (-843)	59'255 (-1'135)	36'472 (+431)	8'048 (-619)	335 (+61)

Dans le domaine spécifique aux routes :

- 1'000 (+246) mises en place de plans de feux pour l'entretien courant ;
- 190 (-8) mises en place de bidirectionnels pour la réalisation de travaux ;
- 600 (+250) gestions de pannes de véhicules.

La gestion des éléments des infrastructures routières par la CET permet d'avoir une vue d'ensemble sur le réseau neuchâtelois et de gagner en efficacité lors d'engagements des différents moyens d'interventions.

Différents sites sont reliés à la CET au niveau des alarmes. Cela concerne 105 (+7) dossiers pour la gestion des alarmes agression et effraction. 840 raccordements supplémentaires concernent les sites sous détection automatique d'incendie.

Manifestations et fêtes populaires

De début avril à fin septembre, ce sont 14 (+6) manifestations ou fêtes populaires qui ont nécessité la mise en place de dispositifs de sécurité publique. Cette augmentation est à mettre en relation avec l'intégration de la police locale de la Ville de Neuchâtel à la PONE. Au total, ces engagements ont représenté 958 (+59) journées de travail.

Date	Manifestation	Durée	Journées de travail	Remarques
08-10.04	Carnaval du Val-de-Travers à Fleurier	3 jours	69 (+4)	--
26.04	Tour de Romandie / Prologue à La Chaux-de-Fonds	1 jour	20	en collaboration avec le service du domaine public de La Chaux-de-Fonds (SDP).
27.04	Tour de Romandie / Etape La Chaux-de-Fonds – Moudon	1 jour	57	--
29.04-01.05	Fête du Vin à Cressier	3 jours	18	--
04-07.05	Neuch Dancefloor à Neuchâtel	4 jours	24	--
04.06	Concert de Booba à Neuchâtel	1 jour	17	--
09-12.06	Festi Neuch à Neuchâtel	4 jours	48	--
25-27.06	Fête de l'Abbaye à Fleurier	3 jours	69 (-3)	--
01-03.07	Fête des Promotions au Locle	3 jours	108 (-6)	--
30.07-06.08	Plage des 6 pompes à La Chaux-de-Fonds	8 jours	61 (+19)	en collaboration avec le service du domaine public de La Chaux-de-Fonds (SDP).
09-13.08	Buskers Festival à Neuchâtel	5 jours	10	en collaboration avec la police du lac FR
26-28.08	Les Médiévales au Landeron	3 jours	18	--
09-10.09	Fête des Vendanges à Auvernier	2 jours	19	--
23-25.09	Brocante du Landeron	3 jours	30 (+3)	--
23-25.09	Fête des Vendanges de Neuchâtel	3 jours	390 (-25)	en collaboration avec le service de sécurité urbaine de Neuchâtel (SSU) et la police du lac VD.
Total			958 (+59)	

La Fête des Vendanges de Neuchâtel demeure, de loin, le plus gros engagement annuel dans le domaine de la sécurité publique. L'édition 2016 de cette manifestation a généré 263 (-10) infractions annoncées ou constatées par la police. L'interpellation de 20 personnes (+6), principalement en flagrant délit de vols à la tire, a permis de faire reculer le nombre d'infractions de cette catégorie pour s'établir à 159 (-4). Le nombre d'infractions à l'intégrité corporelle a lui également diminué avec 10 cas annoncés (-4).

Rencontres sportives

Au total, la PONE a suivi 53 (-3) rencontres de football et de hockey sur glace pour lesquelles elle a mis en place, soit une surveillance «à domicile» (47), soit une présence à «l'extérieur» (6). Un dispositif de maintien de l'ordre (MO) a été mis en place à 22 (+8) reprises, représentant 550 (+264) journées de travail (hors dispositifs de circulation mis en place de manière conjointe, soit avec la sécurité urbaine de Neuchâtel, soit avec le service du domaine public de La Chaux-de-Fonds).

Équipe	Rencontres surveillées		
	à domicile	à l'extérieur	dont engagement de maintien de l'ordre à domicile
Neuchâtel Xamax FCS	20 (+8)	1 (-4)	13 (+8)
HC La Chaux-de-Fonds	25 (-5)	5 (+2)	7 (+2)
FC La Chaux-de-Fonds	1 (0)	0	1 (0)
FC Ticino	1 (+1)	0	1 (+1)
Total	47 (-1)	6 (-2)	22 (+8) pour un total de 550 (+264) journées de travail

Lors des 47 rencontres qui se sont jouées dans le canton, la PONE a déploré des incidents lors des rencontres suivantes :

- tout au long de la série des ¼ de finales de play-offs entre le HC La Chaux-de-Fonds et le HC Ajoie où les ultras des deux camps se sont régulièrement provoqués et ont presque systématiquement cherché à s'affronter ;
- lors du match Neuchâtel Xamax FCS – FC Chiasso du 06.02.2016 qui a également été émaillé par des incidents, les ultras chiassesi cherchant le contact avec les ultras neuchâtelois en début de rencontre ;
- lors du derby Neuchâtel Xamax FCS – Servette FC du 23.07.2016, où les visiteurs ont commis de nombreux dommages dans leur secteur du stade et les ultras des deux camps se sont provoqués en fin de rencontre ;
- lors du match Neuchâtel Xamax FCS – FC Wil du 07.08.2016 où les visiteurs ont commis des dommages dans leur secteur du stade et ont cherché le contact avec les ultras neuchâtelois en fin de partie ;
- lors du match de coupe de Suisse Neuchâtel Xamax FCS – FC Sion du 18.09.2016 où les ultras sédunois sont venus à Neuchâtel plus de trois heures avant le début de la rencontre, en changeant de moyen de locomotion (les caristes ont déposé les ultras sédunois à Yverdon afin que ces derniers poursuivent leur route avec un train régulier) avant de chercher l'affrontement avec les ultras neuchâtelois qui se trouvaient dans leur «stamm», la PONE devant faire usage de grenades détonantes pour bloquer les Valaisans dans leurs tentatives ;
- lors du match Neuchâtel Xamax FCS – FC Zurich du 30.10.2016 où des spotters neuchâtelois et zurichoïses se sont fait attaquer à la gare, en fin de partie par des ultras zurichoïses encagoulés, les policiers repoussant leurs assaillants à l'aide de spray au poivre.

Globalement, ces événements se répercutent sur la chaîne de procédure pénale puisqu'il s'agit à chaque fois de dénoncer et documenter en conséquence les auteurs d'infraction.

Tour de France

Le lundi 18 juillet 2016, la 103^e édition du Tour de France, traversait le canton de Neuchâtel lors de la 16^e étape en ligne (209,0 km).

La PONE, renforcée par des membres du Corps des Gardes-frontière (Cgfr), du personnel du service des ponts et chaussées (SPCH), des militaires, des membres de la protection civile (PCi), du personnel des services de sécurité urbaine (SSU) des villes et villages (SDP) du canton de Neuchâtel, des motards de la Fédération des Motards Valaisans (FMV), des cadets de la Ville de Bâle et des bénévoles, a mis en place un dispositif de bouclage du parcours, de régulation et d'information aux conducteurs ainsi qu'un itinéraire de déviation et de délestage sur sol neuchâtelois tout en facilitant les accès aux véhicules de secours et en escortant la caravane publicitaire et les coureurs sur l'ensemble du parcours. Ce dispositif a nécessité l'engagement de 808 personnes pour un total de 4'848 heures/hommes.

Plus de 30 séances de préparation avec l'organisateur, les cantons traversés (BE, VD, VS et FR), la Préfecture du Doubs, les communes concernées, les grandes entreprises du canton, la protection civile, la Commission des urgences préhospitalières (COMUP) et les différents services de la PONE ont eu lieu ce qui a représenté 500 heures/hommes. Le jour de la course, un poste de commandement des opérations (PCO) a été installé dans les locaux de la PCi à Colombier. Ce dernier a réuni pour la première fois tous les partenaires d'urgence à savoir : PONE, PCi, 144, SIS, Ambulances, Armée.

Engagements intercantonaux

La PONE a fourni à 9 reprises (+7) du personnel au profit des polices cantonales, selon la répartition suivante : Grison (1), Tessin (4), Genève (2), Vaud (1) et Bâle-Ville (1), pour un total de 413 (+146) journées de travail.

Date	Manifestation	Durée	Journées de travail	Nb de collaborateurs
17-24.01	Forum économique mondial Davos	9 jours	298	24
05-06.03	Match de foot Lugano – Bâle, Lugano	2 jours	7	3
24-26.05	Match de foot Lugano – St-Gall, Lugano	3 jours	14	4
18-19.05	Finale UEFA, Bâle	2 jours	19	8
28-29.05	Match Suisse – Belgique, Genève	5 jours	29	11
29.05-02.06	Inauguration du tunnel du Gothard, Tessin	3 jours	31	7 +7 piquet
21-23.10	Multiples matchs de hockey et de foot, Tessin	3 jours	6	2
05.11	Conférence extrême-droite, région lausannoise	1 jour	3	21 (piquet)
12.11	Manifestation d'extrême-gauche, Genève	1 jour	7	4
Total			413 (+146)	

Rassemblements à caractère politique, visites et installations d'autorités

Les rassemblements à caractère politique et les visites d'autorités politiques ou de diplomates (conseiller fédéral, ministre ou personnalité politique étrangère), ainsi que les installations d'autorités, ont nécessité des mesures particulières de sécurité à 12 reprises (+4) à hauteur de 80 (+30) journées de travail. Trois engagements particuliers ont eu lieu soit :

- La sortie du Conseil des États et du Conseiller fédéral Alain Berset à Neuchâtel et au Val-de-Travers, le 21 septembre 2016, nécessitant l'engagement de spécialistes de la police de proximité pour la sécurisation extérieure, à hauteur de 2 journées de travail.
- La visite du Ministre norvégien des affaires étrangères, le 24 octobre 2016, à l'Hôtel DuPeyrou à Neuchâtel nécessitant l'engagement de spécialistes de la circulation pour le guidage et de la police de proximité pour la sécurité extérieure, à hauteur de 4 journées de travail.
- La visite du Ministre chinois des affaires étrangères, le 12 décembre 2016, avec prise en charge à Berne, rencontre avec le Conseiller fédéral Didier Burkhalter à l'Hôtel DuPeyrou puis escorte sur les cantons de Vaud et Genève (aéroport). Cette mission, en plus du personnel assurant la protection rapprochée, a nécessité l'engagement de spécialistes de la brigade canine, du groupe d'intervention et d'un chef d'engagement, à hauteur de 7 journées de travail.

Ce sont donc au total 93 (+3) journées de travail qui ont été consacrées sous cette forme.

Refoulements par voie aérienne

La PONE a été sollicitée en 2016 pour 60 (+42) renvois dont 6 (+3) entraides intercantionales. 42 (+31) ont pu être exécutés. Elle a également procédé à 6 (+3) extraditions. Cela représente au total 70 (+39) journées de travail pour la PONE.

Sécurité lacustre

Police du lac

Depuis l'été 2014, les cantons de Neuchâtel, Vaud et Fribourg ont conclu une convention afin de régler l'organisation et la gestion de la police du lac de Neuchâtel. Les polices cantonales fribourgeoise et vaudoise assurent ainsi la surveillance des eaux neuchâteloises à raison de respectivement 150 heures et 160 heures par année. Elles disposent, en outre, des mêmes droits d'intervention sur l'ensemble du lac pour poursuivre les objectifs sécuritaires communs. En marge de ces surveillances, seules 23 (-22) dénonciations pour des infractions aux normes de sécurité, pour 246 (-88) heures de patrouilles ont été réalisées.

Sauvetage sur le lac

Le sauvetage sur la partie neuchâteloise du lac est effectué par le Service d'Incendie et de Secours de la Ville de Neuchâtel. Le SIS NE dispose d'une convention avec le service du sauvetage du Bas-Lac de St-Blaise. Ce dernier est formé uniquement de volontaires. Durant l'année 2016, 38 (+12) appels sont arrivés sur des lignes d'urgence à la CET et ont été transférés au SIS NE afin d'alarmer et d'engager les moyens de secours. À noter que l'engagement des moyens de secours sur la partie neuchâteloise du lac se fera dès le 1^{er} juillet 2017 par la CNU.

Sécurité routière

Accidents

La statistique 2016 des accidents de circulation fera l'objet d'une publication détaillée courant 2017, le bilan comparatif (2015) se présente de la manière suivante :

Accidents (donnant lieu à un rapport de police)	701 (+14)
Blessés	363 (+16)
Tués	6 (+3)
Personnes conduisant sans permis	28 (+18)
Permis de conduire saisis	203 (+72)

Contrôles de vitesse

Suite à l'entrée en vigueur de la nouvelle Lpol au 1^{er} janvier 2015, selon l'art 16, le contrôle et la gestion des véhicules en mouvement par le biais d'installations fixes et mobiles est du ressort de la PONE. Cette dernière a donc repris l'intégralité des radars et des infrastructures des communes de Neuchâtel, la Chaux-de-Fonds, Val-de-Ruz et Valangin (soit un radar mobile et 10 radars fixes pour 23 emplacements).

	Heures de contrôle	Véhicules contrôlés	AO (Amendes d'ordre)	RS (Rapports simple)	AO (feux-rouge)	Taux infractions
Neuchâtel	24'829 h (+596 h)	8'749'677 (+861'933)	18'979 (+290)	145 (+12)	1'101 (-105)	0,23% (-0,02)
La Chaux-de-Fonds	25'751 h (+1'209 h)	7'517'309 (-96'728)	24'773 (-2'945)	295 (-23)	36 (-129)	0,33% (-0,04)
Val-de-Ruz - Valangin	33'249 h (+2'763 h)	6'071'893 (+478'141)	15'500 (-243)	142 (-13)	46 (-1)	0,25% (-0,03)
Pont-Noir	15'116 h (-2'119 h)	7'832'931 (-265'084)	13'538 (-3'453)	20 (-8)		0,17% (-0,04)
Semi-stationnaire	5'455 h (+447 h)	2'884'772 (+880'243)	31'604 (+1'426)	279 (-191)		1,11% (-0,41)
Mobile	2'056 ctrl (+119 ctrl)	800'159 (-39'111)	41'315 (-3'053)	1'279 (-285)		5,32% (-0,15)

Ivresses

12'919 (-689) conducteurs ont été soumis à des tests à l'éthylomètre, avec ou sans accident, qui ont permis de déceler et dénoncer pénalement 264 (+2) conducteurs pour ivresse non qualifiée (0,50 à 0,79‰) et 416 (-8) pour ivresse qualifiée (0,80‰ et plus). En outre, avec l'introduction de l'interdiction de conduire sous l'effet de l'alcool pour certains conducteurs, au 1^{er} janvier 2014, (0,10 à 0,49‰), 17 (-15) personnes ont également été dénoncées.

Éducation et prévention routière

La PONE a assuré l'instruction de l'éducation et la prévention routière dans les degrés de la scolarité obligatoire. Ainsi, 30'232 (+250) élèves au total, répartis dans 1'751 (+41) classes ou groupes ont bénéficié de cette formation. Ces chiffres prennent en compte l'éducation routière en Ville de Neuchâtel pour la première fois durant une année complète. Comme en 2015, La PONE a été appelée à organiser 4 séances de 2 à 4 heures d'éducation routière à l'intention de 25 (+10) jeunes sanctionnés par les présidents du Tribunal pénal des mineurs, suite à la commission d'infractions à la législation routière. De plus, la PONE a organisé 17 (-3) campagnes de prévention routière totalisant 119 (-64) jours dont notamment sept campagnes de prévention internationales (ceintures de sécurité, autocars, poids-lourds, alcool et drogue) et deux campagnes radar à l'occasion des rentrées scolaires au printemps (11-17 avril) et en été (15-21 août).

2.4. Perspectives d'avenir

Centre interrégional de formation de police (CIFPol)

Courant 2016, la collaboration s'est accentuée entre l'école d'aspirants de police (EAP) de Granges-Paccot, pour le canton de Fribourg, et l'école régionale d'aspirants de police (ERAP) de Colombier, pour les cantons du Jura et Neuchâtel. Sept groupes de travail, conduits par l'adjoint du commandant de la police neuchâteloise et composés des personnels policiers et civils des trois cantons ont été réunis. Les travaux menés ont permis d'élaborer la convention intercantonale tripartite à l'origine de la «naissance» officielle, au 09.01.2017, du Centre Interrégional de Formation de Police commun aux 3 cantons du JU, FR et NE. Ils ont abouti également à l'élaboration du cahier des charges du futur directeur du centre, à son recrutement et à sa nomination, à la mise en place d'un catalogue des règles comptables et d'un plan comptable harmonisés, à la confection d'un concept de communication globale (page internet www.cifpol.ch, compte CIFPol sur facebook.com, ligne visuelle complète, signalétique des accès routiers aux bâtiments du CIFPol).

Le CIFPol se démarque des autres centres de formation de police de par sa proximité, en cours de formation, avec les corps partenaires et la population. Sa vocation est véritablement de former des policiers «en phase» avec les concitoyens des cantons partenaires.

Centrale neuchâteloise d'urgence (CNU)

Dans un souci d'efficacité et de recherche de synergies, le Conseil d'État a pris la décision, au mois de décembre 2015, de confier les activités d'alarme et d'engagement du 118, actuellement assurées par la centrale du service d'incendie et de secours de Neuchâtel (SISNE), à la centrale d'engagement de la PONE. Ainsi, d'ici au 1^{er} juillet 2017, l'actuelle centrale d'alarme et d'engagement (CET) de la PONE se transformera en centrale neuchâteloise d'urgence (CNU). A terme, une convention sera signée entre la PONE et l'Établissement cantonal d'assurance et de prévention (ECAP), réglant le fonctionnement et les processus à suivre dans l'engagement des moyens des sapeurs-pompiers.

La future CNU devra ainsi assurer à la fois la réception et le traitement des appels, ainsi que l'engagement des intervenants policiers et pompiers en tenant compte des conditions particulières de fonctionnement des sapeurs-pompiers, professionnels et volontaires. Pour ce faire, la CNU disposera en permanence d'un centraliste pompier expérimenté et formé à la gestion d'événements (filiale CSSP) et disposant d'une expérience étendue de la défense incendie dans le canton. Les prestations attendues de la CNU devront, en outre, répondre au principe VII des recommandations émises par la Coordination suisse des sapeurs-pompiers (CSSP) dans sa conception «Sapeurs-pompiers 2015», notamment en ce qui concerne les temps de référence au niveau des interventions. Il est prévu d'équiper cette centrale d'un logiciel spécifique à l'engagement des sapeurs-pompiers. Les opérateurs seront spécialisés dans le domaine police-route ou sapeurs-pompiers afin d'offrir de meilleures prestations et de gagner en synergies.

2.5. Conclusion

Avec la poursuite de la mise en œuvre de la nouvelle centrale neuchâteloise d'urgence (112, 117, 118) et des réformes internes notamment liées à l'organisation du travail 24h/24 de police secours, avec le développement constant des partenariats transfrontaliers et intercantonaux notamment en matière de formation de base (refonte du brevet fédéral de policier et développement des compétences en matière de cybercriminalité), avec son personnel qualifié et soucieux de la qualité de la prestation, avec son excellente réputation auprès du public et des médias, la PONE est parfaitement positionnée pour relever les défis sécuritaires à venir en matière de sécurité publique, de sécurité routière et de poursuite pénale.

3. SERVICE PÉNITENTIAIRE

3.1. Introduction

En 2016, le service pénitentiaire neuchâtelois (SPNE) a poursuivi le travail de réforme du domaine de l'exécution des sanctions pénales prévu par le plan d'action adopté par le Grand Conseil au mois de septembre 2013.

L'une des réussites les plus visibles a été l'inauguration, en juin 2016, de l'établissement de détention La Promenade au terme de six ans de travaux menés tout en poursuivant l'accueil de personnes détenues. Aujourd'hui doté de 112 places de détention, il offre au canton une infrastructure moderne et pleinement adaptée aux besoins actuels.

Au-delà des murs, la prise en charge des personnes détenues a continué d'être adaptée aux normes sécuritaires, légales et humaines, avec une volonté d'amélioration dans une perspective de réduction des risques. Cette politique institutionnelle, déclinée par les axes prioritaires du plan d'action, se traduit entre autres par la mise en œuvre d'outils de gestion, la définition de processus et procédures, le traitement et la gestion de l'information, le renforcement des compétences, l'interdisciplinarité et les partenariats privilégiés, tout comme l'adaptation permanente des infrastructures et des systèmes de sécurité.

Divers projets ont été poursuivis durant l'année écoulée, à Neuchâtel mais aussi au niveau intercantonal, permettant au domaine pénitentiaire de s'inscrire dans une dynamique de changement et d'adaptation indispensable en regard de l'évolution des profils de délinquance, des exigences légales ainsi que des impératifs de sécurité publique et de prévention de récidive. Le logiciel Juris est aujourd'hui implanté au sein de toutes les entités du service, l'office d'exécution des sanctions et de probation, né de la fusion de l'office d'application des peines et mesures et du service de probation, est fonctionnel, la collaboration avec le service de médecine et de psychiatrie pénitentiaire (SMPP), qui a vécu sa première année, s'affine et la formation des collaborateurs du SPNE est encadrée par un groupe de projet dédié.

Cette évolution permet d'instaurer un changement de culture de travail visant l'équilibre entre l'intérêt individuel et la sécurité publique, entre l'encadrement des personnes détenues permettant de favoriser les projets de réinsertion et la mission sécuritaire. Ces paradoxes restent au cœur de ce processus d'évolution des missions et des prestations de chaque acteur du domaine pénitentiaire.

De plus l'année 2016 a été marquée par l'entrée en fonction d'un nouveau chef de service ou encore par l'organisation du 23^e rallye des agentes et des agents de détention des établissements du Concordat latin, qui a réuni au Landeron plus de 100 participants.

Le service pénitentiaire ne saurait conduire des projets de cette envergure sans s'entourer dans cette dynamique de l'ensemble des acteurs de la chaîne pénale et des institutions partenaires, dont les missions connexes et les compétences sont indispensables à la mise en œuvre de prestations de qualité au sein du service.

3.2. Gestion

Ressources humaines

Au 31 décembre 2016, l'effectif du service pénitentiaire était de 115,0 EPT pour 124 collaboratrices et collaborateurs. De plus, le service comptait également 1 apprentie.

L'année 2016 a été caractérisée par de nombreuses mutations au sein du personnel notamment :

1. Départs :
 - a. 3 départs à la retraite dont 2 à la retraite anticipée
 - b. 1 licenciement au terme d'une procédure disciplinaire
 - c. 1 résiliation de contrat pour cause de maladie de longue durée
 - d. 6 démissions
2. Arrivées :
 - a. 17 engagements
3. Mutations :
 - a. 1 promotion
 - b. Diverses mutations de taux d'activité et de fonctions, notamment entre la fonction «agent de détention-surveillant» et «agent de détention-maître d'atelier».

L'année 2016 a été marquée par le départ de la cheffe de service, Mme Valérie Gianoli, en date du 31 mars 2016. M. Aurélien Schaller, adjoint opérationnel au chef de service, a assuré l'intérim jusqu'à l'entrée en fonction du nouveau chef de service, M. Christian Clerici.

Il faut également relever l'investissement et la conscience professionnelle de toute l'équipe administrative et directionnelle qui a assumé l'essentiel des tâches Finances et RH sans responsable pendant plusieurs mois, suite au départ de l'adjointe au chef de service.

Finances

	Comptes 2015 Fr.	Budget 2016 Fr.	Comptes 2016 Fr.
Charges brutes	28'539'593.–	34'085'751.–	30'120'410.–
Revenus	-4'221'969.–	-4'374'000.–	-4'526'170.–
Charges nettes	24'317'624.–	29'711'751.–	25'594'240.–

Après boucllement, les comptes du service présentent des charges nettes pour un montant de 25'594'240 francs, ce qui représente une différence positive de 4'117'511 francs par rapport aux charges nettes budgétées. Nous observons une surestimation des charges du service à hauteur de 3'965'341 francs ainsi qu'une sous-estimation des recettes pour un montant de 152'170 francs par rapport au budget.

De plus, le service arrive au terme de sa première année d'étroite collaboration avec le centre neuchâtelois de psychiatrie dans la mise en œuvre du SMPP. Les flux administratifs et financiers étant complexes, les refacturations des prestations et les autres coûts engendrés par cette nouvelle structure n'ont pu être entièrement intégrés dans les comptes et budget 2016. Un report de charges est prévu sur les comptes 2017.

3.3. Activités déployées

Office d'exécution des sanctions et de probation (OESP)

Suite à la décision du Conseil d'État de procéder à une première étape de réorganisation des structures compétentes et de rattacher le service de probation au service pénitentiaire, l'office d'exécution des sanctions et de probation est né au mois de janvier 2016. Après une période de transition, la nouvelle organisation a déployé ses effets de manière très concrète dès le mois d'avril 2016, en se réorganisant tant en terme de locaux que dans les méthodes de travail. Un concept documenté a été établi avec pour objectif de définir les lignes directrices de l'entité et la mise en œuvre concrète des prestations.

La création de cet office répond ainsi aux dispositions concordataires adoptées le 3 avril 2014 par la conférence latine des chefs de département de justice et police, concernant notamment les personnes détenues dangereuses, et renforce en particulier l'évaluation, le suivi et l'encadrement des personnes condamnées par les autorités judiciaires neuchâtelaises.

La loi sur l'exécution des peines privatives de liberté et des mesures pour personnes adultes (LPMPA, RSN 351.0) adaptée à la nouvelle organisation est entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2016, donnant ainsi un cadre légal en adéquation avec la restructuration. L'unité d'évaluation pénale a rendu ses premières évaluations criminologiques visant à émettre des recommandations de prise en charge aux professionnels.

Le regroupement des missions s'est fait dans une volonté de maintenir l'entier des prestations sans distinction aucune. Cet objectif est atteint grâce à l'engagement de toutes les collaboratrices et tous les collaborateurs au quotidien, ceci d'autant plus dans une période de restructuration. Le profil des personnes condamnées confronte le système à de constantes contraintes : il faut ainsi faire face à un afflux de personnes présentant des troubles psychiques importants, de traditions et de cultures très diverses, dont la gestion en milieu communautaire est extrêmement délicate et nécessite des moyens importants.

L'important effort mis depuis quelques années sur le rattrapage, puis sur le traitement des dossiers de sanctions pécuniaires converties en privation de liberté a porté ses fruits : ces affaires sont aujourd'hui traitées en flux courant.

L'activité de l'office en chiffres a été la suivante :

Année	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Affaires ouvertes (pouvant englober plusieurs jugements)	1480	1559	2422	1397	834	904
Nouvelles sanctions traitées durant l'année	2746	2665	4349	2324	1829	1995
dont privation de liberté de moins de 6 mois	152	337	417	330	314	288
dont privation de liberté de substitution d'une peine pécuniaire ou d'une amende impayée	2150	1933	3382	1455	1008	1483
dont privation de liberté de 6 à 12 mois	58	72	52	57	77	50
dont privation de liberté de plus de 12 mois	54	35	55	41	56	46
dont privation de liberté de substitution d'un TIG échoué	13	45	134	70	72	98
dont mesure ambulatoire (art. 63 CP)	13	11	12	7	16	17
dont mesure institutionnelle (art. 59 à 61 CP)	25	7	3	20	10	13
dont mesure d'internement (art. 64 CP)	1	0	1	0	0	0
dont travail d'intérêt général	246	252	338	344	276	241
Exécutions anticipées peines ou mesures	9	20	37	27	41	35
Exécutions de privations de liberté au régime ordinaire	477	840	689	472	356	451
Exécutions de privations de liberté au régime de la semi-détention	18	29	17	8	4	25
Situations soumises à la commission de dangerosité	48	42	46	55	62	48
Dossiers de TIG renvoyés au juge pour conversion	133	124	169	108	129	154
Encaissement de sanctions pécuniaires converties en détention (en fr.)	413'000	661'000	641'000	508'000	301'000	389'338

Libérations conditionnelles accordées pour des peines	76	71	58	79	78	93
dont avec assistance de probation	54	43	29	36	26	20
Refus de libération conditionnelle pour des peines	13	31	24	23	27	25
Libération conditionnelles accordées pour des mesures institutionnelles	12	6	4	6	5	6
dont avec assistance de probation	9	6	3	6	5	4
Refus de libération conditionnelle pour des mesures institutionnelles	25	21	22	17	20	23
Levées de mesures ambulatoires	10	11	8	8	6	5
Refus de levées de mesures ambulatoires	23	22	19	19	19	15

	Nouveaux dossiers	Solde 2016
Assistance de probation - Condamnation à du TIG avec sursis	0	0
Assistance de probation - Condamnation à une PPL avec sursis (44.2 CP)	5	21
Assistance de probation - Condamnation à une PPL avec sursis partiel (44.2 CP)	0	5
Contrôle de règles de conduites - Condamnation à une PPL avec sursis (42 CP)	6	17
Contrôle des règles de conduites - Condamnation à une PPL avec sursis partiel (43 CP)	1	1
Exécution de peine suspendue - mesure ambulatoire (63b CP)	0	0
Exécution Travail externe ou logement externe avec assistance de probation	1	1
Libération conditionnelle - exécution de peine avec assistance de probation (87.2 CP)	16	20
Libération conditionnelle - mesure institutionnelle - addictions (62 CP)	3	3
Libération conditionnelle - mesure institutionnelle - troubles mentaux (62 CP)	0	4
Libération provisoire avec mesures de substitution (237 CPP)	17	15
Prolongation du délai d'épreuve - Condamnation à une PPL avec sursis (46.2 CP)	0	1
Suivi volontaire - Assistance sociale (96 CP)	1	2
TOTAL	50	90

L'activité liée aux prises en charge est demeurée quantitativement stable. Ainsi et malgré une année chargée de modifications suite à la création de l'office d'exécution des sanctions et de probation, les missions ont pu être assurées sans préjudice majeur pour la population dont l'office a la charge.

Établissement de détention La Promenade (EDPR)

Après de nombreuses années caractérisées par des déséquilibres et des bouleversements profonds, l'on peut sans conteste résumer cette année par la stabilisation du fonctionnement de l'établissement et par la professionnalisation des collaboratrices et collaborateurs qui y œuvrent.

Infrastructures – travaux

L'année 2016 a d'abord été marquée par l'inauguration de l'établissement de détention, après six années de lourds travaux dont la rénovation complète de la tour. La capacité d'accueil maximale est ainsi désormais de 112 places. Le chantier de répartition des types de détention a permis de clarifier le fonctionnement de l'établissement et les règles en vigueur dans les différents secteurs sont désormais connues de tous. La prise en charge des personnes détenues étant clarifiée, c'est plus de justice et d'équité qui sont présentes dans le quotidien de l'établissement.

Encadrement

En ce qui concerne les ressources humaines, la concrétisation du plan d'action a continué à produire ses effets et trois nouveaux collaborateurs ont été engagés en 2016. L'établissement de détention La Promenade compte ainsi à ce jour 50,6 EPT, dont 45,6 EPT de personnel en uniforme. Ces recrutements ont porté le taux d'encadrement à 0,4 agent en uniforme par personne détenue, contre 0,26 dix ans auparavant. Rappelons que les recommandations situent ce chiffre à 0,6.

L'absentéisme du personnel reste un élément problématique de l'établissement. En 2016, ce ne sont pas moins de 1'286 journées d'absence pour maladie qui ont été comptabilisées parmi le personnel en uniforme, soit l'équivalent de 5,1 EPT. Si l'on y ajoute le fait que les trois recrutements ont été finalisés en fin d'année, ce sont 2,75 EPT supplémentaires qui ont manqué durant 2016. Enfin, l'équivalent de 1,32 EPT était absent en raison de formations. Sur les 45,6 EPT de personnel en uniforme, 9,17 étaient donc absents pour encadrer les personnes détenues, soit le 20%.

Informatique

L'ensemble des collaboratrices et des collaborateurs étant concernés par le logiciel Juris destiné à permettre une lecture informatisée des dossiers, ce sont de nombreuses formations qui ont été dispensées tant à l'interne qu'à l'externe du service. L'alimentation en données est désormais acquise, mais l'extraction de celles-ci doit encore faire l'objet d'évolutions.

Profil des personnes détenues

Le panel des délits à l'origine des détentions à l'établissement de détention La Promenade reste très large, et mêle des infractions routières aux brigandages en passant par les vols, les infractions en lien avec les stupéfiants ou les infractions à caractère sexuel.

Les profils des personnes détenues restent éminemment compliqués et toujours soumis aux aléas des flux migratoires et des problématiques psychiatriques. Le fait pour l'établissement d'être la porte d'entrée de la détention dans le canton accentue les difficultés liées à ces profils. Ces derniers entraînent des interventions d'urgences nombreuses, des soins médicaux en constante augmentation et des sanctions disciplinaires régulières. *In fine*, ces profils méritent une adaptation continue de l'ensemble des intervenants et des collaborateurs externes, puisqu'une première mission consiste à stabiliser ces personnes en détention.

Partenariats

Parmi de nombreuses collaborations, l'année 2016 a en particulier été rythmée par la mise en œuvre concrète du service de médecine et de psychiatrie pénitentiaire (SMPP). Cette mise en œuvre a nécessité des efforts de collaboration entre du personnel cellulaire qui continue à assumer des missions médicales, et du personnel médical externe, qui doit trouver sa place dans cette nouvelle configuration.

Établissement d'exécution des peines et mesures Bellevue (EEPB)

L'année 2016 a été marquée par la continuité dans l'application du plan d'action, notamment en ce qui concerne l'organisation du travail et la conduite des collaboratrices et collaborateurs, de l'élaboration et de la mise en œuvre des procédures et directives sécuritaires et d'encadrement mises en place depuis 2014.

Infrastructures – travaux

Les travaux ont été initiés en 2011. Durant l'année, plusieurs chantiers ont été ouverts en parallèle, ce qui a compliqué la mission du personnel de l'établissement d'exécution des peines Bellevue et a demandé une importante organisation des flux et de gestion des risques sécuritaires, en raison de la présence de nombreux intervenants externes sur site.

Encadrement

Cinq nouveaux agents de détention sont en cours de formation, ceci en remplacement des départs à la retraite, à la retraite anticipée, un départ naturel et une promotion d'un agent de détention comme cadre. Ces changements ont eu un impact important et très positif sur la dynamique de l'établissement, axée sur l'adhésion à un encadrement des personnes détenues conformément aux exigences du plan d'action.

Cinq membres du personnel, pour des raisons diverses, soit un congé de maternité, une mise à l'AI, une mise à l'AI partielle, une intervention chirurgicale et un remplacement tardif d'un départ à la retraite, nous ont privé de plus de 3,0 EPT complets durant l'année 2016, alourdissant la gestion des activités de l'établissement.

Informatique

La mise en place du logiciel Juris s'est révélée difficile et coûteuse en temps et en énergie. Cependant, les collaboratrices et collaborateurs de l'EEPB ont démontré un grand enthousiasme pour réussir le challenge et aujourd'hui l'outil, certes encore perfectible, fonctionne à satisfaction.

Profil des personnes détenues

Malgré le contexte des travaux et pour répondre aux besoins, le nombre de places de détention a été maintenu à 48, alors que le plan d'action n'en prévoyait que 35 durant cette période.

Fin 2016, l'établissement comptait environ 13% de personnes condamnées à une mesure thérapeutique (soins) ou d'internement (sécurité), un peu plus de 23% à une peine privative de liberté de 8 ans au moins, 17% à une peine de moins de 12 mois et 15% à une peine anticipée. Les chiffres sont restés stables depuis 2015, hormis huit places supplémentaires en régime de courtes peines mises à disposition de manière provisoire pour faire face au nombre important de dossiers.

A noter que la charge de travail de prise en charge administrative, médicale et sécuritaire a augmenté de manière significative avec cette catégorie de personnes détenues plus fragile, plus dépendante, plus demandeuse et souvent avec des problèmes importants de santé, d'alcoolémie et/ou de toxicomanie. Le personnel en place a dû fournir des efforts importants afin d'assurer cette mission.

Comme les années précédentes et au vu du contexte pénitentiaire actuel, une forte demande d'accueil de personnes détenues soumises à une mesure d'internement ou thérapeutique institutionnelle (notamment liées à des troubles psychiques) continue de se faire sentir à l'EEPB, ce qui complexifie le travail d'encadrement de ces personnes. Des maxima réalistes ont été fixés afin de ne pas surcharger l'établissement par de telles situations et ainsi maintenir un équilibre institutionnel nécessaire à la mission de sécurité élevée.

Partenariats

La collaboration avec les partenaires externes (Police, SIS, hôpitaux neuchâtelois, autorités de placement, FEP, bénévolat, aumôniers, SMPP, REPR, etc.) s'est poursuivie notamment dans la révision des procédures d'intervention. Plusieurs opérations et formations préparées et menées conjointement avec les différents partenaires permettent d'améliorer en permanence la connaissance des missions de chaque entité, mais également d'utiliser de manière très efficace les compétences respectives de chaque acteur.

Ateliers

La menuiserie a continué, dans le cadre des travaux de rénovation des deux établissements de détention du canton, la fabrication du mobilier, en plus des commandes pour les clients privés.

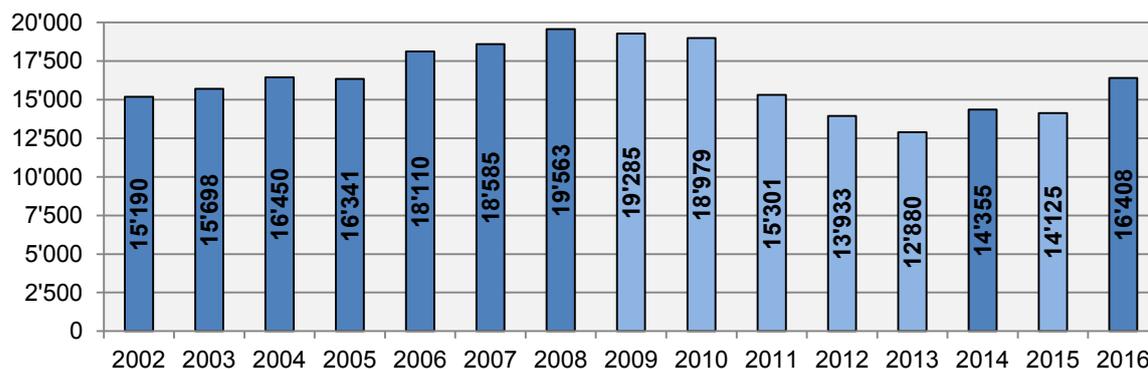
Les ateliers de sous-traitance et bio ont poursuivis leurs services en faveur de tiers, en augmentant le volume de production par rapport à l'an passé.

L'atelier de nettoyage a assuré l'entretien des locaux de l'EEPB, selon le nouveau plan d'hygiène mis en place.

Dans le cadre de la construction, une buanderie a été ouverte permettant d'occuper de manière valorisante deux personnes détenues. Faute de maître d'atelier, la possibilité d'une formation certifiée n'existe pas et l'atelier fonctionne sur une base de confiance, car la responsabilité est attribuée au maître d'atelier de nettoyage, qui effectue des passages de contrôle occasionnels.

Pour ce même motif, le nouvel atelier de boulangerie, initialement prévu pour confectionner le pain et d'autres produits de boulangerie pour les deux établissements du canton, se concentrera sur les seuls besoins de l'EEPB. L'atelier fonctionne partiellement sous la responsabilité des chefs de cuisine, qui assument accessoirement la responsabilité de cet atelier. Deux places de travail à responsabilité pour les personnes détenues sont ainsi proposées, à la place des six prévues. Une formation n'est pour l'heure pas envisageable.

Journées de détention



3.4. Perspectives d'avenir

Plusieurs défis jalonnent l'activité du service pénitentiaire en 2017 :

- Les travaux de rénovation se poursuivront à l'établissement d'exécution des peines Bellevue, avec pour objectif leur terme avant la fin de l'année. L'établissement disposera alors de 64 places de détention de sécurité élevée.
- L'augmentation de cette capacité d'accueil et l'utilisation d'infrastructures nouvelles appellera un nouveau concept de prise en charge, qui sera prêt avant la fin des travaux. Il se basera sur une organisation des exécutions des sanctions en régime évolutif visant à mieux valoriser les secteurs de détention tout en améliorant la prise en charge des personnes détenues dans un objectif de réintégration sociale et de réduction des risques.
- Le plan d'action soumis au Grand Conseil en septembre 2013 continuera donc à se déployer. Les décisions intervenues en ce qui concerne l'attribution des postes nécessaires à l'encadrement de davantage de personnes détenues impliqueront toutefois une mise en place partielle du concept. Le risque est de ne pas pouvoir immédiatement assurer l'obligation de mettre à disposition le travail et la formation requise.

- Cette situation pourrait ne pas correspondre aux exigences des standards des prix de pension, en cours d'élaboration au sein du concordat sur l'exécution des peines et des mesures dans les cantons latins. Le risque d'une pénalité financière devra être mesuré.
- Le code pénal suisse vivra une importante modification le 1^{er} janvier 2018, avec un droit des sanctions réformé. Il oblige concrètement les cantons à adapter leur cadre. 2017 connaîtra ainsi un processus visant à adapter notre législation cantonale, la définition au sein du service des nouvelles procédures à adopter en matière de semi-détention ou de travail d'intérêt général, mais aussi plusieurs groupes de travail sur le bracelet électronique, qui constituera une nouvelle forme d'exécution jusqu'alors inconnue dans notre canton. Une adaptation des ressources devra être examinée.
- Un projet d'harmonisation des horaires du personnel uniformé au sein des deux établissements du canton de Neuchâtel sera mené. Il est visé de disposer de conditions communes, de principes communs et de règles transparentes partagées, préservant l'équité entre collaborateurs en uniforme et administratifs du fait que la législation actuelle en matière de droit public contient peu d'éléments sur le travail de nuit et le travail continu.
- La volonté d'améliorer la formation du personnel, en uniforme ou non, demeure. En 2017, l'accent sera mis sur le volet formation continue des agents de détention. Un concept de semaine d'intégration pour les nouveaux collaborateurs sera par ailleurs testé.
- Enfin l'adhésion à un processus de gestion des risques performante, qui pourrait s'appuyer sur le concept de gestion et de réduction des risques standardisé ROS, fera l'objet de décisions politiques en 2017. Le service pénitentiaire sera le cas échant prêt à y adhérer, à l'instar de tous les cantons alémaniques.

3.5. Conclusion

Le service pénitentiaire a poursuivi – et poursuivra encore – son travail de réforme et d'assainissement des infrastructures dans des conditions de population carcérale difficile qui rendent la conduite des projets plus complexe encore. Le renforcement progressif des ressources et l'aboutissement de certains projets n'en restent pas moins une étape essentielle dans l'évolution du service.

Dans une phase où de grands travaux s'achèvent (rénovation complète des deux établissements carcéraux du canton sans les fermer, création d'un service de médecine et de psychiatrie pénitentiaire, fusion des services pénitentiaire et de probation, introduction d'un outil de gestion commun, etc.) et où d'autres s'annoncent, il conviendra de porter une attention particulière à la stabilisation d'un service qui a connu considérablement de mouvement au cours des dernières années, dans un contexte politico-financier peu favorable. Même si l'adaptation constante aux besoins qui évoluent fait partie des valeurs du métier, seule une phase de consolidation permettra au service d'être prêt pour les nouveaux défis de demain.

4. SERVICE DE LA SÉCURITÉ CIVILE ET MILITAIRE

4.1. Introduction

Contexte global

Le service de la sécurité civile et militaire a été très actif notamment dans le domaine de la protection civile, en procédant à la migration de l'ensemble des données concernant les astreints au service sur PISA, programme de gestion utilisé par l'Armée et adapté aux besoins de la PCi. Le projet de réorganisation de la protection civile neuchâteloise s'est poursuivi par la définition d'un budget à l'échelle cantonal notamment dans les domaines de l'acquisition des véhicules, du matériel et de l'équipement divers.

Dans le cadre de la réorganisation de l'État, le SSCM a été choisi comme service pilote dans de nombreux projets relatifs à la gestion des ressources financières et humaines.

D'autres projets de développement ont vu le jour au cours de l'année 2016. Concernant le musée militaire et des toiles peintes, un comité de pilotage ainsi que 2 groupes de travail se sont constitués avec la volonté assumée de rouvrir le lieu au public, sous une forme qui reste encore à définir. Il faut également mentionner le transfert de la coordination de l'Unité neuchâteloise d'intervention psychosociale (UNIP) au Centre d'urgence psychiatrique (CUP).

Parallèlement aux activités mentionnées, le SSCM continue de remplir ses tâches de prestataires au profit de la Confédération, à la satisfaction de cette dernière. Preuve en est, le renouvellement des contrats pour l'année 2017, ainsi que la garantie d'exploitation de la caserne de Colombier pour les dix prochaines années au minimum.

4.2. Gestion

Ressources humaines

Le SSCM occupe 8 femmes et 36 hommes pour un total de 42,3 EPT. Il forme 6 apprentis et 6 personnes au bénéfice de mesure d'insertion professionnelle sont encadrées par les collaborateurs du service.

Le poste de chef-fe de service est vacant depuis le 1^{er} octobre. Il devrait être repouvu dans le courant du 1^{er} semestre 2017.

4.3. Activités déployées

Domaines liés à la sécurité civile

Protection de la population et protection civile

L'avancement du projet de réorganisation de la protection civile s'est poursuivi par l'élaboration d'un budget cantonal pour l'acquisition de véhicules, de matériel et d'équipement. Pour garantir une équité de traitement sur l'ensemble du canton, une commission technique (ComTech) a été créée pour gérer l'ensemble des dépenses dans le cadre des Organisations de protection civile (OPC).

La protection civile neuchâteloise en quelques chiffres

En 2016, 100 nouveaux astreints ont été incorporés, portant les effectifs totaux de la protection civile cantonale à 1'335 personnes. 139 recrues ont effectué leur formation de base au centre d'instruction de Couvet, de même que 23 cadres et spécialistes provenant de l'ensemble des cantons romands, représentant un total de 1'837 jours/hommes. De plus, 23 personnes ont suivi des cours à l'Office fédéral de la protection de la population (OFPP) dans différentes fonctions.

La protection civile a effectué 6 interventions au profit de la collectivité durant l'exercice 2016, dont le Tour de France qui a mobilisé environ 300 astreints plusieurs jours durant.

Organisation de gestion de crise et de catastrophe du canton de Neuchâtel (ORCCAN)

Les travaux de mise en œuvre se sont poursuivis en 2016, avec la publication des seuils d'alerte pour le service de piquet ORCCAN, offrant ainsi des processus clairement définis dans le domaine de la gestion de crise. Le projet pilote concernant la création d'organes de conduite régionaux a été finalisé avec la région Val-de-Travers, projet également repris par la région Val-de-Ruz.

Durant l'année 2016, le piquet ORCCAN a été alerté à 29 reprises, principalement pour des alertes « dangers naturels » émises par MétéoSuisse. L'état-major de crise (EMCC) a été mobilisé à deux reprises, lors de l'alarme gaz à Microcity, le 9 septembre ainsi que lors de l'épidémie de grippe aviaire au début du mois de novembre. Par ailleurs, une cellule ORCCAN est toujours active depuis le 8 décembre 2015 dans le cadre de l'asile et l'accueil de réfugiés.

L'état-major réduit (EMR), fonctionnant comme organe de veille, a également suivi la situation internationale concernant le virus ZIKA, les risques et les attentats terroristes ainsi que la cybercriminalité.

Pas moins de 15 séances dédiées à l'organisation de l'exercice TORNADO 17, pour lequel ORCCAN est engagé aux côtés de l'Armée, ont été nécessaires. L'exercice en question aura lieu au cours du mois de juin 2017.

Dans le domaine des infrastructures critiques (PIC), la phase 2 «élaboration des planifications d'intervention pour les infrastructures de catégorie 4» a débuté avec l'étude du cas de la raffinerie de Cressier.

La Confédération a également sollicité l'avis d'ORCCAN quant à l'avenir des systèmes d'alarme et de communication pour la protection de la population. Une note sera d'ailleurs rédigée à l'intention du Conseil d'État dans le courant du premier trimestre 2017.

Dans le cadre du projet KATAPLAN II, soit la préparation aux situations d'urgence à l'échelle cantonale, les 10 premiers plans de coordination pour l'intervention ont été établis et la procédure de validation par l'EMR devrait prendre fin en mars 2017.

Unité neuchâteloise d'intervention psychosociale (UNIP)

L'UNIP est intervenue à 35 reprises durant l'année, offrant ainsi un soutien psychosocial à plus de 80 personnes.

A noter que la gestion de la coordination de l'UNIP a été confiée au CNP par le biais d'une convention. Ce rapprochement permet de regrouper l'ensemble des partenaires de l'urgence psychiatrique sous une même bannière, offrant non seulement une continuité dans les soins psychiatriques mais aussi une meilleure vue d'ensemble aux spécialistes concernés.

Domaine des constructions

363 dossiers ont été examinés dans le cadre des dispenses de construction des abris. 165 ont bénéficié d'une réponse positive moyennant le paiement d'une contribution de remplacement pour un montant total de 633'600 francs. Lors des contrôles de construction effectués durant l'année, 3 abris ont été reconnus techniquement en ordre, augmentant de 262 le nombre total de places protégées.

Les taux de couverture en places protégées sur le lieu d'habitation dans les régions sont les suivants : Entre-deux-Lacs : 102%, Littoral centre : 90%, Littoral Est : 107%, Montagnes neuchâtoises : 70%, Val-de-Ruz : 91%, Val-de-Travers : 65%.

Arrondissement militaire – Informations aux conscrits, recrutement et libérations

Cette année, 16 journées d'information aux conscrits ont été organisées dans les locaux du SSCM à Colombier, auxquelles se sont rendues 858 personnes sur les 916 convoquées. Le taux de défaillant s'est donc élevé à un peu plus de 6%. En outre, le SSCM a envoyé 1'117 convocations au recrutement et a traité l'ensemble des demandes de report ou de permutation de service.

Le canton de Neuchâtel a également procédé à la libération de 13 officiers ainsi que de 200 soldats et sous-officiers.

Affaires militaires – contrôles militaires, décisions disciplinaires, tirs obligatoires, taxe d'exemption à l'obligation de servir

Pour l'exercice 2016, 635 militaires ont présenté une ou plusieurs requêtes de report de leurs obligations militaires.

Le commandant d'arrondissement a prononcé des sanctions pour un montant avoisinant les 100'000 francs, dont la majorité provient de défaillances au recrutement et de non-accomplissement des tirs obligatoires. Le SSCM a également la charge de percevoir la taxe d'exemption de servir. Pour l'année 2016, le service a encaissé plus de 3,8 millions de francs et a ainsi perçu près de 770'000 francs, soit 20% de la somme, à titre de commission de perception.

Gestion de l'infrastructure et prestations au profit de l'armée

La section en charge de l'infrastructure et des prestations au profit de l'Armée a conduit plus de 100 chantiers sur le site de Colombier et ses dépendances, représentant un coût d'entretien de 716'000 francs. Plus d'une centaine de dépannages et soutiens divers à d'autres services de l'État ont été effectués durant l'année.

Le SSCM a passé avec succès trois audits menés par la Base Logistique de l'Armée (BLA) pérennisant ainsi les contrats de prestations au profit de l'Armée (prestations logistiques, infrastructures et remise en état de 2'000 fusils d'assaut d'ordonnance).

Il faut également souligner la validation du plan NPA «Nature, Paysage et Armée» concernant Planeyse, qui vise notamment à préserver les intérêts de la défense nationale et de la protection de la nature afin de minimiser les atteintes à la faune et flore locales.

Le SSCM a reçu 2'154 visites à son poste de rétablissement et a enregistré plus de 200 locations civiles (salles de théorie, halles, hébergement).

Garages de l'État et atelier mécanique automobile

Depuis le premier janvier 2016, l'ensemble des véhicules de l'administration est géré techniquement et administrativement pas les garages de l'État. Afin de poursuivre l'effort de rationalisation des coûts entamé en 2015 déjà, des processus d'achat par voie de marché public ont été appliqués à tous les domaines concernés. Cela s'est directement traduit par une économie sur l'acquisition de carburant, notamment.

Les ventes de véhicules et les travaux pour tiers (Confédération, communes, entités paraétatiques) ont généré un bénéfice de 148'000 francs.

4.4. Perspectives d'avenir

Le SSCM continuera la concrétisation des projets initiés en 2015 déjà. A l'issue de sa réorganisation, la protection civile neuchâteloise sera dotée d'une nouvelle base légale, avec une entrée en vigueur prévue courant 2018.

Le développement de l'armée (DEVA), aura un impact important sur les activités du SSCM en 2017 déjà, bien que son entrée en vigueur n'est prévue qu'au 1^{er} janvier 2018. En effet, une partie des écoles de recrues sera supprimée afin de laisser le temps aux différents états-majors de planifier l'introduction de cette réforme. Néanmoins, la caserne de Colombier accueillera durant le mois de novembre, l'école de sous-officiers DEVA. A cette occasion, plus de 250 hommes et femmes seront instruits aux directives et pratiques introduites dans le cadre du nouveau développement de l'armée. En outre, des aménagements au niveau des infrastructures seront entrepris, afin de répondre aux nouvelles normes et exigences de ce principal locataire de la place d'armes de Colombier.

4.5. Conclusion

Les développements internes au SSCM s'inscrivent dans un même effort de rationalisation. Il ne s'agit pas forcément de faire plus avec moins, mais de faire mieux avec les moyens à disposition. Le SSCM est conscient que ses prestations sont indispensables au regard de la sécurité de la population neuchâteloise. Certes, la sécurité a un coût qui a tendance à évoluer de manière exponentielle à mesure que l'on se rapproche du risque zéro. Or, en ces périodes financièrement incertaines, on pourrait être tenté de diminuer certaines prestations ou de les supprimer. Or, si réduction des coûts et prévention des risques sont deux notions qui semblent de prime abord fondamentalement opposées, on remarque qu'une certaine marge de manœuvre réside dans les structures même des institutions actuellement utilisées. Le projet de réorganisation de la protection civile neuchâteloise s'inscrit directement dans cette volonté de diminuer les coûts, tout en garantissant la qualité des prestations proposées. Cet effort de rationalisation sera étendu à l'ensemble des prestations du SSCM.

5. SERVICE DE LA JUSTICE

5.1. Introduction

2016 a été marqué par le déménagement de la direction, du secrétariat ainsi que des secteurs des créances judiciaires et des frais de justice, lesquels ont quitté la rue du Musée 1 pour la rue du Plan 30 à Neuchâtel. Cette opération a nécessité une organisation conséquente ainsi qu'un investissement important des personnes en charge des entités concernées.

Le site internet dédié aux communes pour prendre connaissance des détails de la perception des amendes a été adapté et modernisé selon la nouvelle Loi sur la police. Les derniers ajustements de la gestion des ordonnances pénales administratives liés aux amendes tarifées ont été accomplis. En collaboration avec le pouvoir judiciaire, le traitement des demandes de conversions d'amendes en jours d'arrêt a aussi été réorganisé.

Après une année 2015 record, 2016 a également été très soutenue en ce qui concerne l'émission de documents d'identité. Cela s'explique principalement par le renouvellement avant l'échéance des passeports non-biométriques émis jusqu'à la fin de 2006 qui permettaient d'entrer aux USA sans visa.

Suite à l'adoption de la nouvelle loi sur la nationalité suisse et de son ordonnance, lesquelles entreront en vigueur au 1^{er} janvier 2018, le secteur des naturalisations a été particulièrement occupé à adapter la législation cantonale. Ainsi, le projet d'une nouvelle loi sur le droit de cité neuchâtelois a été transmis au Grand Conseil en novembre. D'autre part, l'augmentation des demandes de naturalisation constatée depuis la fin de l'année 2014 se confirme.

En matière d'état civil, l'activité a été des plus soutenues avec des modifications de la loi sur l'harmonisation des registres et de son règlement d'exécution mais surtout en ce qui concerne la gestion de la base cantonale de données des personnes selon la convention intercantonale relative à la protection des données et à la transparence.

Enfin, le service de la justice a donné suite aux recommandations d'amélioration de la gestion des risques et du contrôle interne émises par le contrôle cantonal des finances.

5.2. Gestion

Ressources humaines

Personnel au 31.12.2016

1 chef de service (1 EPT), 5 responsables de secteur (4,4 EPT), 31 collaborateurs administratifs (23,7 EPT), 2 stagiaires et 1 collaborateur en emploi temporaire. Il a été enregistré 3 nominations, 3 départs et 4 arrivées de collaborateurs.

Organisation du service

Le service est composé des 6 entités que sont : le secrétariat, les secteurs des créances judiciaires, des frais de justice, des documents d'identité, des naturalisations, de l'autorité de surveillance de l'état civil et du contrôle de l'habitant.

Le secrétariat s'occupe de la tenue du casier judiciaire, du fichier ADN, du registre des avocats, de la logistique des examens d'avocats et de notaires, du paiement de l'assistance judiciaire et de la comptabilité générale.

Au-delà du contrôle des arrondissements, l'autorité de surveillance de l'état civil traite des actes étrangers, des changements de nom, des désaveux et reconnaissances en paternité, de la procédure de préparation au mariage ou au partenariat, de la réintégration ou libération du droit de cité, des corrections au registre suisse de l'état civil, des sanctions de nominations des officiers et de leur formation. L'autorité de surveillance du contrôle de l'habitant émet des directives, des avis et assure la formation des préposés, alors que le secteur des naturalisations assume le processus de gestion de ses dossiers et l'entité des documents d'identité établit les passeports biométriques, les passeports provisoires, les visas Schengen, les titres de voyage et les permis de séjour.

Le secteur des créances judiciaires procède au recouvrement des amendes d'ordre et tarifées, alors que celui des frais judiciaires perçoit les ordonnances pénales normales et administratives, les jugements et procède au recouvrement des avances d'assistance judiciaire.

Aspects légaux principaux

Des modifications ont été apportées à la loi sur l'harmonisation des registres et son règlement d'exécution ainsi qu'à l'arrêté fixant les émoluments prévus par la loi sur le droit de cité neuchâtelois à percevoir par l'État et les communes.

5.3. Activités déployées

Assistance judiciaire

1'196 dossiers (1'204 en 2015) ont été enregistrés dont 870 dossiers civils (810 en 2015), 282 pénaux (356 en 2015) et 44 administratifs (38 en 2015).

Naturalisations

Le Conseil d'État a accepté 604 demandes de naturalisation (425 en 2015) pour 1'092 personnes (728 en 2015) et en a refusé 1 (2 en 2015), pour 3 personnes (5 en 2015). 173 demandes émanaient de personnes de la 2^e génération (173 en 2015).

Il a été enregistré 701 demandes (639 en 2015). Le Secrétariat d'État aux migrations a transmis 263 demandes d'enquête concernant des procédures facilitées (198 en 2015) et 2 concernant des procédures en annulation de la naturalisation facilitée (2 en 2015). Le Conseil d'État a donné son assentiment à l'annulation de 3 naturalisations facilitées (3 en 2015).

Loi sur le droit de cité neuchâtelois (LDCN)

Le Conseil d'État a ratifié 1 agrégation (8 en 2015). Il a prononcé 2 réintégrations neuchâteloises (2 en 2015) et 2 libérations du droit de cité neuchâtelois (10 en 2015).

Surveillance de l'état civil

Statistiques de l'état civil :

Il a été enregistré 1'614 naissances (1'619 en 2015), 658 reconnaissances par le père (616 en 2015), 666 mariages / partenariats (665 en 2015) et 1'557 décès (1'696 en 2015).

Il a été accordé 10 adoptions d'autorisation de transcrire dans Infostar (10 en 2015), 722 communications de faits d'état civil survenus à l'étranger (855 en 2015), 209 naturalisations facilitées de conjoints (221 en 2015), 42 naturalisations facilitées d'enfants (32 en 2015), 1 libération (2 en 2015) et aucune réintégration (3 en 2015).

117 (129 en 2015) demandes de changement de nom ont été examinées.

Documents d'identité

Il a été établi 12'747 passeports (13'606 en 2015) et 19'725 cartes d'identité (20'102 en 2015).

1'867 (2'328 en 2015) saisies biométriques ont été effectuées pour les titres de séjour, 323 (391 en 2015) titres de voyage (passeports pour étrangers) et 399 (513 en 2015) visas (type D et C) pour ressortissants étrangers provenant d'états tiers (hors UE/AELE).

Amendes

Il a été facturé 27'517 ordonnances pénales normales et administratives (22'536 en 2015). Cette différence s'explique par l'édition de 4'900 ordonnances pénales administratives supplémentaires. De plus, 3'239 extraits de jugements des tribunaux et dossiers d'assistance judiciaire (2'390 en 2015) ont été traités. Enfin, 245'745 amendes d'ordre et tarifées ont été enregistrées (250'580 en 2015) pour un total de 276'501 dossiers (275'506 en 2015).

Casier judiciaire & Profils ADN

Le service de coordination VOSTRA a enregistré 542 extraits de jugement des tribunaux neuchâtois (431 en 2015), 3'181 ordonnances pénales du ministère public (3'172 en 2015), 111 avis de récidive (47 en 2015) et 136 informations de libération conditionnelle (121 en 2015). Cette entité a également traité 1'320 mandats de saisie de données ADN (1'632 en 2015).

Barreau & Notariat

La commission d'examen du barreau s'est réunie 4 fois. 16 candidats (14 en 2015) ont obtenu le brevet d'avocat. Il n'y a eu aucun abandon (idem en 2015) et 2 échecs définitifs (1 en 2015).

La commission d'examen du notariat a organisé deux sessions (2 en 2015). Un candidat a obtenu son brevet (aucun en 2015).

Conseil notarial

Séances

Le Conseil notarial s'est réuni 7 fois.

Inspection des Études (LN 21)

12 notaires ont été inspectés, dont Maître Werner Gautschi pour son inspection finale. Les inspections, toujours coordonnées par Me Olivier Jacopin, n'appellent aucune remarque.

Contrôles financiers des Études (LN 22)

Aucun notaire n'a été contrôlé financièrement. Maître Gérard Bosshart est toujours responsable desdits contrôles.

Formation des stagiaires (LN 13)

Trois nouveaux stagiaires ont été accueillis et deux stagiaires ont arrêté en 2016. Un stagiaire a réussi ses examens à la session d'automne. Il a été assermenté le 28 novembre 2016. Le Conseil notarial était représenté à la dite assermentation par Me Christine Ramseier. La responsable de la formation des stagiaires au sein du Conseil notarial est toujours Me Anne-Marie Jacot Oesch.

Tâches générales (LN 20)

Le Conseil notarial a traité diverses questions de technique notariale et de droit, répondu à des questions concernant l'application du tarif des émoluments et la LACDM et est intervenu auprès de quelques confrères suite à des interpellations de clients ou notaires. Il a également émis deux recommandations à l'intention des notaires neuchâtelais.

Il a, malheureusement, été amené à saisir l'Autorité de surveillance à l'encontre d'un Confrère.

5.4. Perspectives d'avenir

Au vu de l'évolution de la société et de ses besoins, il s'agira en 2017 de se concentrer plus particulièrement sur des modifications, adaptations, voire créations législatives dans des domaines de compétences du service. Dans ce cadre, les débats s'agissant de la nouvelle loi sur le droit de cité – et les éventuelles adaptations réglementaires qui en découleront – occuperont une place importante.

Toujours dans le souci d'être en adéquation avec les besoins, les compétences RH et les moyens techniques à disposition doivent eux aussi évoluer. Ainsi, des structures organisationnelles et des programmes informatiques devront être adaptés aux nouvelles réalités pour répondre de manière efficace aux exigences tant des partenaires que de la population.

5.5. Conclusion

L'année 2016 a été une excellente année pendant laquelle tous les projets du JUST ont été menés à bien ou ont bénéficié du suivi approprié à leur finalisation dans les délais impartis par le planning initial. Les activités de production ont été tout aussi satisfaisantes car tous les secteurs étaient à jour au 31 décembre 2016.

6. SERVICE JURIDIQUE

6.1. Introduction

Le service juridique (ci-après : SJEN) représente l'entité centrale de l'administration cantonale neuchâteloise pour la fourniture de services juridiques. Il assume également les tâches d'un service de législation. Par sa position de service transversal, il se tient à la disposition de l'ensemble de l'administration cantonale et travaille plus particulièrement pour le Conseil d'État, les départements et la chancellerie d'État. Il offre également un soutien juridique et légistique au Grand Conseil, à son bureau, à sa présidence et à ses commissions. Occasionnellement, il est également amené à collaborer avec les autorités judiciaires.

L'année 2016 a été marquée par une charge de travail en augmentation, et par plusieurs mutations de personnel. Des projets législatifs d'envergure ont en outre nécessité un fort engagement.

6.2. Gestion

Le SJEN occupe 27 personnes représentant une dotation de 18,7 EPT. Les activités se répartissent entre le personnel de formation juridique (13,8 EPT) et le secrétariat (4,9 EPT, incluant une collaboratrice spécialisée en charge de la tenue du RSN) ; l'effectif selon la dotation est complété par une apprentie, ainsi que par un demi-poste dépendant du budget de la réforme de l'État. La majorité du personnel est féminine et travaille à temps partiel.

L'année 2016 a vu quelques changements quant au personnel. Une juriste a quitté le service au 31 mars pour entamer un stage en vue d'obtenir le brevet d'avocate ; elle a été remplacée par une nouvelle collaboratrice, auparavant greffière-rédactrice au Tribunal cantonal, au 1^{er} avril. Un juriste à temps partiel a pu être engagé au 1^{er} juillet (poste à 50% accordé dans le budget 2016). Une collaboratrice a quitté le service au 31 août pour occuper un poste à la Confédération, et a été remplacée par un nouvel engagement au 1^{er} septembre. Enfin, une secrétaire a quitté le service au 30 novembre et sera remplacée au 1^{er} février 2017.

Par ailleurs, le service juridique s'est vu confier, dès le 1^{er} janvier 2016, le suivi des tâches juridiques en lien avec les marchés publics (transfert d'un poste à temps partiel du service des ponts et chaussées).

Enfin, dans la perspective d'associer l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs du service à l'optimisation de l'organisation et des processus de travail, une "journée au vert" a eu lieu dans les locaux du SSCM (château de Colombier) en février 2016, permettant de fructueux échanges. Le résultat de ces réflexions se traduit par divers aménagements ou améliorations des conditions de travail et de l'efficacité.

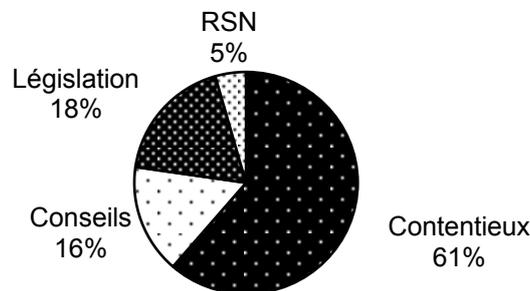
6.3. Activités déployées

Les activités principales du SJEN sont réparties dans les domaines du contentieux (instruction de recours et de plaintes ; préparation de décisions à la signature des chef-fe-s de départements ou du Conseil d'État), du conseil et de la législation.

Le service assume également l'organisation et la publication du Recueil systématique de la législation neuchâteloise (RSN) (<http://rsn.ne.ch/>), de même qu'il promeut la diffusion de la législation cantonale et veille à sa cohérence interne.

L'importance proportionnelle de ces différentes activités s'apprécie selon le tableau suivant :

Activités principales du service juridique en 2016



En outre, le SJEN est chargé de l'élaboration de projets de réponse aux consultations fédérales, ainsi que de la représentation de l'État devant les juridictions administratives, civiles ou pénales.

Il s'occupe également de la publication de la jurisprudence en mettant à disposition sur Internet les décisions administratives rendues par le Conseil d'État et les départements de l'administration cantonale en matière de contentieux, par le système FindInfo (application complémentaire au système électronique de gestion des dossiers JURIS, utilisé depuis 2009).

Contentieux

Les prestations du SJEN en matière de contentieux consistent dans l'instruction des recours administratifs et des plaintes en matière de poursuites et faillites (LP) - adressés aux départements, au Conseil d'État et à la chancellerie d'État - ainsi que la rédaction de projets de décisions sur recours. Le service prépare également des projets de décisions que le Conseil d'État ou les chefs de département sont appelés à prendre en première instance (LAVI, LResp).

Les domaines principaux dans lesquels des décisions sur recours ont été prises ressortent du tableau figurant à la page suivante (il s'agit en principe de recours contre des décisions de première instance prises par un service de l'État ou une entité autonome de droit public, adressés à un département ou au Conseil d'État).

On constate que le nombre d'affaires entrantes (524) est stable par rapport au dernier exercice (520 pour 2015, 497 pour 2014).

(NB ce tableau ne tient pas compte des décisions incidentes : demandes d'avances de frais, décisions en matière d'assistance judiciaire, ordonnances de suspension et autres décisions procédurales)

Instance	Domaine (code statistique)	Nb d'affaires pendantes au 01.01.16	Nb d'affaires en- registrées durant la période	Nb d'affaires liqui- dées durant la pé- riode
Général	Marchés publics		2	1
Conseil d'État	Aménagement du territoire	34	18	14
	Constructions	37	64	34
	Ressources humaines	10	0	
Chancellerie	Droits politiques	1	12	11
DFS	Communes	1	0	
	Contentieux - recouvrement de créances	1	2	
	Santé publique	13	6	1
	Responsabilité civile	14	11	4
DJSC	Autorité inférieure de surveillance LP	29	61	54
	Armes et munitions	2	1	
	Domaine pénitentiaire	8	30	24
	État civil	3	0	
	Militaire		2	2
	Police	7	0	3
	Police du feu	2	3	3
	Protection civile	2	0	
	Contrôle des habitants		1	1
	Établissements spécialisés	10	2	1
	Ressources Humaines	12	2	11
DEF	Enseignement obligatoire	1	8	3
	Enseignement spécialisé	8	4	7
	Formation professionnelle	7	18	12
	Lycées	1	2	1
	Université	3	9	5
	Mineurs et tutelles		1	
DDTE	Automobiles et navigation	31	42	48
	Domaine public		2	
	Conservation de la nature	1	0	
	Économie des eaux	2	0	1
	Énergie	1	0	
	Faune	3	0	
	Protection de l'environnement	3	15	14
	Registre foncier	4	0	3
	Signalisation routière	3	10	4
	Agriculture	2	1	1
	Affaire vétérinaires	4	4	4
	Commerce et patentes	5	2	5
	Consommation	1	2	1
	Viticulture	1	0	1
DEAS	Action sociale	26	37	32
	Assurance-maladie	13	18	16
	Bourses	1	13	9
	Victimes d'infraction	21	13	22
	Emploi		1	
	Inspection et santé au travail	1	0	
	Main d'œuvre étrangère	1	0	1
	Mesures d'insertion professionnelle	1	3	3
	Migrations	44	90	73
	Registre du commerce	14	11	4
	Surveillance des agences de placement		1	
	TOTAUX	389	524	434

Conseil

Aspect important et spécifique de l'activité du SJEN, mais plus difficilement mesurable, le conseil juridique prend diverses formes. Cette activité va du simple conseil oral donné entre deux portes à l'avis de droit écrit solidement argumenté. Ce rôle de conseiller juridique centralisé permet, dans beaucoup de domaines, d'assurer une certaine unité des pratiques et d'avoir une vue d'ensemble sur la manière dont sont appréhendés par la collectivité publique les divers problèmes de droit (essentiellement administratif, mais aussi pénal ou civil).

Pour être à même d'offrir une prestation de conseil documentée et se fondant sur des bases solides, le SJEN tient à jour une importante bibliothèque d'ouvrages juridiques. Il s'agit d'un outil de travail utilisé et actualisé en permanence, en parallèle aux moyens électroniques de documentation dont le service fait également usage.

Législation

Le SJEN assume la fonction de service de législation de l'administration cantonale. La complexité croissante des textes comprenant des règles de droit et l'accroissement du corpus législatif commandent impérativement une vérification systématique des projets de normes, tant sous l'angle de la forme que de la légalité. Ce contrôle nécessite une vue d'ensemble de la législation et une expertise en légistique, éléments faisant partie de l'expérience du SJEN. Pour rappel, toute élaboration ou modification de textes légaux ou réglementaires doit être signalée au SJEN ou, selon le domaine, à l'un des juristes spécialisés travaillant dans un autre service de l'administration cantonale. Les juristes consultés prennent souvent déjà part en amont à l'élaboration des textes. Dans tous les cas, le texte final est soumis aux juristes consultés pour accord avant son adoption par les autorités compétentes. Le contrôle porte en particulier sur les bases légales, la conformité au droit supérieur (cantonal ou fédéral), et le respect des règles rédactionnelles propres à la légistique, incluant la charte rédactionnelle de l'administration cantonale neuchâteloise et le [règlement concernant une formulation des textes officiels qui respecte l'égalité des sexes](#) .

Le SJEN participe ainsi à l'élaboration de l'ensemble des textes légaux ou réglementaires, soit les lois et décrets adoptés par le Grand Conseil, ainsi que les arrêtés et règlements adoptés par le Conseil d'État. Il assure de même l'ensemble des activités liées à la publication et à la promulgation des lois et décrets adoptés par le Grand Conseil, en vue de garantir leur entrée en vigueur avec force obligatoire (suivi des arrêtés de publication et de promulgation adoptés par le Conseil d'État, faisant ensuite l'objet d'une parution dans la Feuille officielle).

Le SJEN assume la gestion et la publication du recueil systématique de la législation neuchâteloise (RSN). Cela implique non seulement la mise à jour du RSN six fois par année sur le site Internet de l'État, mais aussi la tenue du recueil chronologique de la législation neuchâteloise (RLN).

Une nouvelle application du RSN sur le site Internet public a été élaborée en collaboration avec le service informatique et un prestataire externe. Elle a été mise en ligne au début de l'année 2016 et se présente sous une forme modernisée, plus claire, et avec davantage de fonctionnalités. Cette nouvelle application a été bien accueillie au sein de l'administration et du public, et représente un outil de travail quotidien pour nombre de collectivités publiques et de professionnels du droit.

Enfin, depuis plusieurs années, le service apporte une contribution au Séminaire de légistique se tenant à Jongny (VD), organisé par l'Université de Genève et l'Office fédéral de la justice. Les travaux de préparation permettent en particulier des échanges constructifs avec nos homologues des services juridiques et législatifs des cantons de Vaud et Genève.

D'importants projets législatifs ont bénéficié du soutien du SJEN. On citera parmi les plus importants objets traités durant l'année 2016 :

- projet de rapport portant sur la réforme des institutions (suppression des districts et diminution du nombre de députés) ;
- finalisation du rapport à l'appui d'un projet de loi sur la reconnaissance des communautés religieuses (LRCR), prise en application de l'article 99 Cst.NE visant à reconnaître d'intérêt public d'autres religions ;
- révision de la loi sur la publication des actes officiels (LPAO) ainsi que son règlement, qui a notamment permis de numériser la Feuille officielle cantonale ;
- avancement des travaux de la loi sur l'enfance et la jeunesse (LEJ) ;
- révision de la loi concernant les autorités de protection de l'enfant et de l'adulte (LAPEA), touchant la rémunération des curateurs ;
- travaux préparatoires en vue d'un règlement des établissements pénitentiaires ;
- soutien juridique à l'élaboration du rapport à l'appui d'un projet de nouvelle loi sur l'Université de Neuchâtel (LUNE) ;
- projet de loi sur la préservation et l'assurance des bâtiments (LAB) et règlement d'exécution (RLAB) ;
- projet de loi sur l'assistance juridique ;
- élaboration de divers arrêtés régulant l'accès aux aires de stationnement pour les gens du voyage.

Outre ces projets législatifs, les divers aspects de la réforme de l'État menée par l'office d'organisation nécessitent de nombreuses adaptations législatives et réglementaires. Enfin, le processus budgétaire entraîne généralement de nombreuses adaptations de textes, soumises également à l'examen du SJEN.

6.4. Perspectives d'avenir

Le thème de la protection des données et de la transparence des activités étatiques continue d'occuper une place importante dans les problématiques soumises au service ; une collaboration suivie s'est par ailleurs instaurée avec le Préposé à la protection des données et à la transparence (PPDT). L'avancement des divers projets liés aux développements informatiques (dont le projet de système d'information et de gestion SIGE) entraîne également de nombreuses adaptations de textes, pour légitimer l'action de l'État dans divers domaines. En particulier, la problématique de l'échange de données dites sensibles entre entités étatiques nécessite un examen approfondi des bases légales formelles indispensables au respect des règles de protection des données.

De même, les prestations délivrées par le biais du Guichet Unique impliquent un soutien juridique croissant (par exemple les modalités de consultation de la Feuille officielle, dorénavant uniquement électronique, par le biais du GU <https://www.guichetunique.ch/public/> ou le développement prévu de prestations supplémentaires via le GU et leur facturation).

Enfin, les développements touchant l'organisation hospitalière cantonale et la localisation des diverses instances judiciaires ne manqueront pas d'exiger dans un avenir proche l'intervention accrue du service juridique.

6.5. Conclusion

Les problématiques soumises en 2016 au SJEN ont à nouveau revêtu une grande diversité. Une fois encore, la collaboration avec les divers services métiers sollicitant son intervention s'est déroulée de manière réjouissante, parfois sous la pression de délais fort brefs !

Le rythme de travail soutenu, et l'enjeu (humain, financier, social) présent dans nombre de dossiers ont par moments engendré des signes de fatigue auprès du personnel du service. La multiplicité des domaines juridiques embrassés, de même que la responsabilité à endosser dans nombre de dossiers, font de l'activité au SJEN un métier passionnant mais exigeant.

Soucieux de continuer à pouvoir assurer un fonctionnement de qualité, le service sera certainement amené à réfléchir à l'ampleur du cercle des bénéficiaires de ses prestations. Lui appartient-il encore de fournir un appui à des entités autonomisées ou parapubliques, à une époque où toute son énergie suffit à peine à réaliser son "cœur de métier", à savoir le support juridique – et la loyauté qui va de pair – à toute l'administration et ses départements ?

7. SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

7.1. Introduction

Contexte global

Comme au cours des années précédentes, l'activité du service des ressources humaines (SRHE) a une nouvelle fois été fortement influencée par le programme des réformes de l'État, ainsi que par un contexte budgétaire difficile. Tant par sa forte implication dans de nombreux projets transversaux que par des réorganisations internes, le personnel du SRHE a eu la chance de poursuivre en 2016 de multiples objectifs stimulants. Même si les activités qui ont découlé de toutes ces implications ont engendré une pression importante, le bon esprit de collaboration interne et externe a permis au SRHE d'assumer ses missions de manière efficiente et respectueuse de toutes les composantes politiques, économiques et sociales de son environnement.

Le SRHE poursuit donc son rôle de garant de la prise en charge de la composante humaine dans la gestion de l'administration cantonale, tout en assurant une expertise technique efficace et nécessaire à l'évolution de ses prestations. La conjugaison harmonieuse de facteurs humains et techniques représente un défi quotidien, véritable fil conducteur de son activité et de ses projets. Ainsi, que ce soit au travers de sujets très techniques comme la nouvelle politique salariale ou encore très délicats comme la réduction des effectifs de l'administration, la complémentarité des secteurs et activités du SRHE assure un bon équilibre entre nécessités économiques et respect des titulaires de fonctions publiques.

Faits marquants

Le projet le plus marquant de l'année écoulée a sans conteste été celui de la nouvelle politique salariale de la fonction publique, tant en raison de l'énergie importante qu'il a fallu dépenser pour le mener à maturité que par les réactions vives qu'il a générées chez les partenaires sociaux et chez une partie de la population concernée. La mise en place de nouvelles grilles salariales harmonisées efface dès 2017 une incohérence qui durait depuis 1999 et qui voyait cohabiter sous le chapeau d'une même loi des systèmes de progression salariale différents. Si les changements sont très modestes pour le personnel administratif et technique, les enseignants disposent maintenant d'un système doté d'une progression plus régulière qui servira de support à une nouvelle évaluation de leurs fonctions.

Il convient également de citer dans ce chapitre l'importante sollicitation du SRHE dans les réorganisations structurelles de l'administration. A chaque modification de structure sont en effet associées au niveau du personnel le pilotage des démarches juridiques, l'accompagnement du changement par des actions de formation, un soutien de la mobilité interne pour le remplacement du personnel touché, des réévaluations de fonctions, ainsi que de multiples actions administratives et salariales.

Par ailleurs, le SRHE a été impliqué dans les actions pilotées par le service de l'emploi en faveur de la réinsertion de personnes en recherche d'emploi. Les démarches entreprises en collaboration avec ce service visent très clairement à renforcer l'accueil déjà très positif réservé aux candidatures de personnes au chômage dans le processus de recrutement de l'administration cantonale, employeur très important du canton.

Projets en cours – à venir

Le SRHE a continué à maintenir une dynamique positive permettant l'adaptation et l'évolution de nouveaux outils destinés à automatiser et à simplifier le traitement en masse de données dans le cadre de ses processus internes. Pour ce faire, en début d'année, une phase importante de rédaction et de validation des conceptions a eu lieu pour le projet SIGE et son futur portail Ressources Humaines, destiné aux titulaires et cadres de l'administration dès 2018. Les travaux déjà engagés ont perduré tout au long de l'année avec la mise en place d'un système de test. En parallèle aux travaux sur le nouveau système SIGE, un prototype de cockpit RH a été réalisé conjointement avec le service de la statistique ; l'objectif étant de fournir courant 2018 cette nouvelle fonctionnalité au Conseil d'État et à l'ensemble des services de l'État.

En matière de communication interne, le SRHE a été associé en tant que principal service client à l'élaboration du cahier des charges pour le nouvel Intranet de l'État, au choix du fournisseur retenu, ainsi qu'au développement de l'application et de son contenu. Ce projet est important pour le service car avec le portail SIGE, Intranet représente un support essentiel aux clients du SRHE pour leur accès à de nombreuses prestations.

Une phase de stabilisation du nouveau système de planification et de gestion des temps pour la police neuchâteloise s'est déroulée à satisfaction. Elle a été suivie par une phase de formation de toute la hiérarchie au nouveau processus dématérialisés. Par ailleurs, des travaux ont été réalisés dans cette même entité afin d'assurer la mise en œuvre, au 1^{er} janvier 2017, de la nouvelle interface pour le transfert automatique des indemnités de nuit, de piquet et des notes de frais. Il s'agit là d'un grand volume d'activités qui est automatisé.

Une révision importante du système de contrôle interne (SCI) du SRHE a été accomplie afin de s'assurer de répondre aux exigences du système. Le contrôle cantonal des finances a validé les travaux effectués ainsi que le plan d'action durant l'été 2016.

En fin d'année, de conséquents travaux ont été entrepris afin d'adapter le système de gestion des temps de l'État et de permettre le passage automatique au nouvel horaire de référence à 41 heures par semaine.

Citons enfin que, même si ce partenariat a été fortement influencé par certains projets, le SRHE a entretenu avec les partenaires sociaux de très nombreux échanges et collaborations tout au long de l'année 2016, tant dans le cadre de projets que de ses activités régulières.

D'autres projets ou activités méritant une certaine attention sont mentionnées dans la suite du rapport du SRHE, au chapitre des activités.

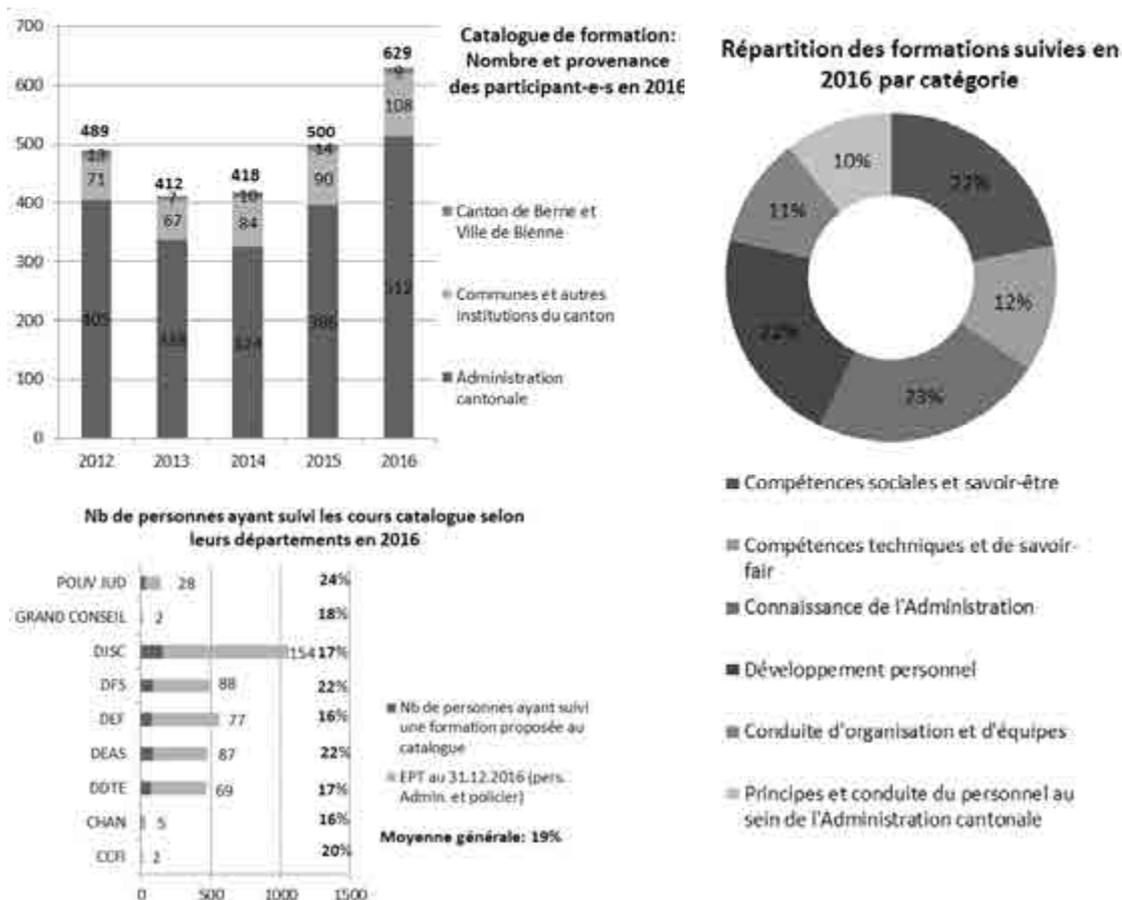
7.2. Activités déployées

Formation et développement du personnel

Bilan de l'année écoulée

Formation continue

La fréquentation des cours en 2016 a augmenté de 25,8% par rapport à 2015. L'offre globale 2016 comportait 43 cours ; 54 sessions de cours « catalogue » ont été organisées et 629 personnes formées.



Au niveau de l'administration cantonale, 512 personnes ont suivi une action de formation, ce qui représente 1'149 jours de travail. Un cinquième des titulaires a suivi une formation proposée au catalogue du secteur formation et développement du personnel.

Les ressources budgétaires ont été allouées de la manière suivante : 62% pour les cours du catalogue de formation, 27% pour la concrétisation de 66 actions de formations externes et accompagnements individuels. Le solde a permis de soutenir 12 accompagnements collectifs et de permettre à 8 personnes d'obtenir un certificat de formation continue en gestion publique (dont trois un CAS en gestion publique).

Formation professionnelle

A la rentrée 2016, l'administration cantonale formait 112 apprentis, dont 59 dans le domaine commercial, soit un effectif en légère augmentation comparé à l'année précédente. Avec un taux de 5,87% d'apprentis par rapport à l'effectif du personnel, le quota minimum de 4% fixé par le Conseil d'État est dépassé. L'administration cantonale participe donc activement au transfert des formations vers le système dual.

Concernant les stagiaires maturité professionnelle commerciale (EC 3+1), 17 stagiaires ont été engagés et sont formés dans des services de l'administration cantonale depuis la rentrée 2016 pour une durée d'une année, soit un effectif stable par rapport à la rentrée 2015.

Points forts

En termes de formation continue, l'effort particulier mis sur l'accompagnement et le développement des cadres s'est poursuivi avec la mise en place d'ateliers de management pour cadres expérimentés.

2016 a également été une année couronnée de succès en termes de formation professionnelle avec la réussite aux examens de 60 apprentis dans les professions suivantes : 24 employés de commerce et 16 stagiaires EC 3+1 de la branche administration publique, 2 agents d'exploitation, 1 agente en information documentaire, 1 aide-menuisier, 1 automaticien, 1 cuisinier, 2 dessinateurs, 2 forestiers-bûcherons, 2 géomaticiens, 4 informaticiens, 1 laborantin en chimie, 1 mécatronicien d'automobiles, 1 médiaticienne, 1 menuisier. De plus, à l'occasion de la séance d'accueil des nouveaux apprentis et stagiaires EC 3+1, un film présentant les 17 professions formant des apprentis à l'administration cantonale a été réalisé par une apprentie médiaticienne et a rencontré un vif succès.

Mobilité interne et recrutement

Mobilité interne

L'État continue à assurer un accès prioritaire des emplois vacants aux collaborateurs et collaboratrices de l'administration et aux personnes inscrites auprès de l'ORP et de l'OAI puisque seul un tiers des recrutements a été issu de mises au concours ordinaires externes. Les deux tiers restants se répartissent entre mutations internes (65%) et réinsertion de personnes au chômage (35%).

L'État continue par conséquent de jouer un rôle important en matière d'intégration sociale, tout en ouvrant des perspectives de progression à ses collaborateurs, sans pour autant oublier de s'ouvrir vers l'extérieur.

Recrutement

Le service des ressources humaines a mis au concours 142 postes, dont la moitié a bénéficié d'une mise au concours externe.

L'ensemble de ces mises au concours a généré près de 6'000 postulations, dont 79% saisies en ligne par les candidats, 15% transmises par courriel (dossiers de personnes inscrites au chômage bénéficiant d'une certaine priorité) et 6% par courrier postal. La nouvelle réduction du nombre de postulations «papier» représente un fort encouragement à la poursuite de la mise en ligne de prestations via les plateformes informatiques ou nomades.

Le nombre de postulations reste donc stable depuis la mise en place de notre outil de e-recrutement fin 2012, avec une utilisation de plus en plus marquée de ce dernier. Le SRHE estime que l'usage exclusif de la plateforme informatique devrait être imposé dans un proche avenir.

Traitement des demandes d'engagement de personnel

Depuis 2006, tout remplacement de personnel, tout engagement de nouveau titulaire ou toute compensation de taux d'activité doit faire l'objet d'une validation du Conseil d'État. Grâce à ce processus, l'État dispose d'un moyen efficace de maîtrise de ses effectifs. De plus, grâce à l'introduction progressive de la gestion des services par enveloppe et mandat de prestations (GestionNE), la coordination entre les services, les secrétariats généraux et le SRHE s'est améliorée et permet de moins solliciter le Conseil d'État.

De par la conduite de ce processus (plus de 280 analyses en 2016), le SRHE dispose d'informations indispensables à l'accomplissement de nombre de ses missions (le recrutement, la mobilité interne, les évaluations de fonctions, la rémunération, le conseil et l'accompagnement des services en matière d'organisation et de planification du personnel).

Sécurité au travail et gestion de la santé

Commission Santé et sécurité au travail intercantonale (CSST)

L'assemblée générale de la CSST s'est tenue à Martigny fin 2016. Le premier audit interne à la solution de branche a été effectué dans le canton du Jura. Cet audit a démontré que la mise en place d'un système santé et sécurité au travail (MSST) est réalisable dans une administration.

Mise en place et suivi du système santé et sécurité au travail (MSST) dans les services

Les services ayant mis sur pied le concept MSST intercantonal continuent d'en appliquer les principes à leur entière satisfaction. Les comités hygiène et sécurité (CHS) se réunissent 2 fois l'an et gèrent les plans de mesures au mieux. Il y a actuellement 2 entités dont le CHS fonctionne, le CPMB et le SCAV.

Au CIFOM, l'engagement du coordinateur santé et sécurité au travail va permettre la création du CHS en 2017. Au SPAJ, l'engagement d'une stagiaire (psychologue du travail/chargée de sécurité) a permis à ce service de mettre sur pied le système MSST dont le CHS deviendra actif au 1^{er} trimestre 2017.

Mettre à disposition un spécialiste MSST pour la mise en route du système SST dans les services est une solution économique qui permettra de répondre aux exigences demandées par la directive 6508 de la Commission fédérale de santé et sécurité au travail (CFST).

Ergonomie des postes de travail informatisés

Une cinquantaine de visites de postes de travail ont été effectuées. Des conseils et explications concernant le réglage correct du matériel ainsi que des mesures d'améliorations techniques ont été apportés à la satisfaction des collaborateurs. Une bonne collaboration avec le service des bâtiments a permis de remplacer rapidement des éléments de mobilier défectueux.

«Case management», suivi des cas d'absences de longue durée

La gestion des absences répétitives et de longue durée permet une analyse des cas et si nécessaire leur annonce auprès de l'AI. Actuellement, dès 30 jours d'absence, une détection précoce (DP) peut être envoyée à l'AI et des mesures d'intervention précoce (IP) peuvent être mises en place. Le SRHE analyse systématiquement les situations dépassant 90 jours d'absence, sur une période rétroactive de 900 jours. Dans la période de novembre 2015 à novembre 2016, les extractions des données effectuées mensuellement ont permis de ressortir 128 nouveaux cas d'absences de plus de 90 jours.

Des rencontres régulières ont lieu avec le délégué AI afin d'analyser et d'organiser les mesures proposées. Quelques tables rondes réunissant le collaborateur, le chef de service ou de secteur, le délégué AI et le case manager du SRHE ont permis de mettre en place une réinsertion adaptée des collaborateurs-trices.

Évaluation et classification des fonctions

Administration cantonale

Le processus d'évaluation et de classification des fonctions permet d'assurer l'exploitation du système de rémunération, dont le but est de rétribuer les collaborateurs de l'État de manière objective, transparente et équitable. Les services de l'administration adaptent en permanence leurs ressources à leurs missions et prestations, et il en résulte la remise en question du contenu de certaines fonctions.

À la demande des différents départements, année après année au gré des réorganisations, le SRHE évalue et classe de nouvelles fonctions, réévalue des fonctions existantes dont le contenu a été modifié et adapte le nombre de postes dans les fonctions-type.

Les chiffres reproduits ci-dessous reflètent le nombre de dossiers soumis en 2016 à validation du Conseil d'État.

	DFS	DJSC	DEF	DDTE	DEAS	CHANC	
Nouvelles fonctions/postes créés	22			11	4	2	35%
Suppressions de fonctions/postes	14	10		22	8	3	50%
Modifications avec hausse de classe		2	1	3	1	2	8%
Modifications avec maintien de classe		1		3	1	1	5%
Modifications avec baisse de classe				2			2%

Nouvelle politique salariale

Contexte et objectifs

La masse salariale du personnel de l'État, enseignement compris, se monte à près d'un demi-milliard de francs par année. La part des charges de personnel au budget de l'État se monte à environ 20%, ratio globalement en baisse au cours des 20 dernières années.

La réforme réalisée en 2016 visait principalement une plus grande clarté dans les principes de rémunération, une meilleure égalité de traitement entre les différentes catégories de personnel et surtout une meilleure maîtrise de la masse salariale, avec un octroi de primes individuelles et/ou collectives.

Nouvelle politique salariale

Le nouveau système de rémunération de l'État prévoit deux échelles de traitement distinctes, l'une pour l'enseignement et l'autre pour le personnel administratif et technique, avec toutefois des caractéristiques communes : une progression totale de 41% de salaire par classe de traitement, ceci en 25 échelons de progression annuelle automatique. La valeur des échelons est plus forte en début qu'en fin de carrière, de manière à tendre vers une progression logarithmique.

Pour le personnel administratif et technique, le nombre d'échelons est réduit par rapport à l'ancien système, et la possibilité d'octroyer plusieurs échelons au passage de l'an en fonction de la qualité des prestations a été supprimée. Le minimum de la classe 1 et le maximum de la classe 16, fixés au niveau légal, sont conservés.

Pour le personnel enseignant, le nombre d'échelons est augmenté. La progression extrêmement rapide sur 12 ans, avec des «triples classes» générant l'octroi d'annuités doubles tous les 5 ans, cède sa place à un système simple, avec des classes uniques comprenant 25 échelons. Le minimum salarial de la classe inférieure (classe A) est rehaussé, le maximum de la classe supérieure (M) est maintenu.

Mesures complémentaires

Pour le personnel administratif et technique, le Conseil d'État a augmenté le temps de travail de 40 à 41 heures hebdomadaires, augmenté d'un jour par an la durée des vacances annuelles et réduit la pause de midi obligatoire de 45 à 30 minutes.

Pour le personnel enseignant, le Conseil d'État a pris des mesures qu'il a clairement identifiées comme compensatoires par rapport à la politique salariale. Il en va ainsi de la caisse cantonale de remplacement, à laquelle le personnel enseignant sera dispensé de cotiser, du retour à un indice horaire de 23 périodes hebdomadaires pour les enseignants des écoles de maturité engagés dès le 1^{er} janvier 2017 et de l'ouverture à une décharge horaire pour les enseignants à temps partiel, notamment.

Des mesures complémentaires ont été adoptées, dont la plus importante consiste en l'octroi d'un échelon supplémentaire après passage dans la nouvelle échelle pour le personnel enseignant non plafonné. La règle de passage dans la nouvelle échelle prévoyait en effet une transposition «horizontale» à l'échelon immédiatement supérieur.

Réformes de l'État

En termes d'accompagnement du programme des réformes pour le volet formation, 2016 a été consacrée d'une part à la conception et la mise en place des formations aux nouveaux processus et outil de budgétisation des chef-fe-s de service et responsables financier-ère-s des entités pilotes. Cette première expérience concluante a constitué un test du dispositif qui sera appliqué pour la suite des réformes liées à SIGE. D'autre part, des cahiers des charges de formation et une planification des actions d'accompagnement du projet SIGE ont été établis.

Statistiques

Effectif du personnel

décembre 2016 SRHE 012017	Effectifs décembre 2016					
	Postes complets	Postes partiels	Postes (total)	Effectif en équivalents (100%)	Budget 2016 amendé en équivalents 100%	Ecart 2016 en équivalents 100%
TOTAL PERSONNEL ADMINISTRATIF						
Autorités législatives	4	8	12	9.00	9.00	
Contrôle cantonal des finances	5	5	10	8.75	8.55	0.20
Autorités judiciaires	49	68	117	92.81	93.54	-0.73
Chancellerie	22	9	31	27.40	29.10	-1.70
DES	267	142	409	355.27	373.17	-17.90
DJSC	646	232	878	789.68	818.15	-28.47
DFP	127	362	489	351.51	358.71	-7.20
DDTF	221	134	405	358.64	369.64	-11.00
DFAS	189	159	348	294.21	303.51	-9.30
2016	1'580	1'119	2'699	2'287.26	2'363.37	-76.11
2015				2'292.70	2'348.15	-55.45
Ecart 2015 -> 2016				-5.44	15.22	
TOTAL MAGISTRATS (sans suppléances)						
Conseil d'Etat	5		5	5.00	5.00	
Pouvoir judiciaire	34	11	45	42.50	42.50	
2016	39	11	50	47.50	47.50	
2015				47.50	47.50	
Ecart 2015 -> 2016						
TOTAL ADMINISTRATION CANTONALE (administratif + magistrats)						
2016	1'619	1'130	2'749	2'334.76	2'410.87	-76.11
2015				2'340.20	2'395.65	-55.45
Ecart 2015 -> 2016				-5.44	15.22	

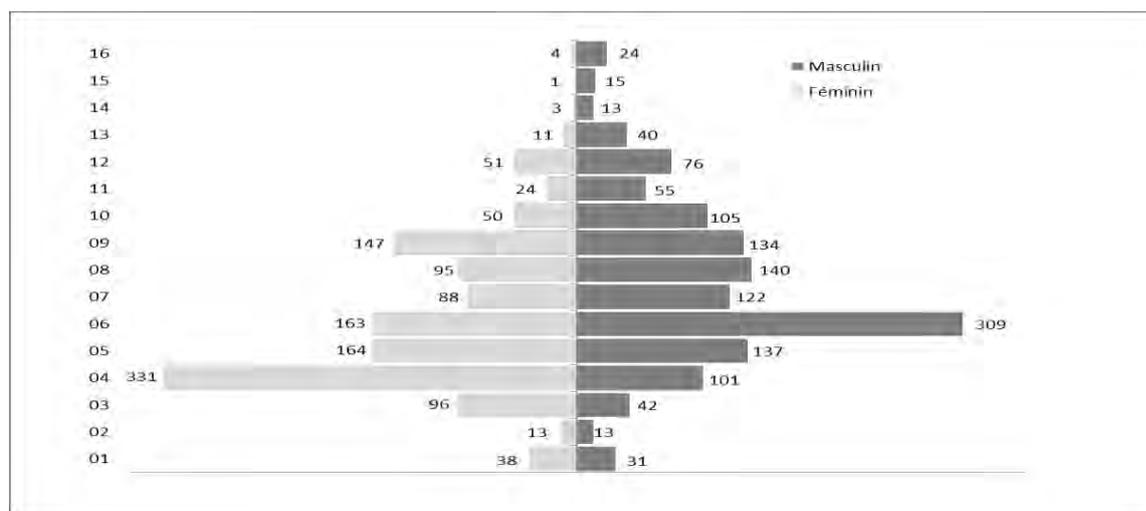
L'effectif au budget 2016 indiqué ci-dessus est la version amendée par le Grand Conseil et non la version initiale du budget qui avait été validée par le Conseil d'État.

Tout comme les dernières années, la rigueur dans la gestion des renouvellements de postes permet de maintenir les effectifs bien en dessous des limites budgétaires. La vacance des postes, la réduction de taux lors de repourvoi de postes ainsi qu'un taux de rotation relativement élevé expliquent en partie l'écart entre l'effectif budgété et l'effectif occupé à fin décembre.

Taux de rotation

Le taux de rotation a tendance à augmenter, il est ainsi passé de 5,75% en 2015 à 6,49% en 2016. Cette augmentation peut être mise en relation avec les inquiétudes liées à l'avenir des prestations de la caisse de pensions, ou encore par l'accroissement des exigences imposées aux titulaires de fonctions publiques en raison de la complexification de l'environnement et des réformes entreprises au sein de l'administration. Il reste toutefois raisonnable même si l'abandon des entretiens de départ centralisés ne permet pas de connaître précisément les raisons d'une partie de ces départs.

Répartition des effectifs par sexe et classe de traitement

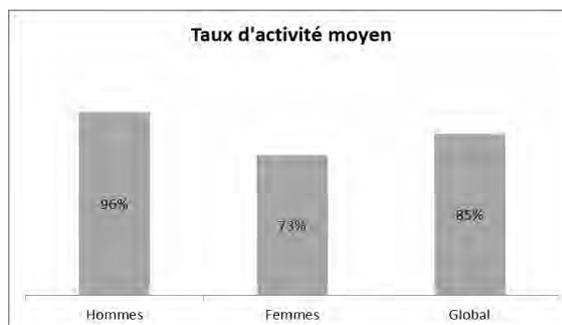
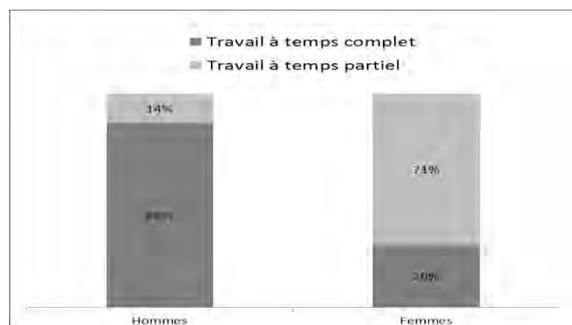


Depuis 2014, la répartition reste relativement stable même si nous constatons une nouvelle fois une légère augmentation de la représentativité des femmes dans les classes supérieures (classes 10 à 16). La proportion de femmes dans ces classes passe de 29,96% en 2015 à 30,51% en 2016. Nous pouvons donc en conclure que la volonté politique continue d'évoluer dans le sens désiré.

Proportion des titulaires à temps complet/partiel et taux d'activité moyen par sexe

La proportion d'hommes occupés à temps partiel n'a que très légèrement augmenté depuis 2013 (de 13,3% à 14% en 2016).

Avec un taux moyen d'activité de 85%, l'administration cantonale démontre qu'elle est toujours très ouverte au temps partiel.



7.3. Perspectives d'avenir

Une modification organisationnelle sensible touchera dès l'été 2017 la gestion administrative des enseignants des écoles cantonales (centres professionnels et lycées), avec une centralisation vers le SRHE des tâches accomplies actuellement par d'autres entités (service des formations postobligatoires et de l'orientation, caisse cantonale de remplacement pour le personnel enseignant), et de certaines responsabilités actuellement dévolues aux directions des écoles concernées. Un important travail préparatoire d'analyse est accompli depuis 2015 en collaboration avec les secteurs et acteurs concernés en vue d'une concrétisation en deux temps, courant 2017 et début 2018. A terme, le SRHE sera renforcé du transfert de plusieurs postes de travail afin d'être à même d'assumer les tâches en question.

En matière de formation continue, 2017 sera dédiée à la poursuite de l'amélioration de la qualité de l'offre de formation et à la création de parcours de formation génériques en fonction de typologies de populations. Un effort de promotion de la formation professionnelle devrait déboucher sur une augmentation du nombre d'apprentis alors que l'effectif des stagiaires de maturité professionnelle commerciale (EC 3+1) devrait rester stable.

S'agissant des réformes de l'État, l'année 2017 sera principalement consacrée à la coordination et à la mise en place des actions de formation liées au déploiement du projet SIGE. De plus, le développement de compétences transversales, telles que l'orientation client, l'amélioration continue et l'accompagnement managérial, analyse et tableaux de bords, liées aux transformations induites par le programme des réformes, devront faire l'objet de plans de formation. Enfin, les formations aux processus centraux devront être adaptées aux nouvelles modalités et à l'introduction du nouvel Intranet de l'État.

Le second volet de la nouvelle politique salariale sera développé dès 2017 sous la houlette du DEF puisqu'il s'agira de se concentrer sur l'évaluation des fonctions du domaine de l'enseignement, conformément aux décisions prises et communiquées par le Conseil d'État dès le lancement du projet. Le SRHE sera associé aux réflexions et accompagnera les travaux.

Il convient également de citer que le SRHE continuera d'être fortement sollicité par le projet SIGE, ainsi que par toutes les réorganisations structurelles et techniques de l'administration.

7.4. Conclusion

Les activités du SRHE, en tant que service transversal, sont très fortement impactées par tous les mouvements de réformes et de remises en questions techniques et structurelles de l'administration cantonale. Le service est impliqué ou associé à de très nombreux projets transversaux, dont le déroulement ne doit pas mettre en péril les prestations de base du SRHE. Ainsi, une grande souplesse est demandée à son personnel, qui s'efforce de répondre de manière adéquate et efficiente à cet ensemble de sollicitations quelquefois contradictoires en termes de délais ou de volumes d'activité.

Le SRHE prend volontiers en charge ses diverses missions permanentes et ponctuelles, toujours dans un esprit de conciliation entre les contraintes du contexte socio-économique cantonal et les attentes du personnel de l'administration. La motivation de la fonction publique est en effet essentielle à l'atteinte des objectifs fixés par les pouvoirs législatifs et exécutifs cantonaux.

8. SERVICE CANTONAL DES SPORTS

8.1. Introduction

Dans le cadre de l'assainissement des finances de l'État, le Conseil d'État a pris la décision de restructurer le service en profondeur et, en particulier, d'externaliser la gestion administrative des camps de ski dès le 1^{er} mai 2017. L'année 2016 a néanmoins été intense dans tous les secteurs et les objectifs ont pu être atteints grâce à l'engagement sans faille des collaboratrices et collaborateurs du service.

En dépit de ces turbulences, les partenaires médias et les sponsors ont renouvelé leur confiance à la direction du service pour l'organisation du Prix du mérite sportif neuchâtelois. Cette manifestation s'est déroulée le 14 décembre 2016 au Château de Neuchâtel. Elle a rencontré un vif succès.

La promotion du sport, réalisée dans tous les autres domaines d'activité faisant partie des missions du service, a continué de se développer à satisfaction.

Dans la mesure où le service ne sera plus chargé à l'avenir de la gestion des chalets pour les camps de ski des écoles neuchâteloises, des discussions se sont déroulées avec les propriétaires de chalets situés aux Collons, à Chandolin et à Zinal ainsi qu'avec les directions des remontées mécaniques du Val d'Hérens et du Val d'Anniviers en vue de pérenniser l'hébergement des écoles neuchâteloises dans les structures actuelles. Ces discussions ont abouti : une société privée reprendra les baux et la gestion des camps dès le 1^{er} mai 2017, dans les structures actuelles.

Ressources humaines

Au 1^{er} janvier 2016, le service comptait 9 collaborateurs, représentant 7,0 EPT, soit une cheffe de service (100%), un adjoint (50%), un administrateur des camps de ski (100%), six collaborateurs administratifs et techniques (450%). Par ailleurs, il a pu compter sur la collaboration d'une stagiaire, étudiante au Lycée Jean-Piaget, qui a effectué un stage, du 17 août 2015 au 16 août 2016.

En raison de la restructuration du service, plusieurs collaboratrices et collaborateurs ont donné leur démission dont la cheffe de service. Ces postes n'ont pas été repourvus ou que très partiellement, à l'exception du poste de chef de service.

L'adjoint a assumé l'intérim de la direction du service jusqu'à la fin de l'année. Dans sa nouvelle configuration, le service comptera 3,7 EPT, dès le 1^{er} mai 2017.

8.2. Activités déployées

Commission cantonale des sports (CCS)

La CCS, composée de 17 membres représentant les différentes régions du canton, les communes et les milieux politiques, professionnels, scolaires et sportifs s'est réunie une fois en 2016. Elle est consultée sur les questions importantes touchant les domaines du sport et de l'éducation physique et sportive qui lui sont soumises par le département, le service ou tout autre service cantonal ou communal.

Éducation physique et sportive

La promotion de l'éducation physique est toujours au centre des priorités et fait partie de l'axe "éducation" du concept cantonal du sport. Si les services de l'enseignement du Département de l'éducation et de la famille s'occupent des aspects pédagogiques, le service participe aux colloques du postobligatoire, à toutes les rencontres organisées par Macolin ou Swiss Olympic. Il oeuvre avec les écoles, soutient les organisateurs de manifestations sportives scolaires, collabore avec les associations sportives et favorise la promotion du sport scolaire facultatif.

Sport scolaire facultatif

Le sport scolaire facultatif comprend les branches sportives et les manifestations ou compétitions sportives organisées par les écoles en dehors de l'horaire normal des leçons pour approfondir et compléter le programme ordinaire d'éducation physique.

Pour l'année scolaire 2015-2016, quatre écoles ont sollicité un subventionnement (Cercle scolaire des Cerisiers, Cercle scolaire du Locle, Lycée Jean Piaget et Lycée Denis-de-Rougemont). Le service a alloué un subside global de 3'877 fr. 40.

Manifestations sportives scolaires

Depuis le début de l'année scolaire 2015-2016, le service soutient uniquement les manifestations sportives scolaires organisées par les écoles, conformément à la loi sur le sport.

Ces compétitions donnent l'occasion aux équipes qui se sont qualifiées lors des tournois cantonaux de se confronter sur le plan national.

Sports / Arts / Études (SAE)

Le service collabore avec les services d'enseignement (obligatoire et postobligatoire) à l'organisation, la promotion et le fonctionnement des concepts SAE destinés aux sportifs de tout niveau et d'élite. Il élabore les critères sportifs que doivent remplir les élèves. La commission de référence SAE de l'enseignement obligatoire s'est réunie à quatre reprises et la commission du degré postobligatoire s'est réunie une fois en 2016.

Par ailleurs, à la demande des lycées, le service, en collaboration avec le service informatique de l'entité neuchâteloise, a mis en place une plate-forme informatique via le Guichet unique, pour permettre aux élèves concernés de déposer un dossier en vue d'accéder au concept SAE dans l'enseignement postobligatoire.

Midi Tonus

Coordonné par le service et en collaboration avec les différentes régions du canton, le concept Midi Tonus est destiné à offrir à la population, durant la pause de midi, des possibilités diverses de découverte en matière d'activités physiques. Son action s'inscrit dans une optique de promotion du sport, qui vise à inciter les participants à découvrir durant trois mois (12 séances) une activité et ensuite à s'inscrire dans une structure existante en fonction de leurs intérêts.

En raison de la restructuration du service et de la répartition des tâches dans le domaine du sport, ce dossier a été confié aux villes de Neuchâtel et de La Chaux-de-Fonds, qui s'en chargeaient déjà pour l'essentiel, dès le 1^{er} juillet 2016.

Prix du mérite sportif neuchâtelois 2016

À l'occasion de la 11^e édition du Prix du mérite sportif neuchâtelois, qui s'est déroulée mercredi 14 décembre 2016 à la salle du Grand Conseil au Château de Neuchâtel, six lauréats ont été distingués. L'athlète de course à pied Marc Lauenstein a été désigné "Sportif de l'année" et la patineuse artistique Camille Chervet "Espoir de l'année". Un prix "Équipe de l'année" a été décerné à Voltige Montmirail pour son titre de championne d'Europe juniors de voltige équestre. Le jury a également attribué un mérite dans la catégorie "Dirigeant, entraîneur ou arbitre" à Jo Gutknecht pour son engagement dans le domaine du volleyball. Les Panathlon-clubs des Montagnes neuchâteloises et de Neuchâtel ont décerné un prix "Spécial" à Michel Favre, qui fut un des précurseurs du tchoukball et qui a grandement contribué à son essor tant en Suisse qu'à l'étranger. Quant à l'association neuchâteloise de la presse sportive (ANPS), elle a attribué le prix "Coup de Cœur" au Red Fish Neuchâtel. Les prix ont été remis par le conseiller d'État Alain Ribaux, chef du Département de la justice, de la sécurité et de la culture (DJSC) et président du juri ainsi que par les partenaires et sponsors.

Camps de ski et séjours et week-ends Sport pour Tous

Durant la saison hivernale 2015/2016, 31'237 nuitées ont été enregistrées, en diminution de 9,6% par rapport à la saison précédente (34'557 nuitées). Les sept chalets (3 aux Collons, 3 à Zinal et 1 à Chandolin) ont été occupés à 58,9% par les écoles neuchâteloises (18'415 nuitées), à 18% par les séjours et les week-ends Sport pour Tous (5'609 nuitées), à 9,2% par les écoles hors-canton (2'871 nuitées), à 7,8% par les camps J+S (2'443 nuitées) et à 6,1% par les groupes divers (31'237 nuitées).

Sur la base des rapports demandés par le service à l'issue des camps de ski, les prestations fournies par les 21 collaborateurs des chalets (20,4 postes à plein temps) ont été très appréciées, tant au niveau de l'accueil, de la pension que de l'hébergement.

Comme indiqué en introduction, ce secteur sera transféré dès le 1^{er} mai 2017 à une société privée en Valais.

Camps de sport J+S BEJUNE

Les trois camps de ski et de snowboard organisés en 2016 par le service ont permis à 114 jeunes de bénéficier des bienfaits d'une semaine de sport à la montagne, à des prix attractifs.

L'expérience de ces dernières années démontre que ces camps ont une importance significative pour la formation de moniteur J+S ski ou snowboard. En effet, le service accueille régulièrement des candidats qui ont participé à l'un de nos camps de sport J+S BEJUNE à la formation précitée.

Service civil

Depuis 2006, le service est reconnu comme établissement d'affectation du service civil et peut, à ce titre, engager des civilistes dans le cadre des camps de sport J+S BEJUNE qu'il organise. En 2016, 4 civilistes ont eu la possibilité d'effectuer des jours d'affectation en tant que moniteurs J+S ski ou snowboard.

Jeunesse+Sport (J+S)

Jeunesse+Sport (J+S), le programme d'encouragement du sport de la Confédération, offre des cours et des camps dans plus de 70 sports et disciplines. Chaque année, plus de 70'000 cours et camps sont proposés à quelque 575'000 enfants et jeunes âgés de 5 à 20 ans.

J+S conçoit et vise à promouvoir un sport adapté aux enfants et aux jeunes en leur permettant de vivre pleinement le sport et de participer à la mise en place des activités sportives. Il contribue également, dans les domaines de la pédagogie, de l'intégration sociale et de la santé, au développement et à l'épanouissement des enfants et des jeunes.

Dans ce cadre-là, les cantons sont, avec leurs services cantonaux J+S, les partenaires qui collaborent le plus étroitement avec J+S. Ils assument différentes tâches dans la formation des cadres, s'occupent de l'administration de la formation des jeunes et veillent au respect des règles adoptées.

Le canton de Neuchâtel a organisé 62 cours de formation et de formation continue en 2016, auxquels 1'388 personnes ont participé. A ce jour, le canton compte 111 experts J+S, 2'156 moniteurs J+S, 240 coachs J+S et 76 entraîneurs de la relève reconnus.

En 2016, les clubs, associations et écoles du canton de Neuchâtel ont pu bénéficier d'un soutien financier versé par la Confédération de plus de 1'562'955 francs, en augmentation de 6,3% par rapport à 2015 (1'566 cours répartis en 419 offres).

Sport des adultes Suisse

Le programme Sport des adultes Suisse a été lancé par la Confédération en vue d'encourager le sport populaire et le sport de loisirs. Réalisé en collaboration avec des organisations partenaires, il vise à instaurer un standard de qualité uniforme dans la formation des moniteurs. Sa finalité : créer un environnement optimal pour encourager l'activité physique chez les adultes, autrement dit les plus de 20 ans.

Afin de soutenir la promotion du sport des adultes, le service a conclu un partenariat avec Pro Senectute Arc Jurassien qui s'engage dans la formation des moniteurs Sport des adultes en contrepartie d'un soutien financier versé par le canton.

En 2016, Pro Senectute Arc jurassien a organisé deux cours de formation qui ont permis à 19 participants neuchâtelois d'acquérir la reconnaissance de moniteur Sport des adultes.

A ce jour, le canton de Neuchâtel compte 113 moniteurs Sport des adultes reconnus.

8.3. Perspectives d'avenir et conclusion

Les turbulences survenues en cours d'année et malgré plusieurs départs de collaboratrices et collaborateurs, le service a pu garantir les tâches et missions qui lui ont été confiées. Il a en effet pu assurer ses engagements dans les différents secteurs, ainsi que dans les domaines Jeunesse+Sport et les camps de ski, séjours et week-ends Sport pour Tous.

En octobre 2016, le Conseil d'État a désigné un nouveau chef de service en la personne de M. Gilles Jaquet, sportif connu et reconnu, qui entrera en fonction en janvier 2017. Cette nomination devrait donner un nouveau souffle au sport neuchâtelois en général et du service en particulier.

9. SERVICE DE LA CULTURE

9.1. Introduction

Le service de la culture a conduit ses travaux sur un rythme soutenu. Qu'il s'agisse de l'encouragement à la culture, des activités du pôle patrimonial, de projets internes ou encore de la collaboration intercantonale, l'intensité des efforts a été maintenue à son plus haut niveau.

La mise en œuvre de la politique culturelle présentée en décembre 2015 a nécessité la réorganisation de certains processus. Deux nouveaux groupes d'experts ont notamment été constitués pour examiner les projets en lien avec la création littéraire et celle dans le domaine des arts de la scène. Les premières conventions pluriannuelles ont été conclues avec une série d'acteurs ou d'institutions culturelles.

A l'interne, l'année a été marquée par l'introduction d'un outil de gestion des requêtes. Tant les acteurs culturels que les collaborateurs du service ont dû se familiariser avec cette nouvelle plateforme. Du côté de la collection cantonale d'œuvres d'art, le recensement se poursuit et se mue peu à peu en une démarche d'investigation. Au sein de l'État, le service a participé à la réflexion sur l'avenir du château de Colombier, en étroite collaboration avec le service de la sécurité civile et militaire.

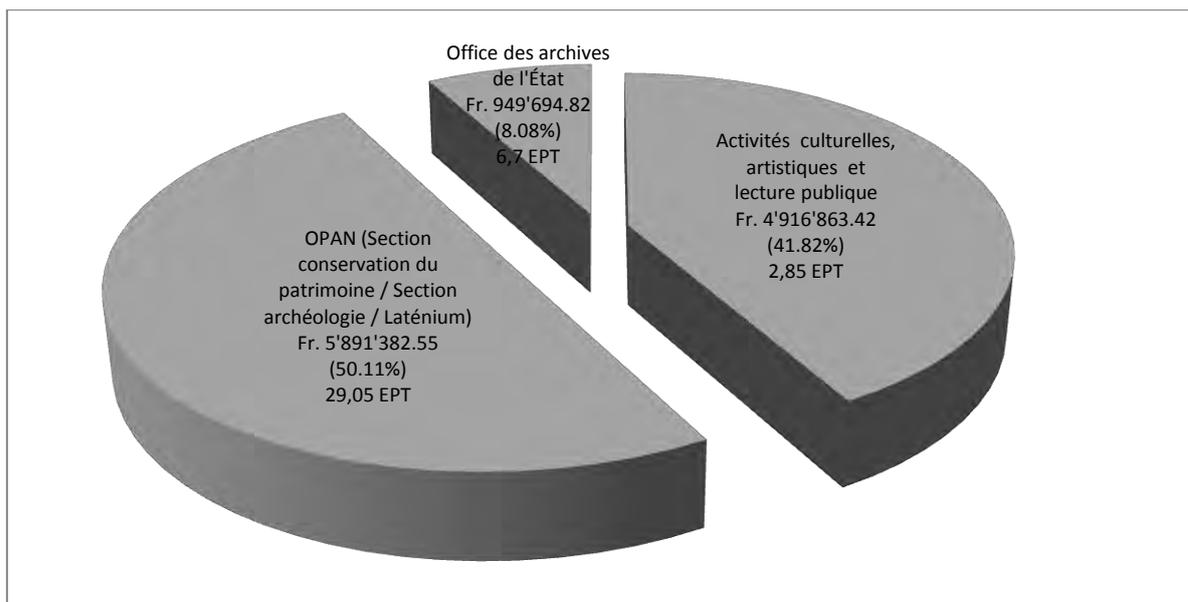
Les travaux conduits par le canton et les communes concernées par le soutien aux bibliothèques urbaines ont débouché sur un projet de refonte de la Loi sur les biens culturels. La nouvelle version, mise en consultation en automne 2016, précise notamment la mission de l'État relative à la sauvegarde des fonds documentaires d'importance cantonale. Toujours dans le domaine patrimonial, le service a participé aux travaux destinés à actualiser la liste nationale du patrimoine culturel immatériel.

Au niveau intercantonal, la collaboration s'intensifie. Ensemble, les cantons romands développent des dispositifs communs pour mieux encourager l'accès à la culture ainsi que la création artistique. La participation à des projets d'envergure nationale, aux côtés de Pro Helvetia et de l'Office fédéral de la culture est également en augmentation. La cheffe de service a également contribué au processus de refondation de la Manufacture, Haute École de théâtre de Suisse romande.

La liste exhaustive des subventions octroyées par le service durant l'année 2015 figure dans la brochure *Panorama 2015-2016*. Ce document est disponible sur le site www.ne.ch/scne.

Enveloppe financière du service

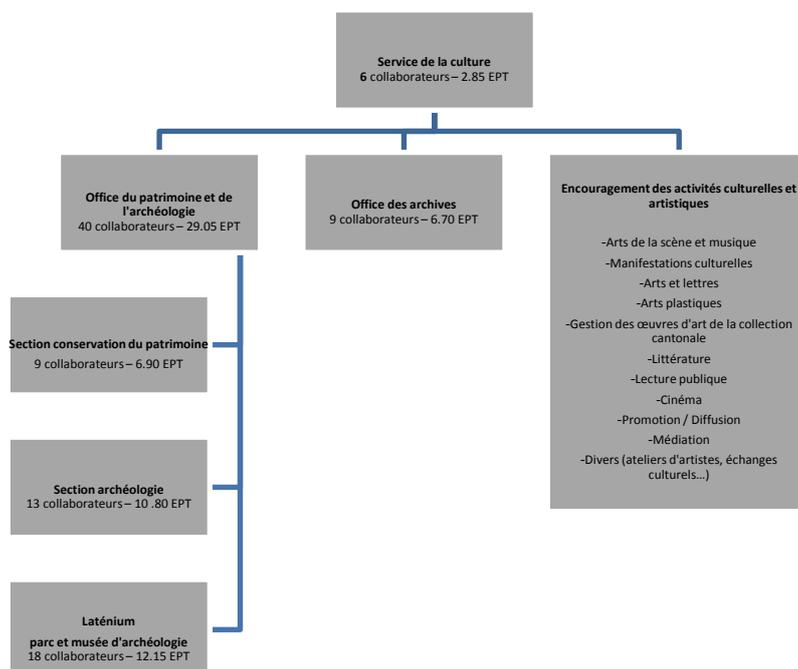
En 2016, les charges nettes du service se sont élevées à 11'757'940 fr. 79. Le graphique ci-dessous illustre la répartition des moyens financiers mis à disposition des différents secteurs administrés par le service :



9.2. Gestion

Au cours de l'année 2016, 54 collaborateurs, soit 38,9 EPT, étaient rattachés aux différents secteurs du service. Il convient d'y ajouter 1 technicien de fouilles pour l'archéologie, 6 surveillants et 23 guides engagés à l'heure au Laténium.

Organigramme



La direction du service, qui cumule les missions dévolues à l'encouragement de la culture et la supervision des entités subordonnées, compte 5 collaborateurs fixes pour 2,85 EPT : 1 chef de service (1 EPT), 1 adjoint (0,5 EPT), 1 collaborateur scientifique (0,25 EPT), 2 secrétaires à temps partiel (0,9 EPT) et une comptable (0,2 EPT). Le service recourt également aux services d'un(e) stagiaire dont le poste ne figure pas au tableau des fonctions.

9.3. Activités déployées

La mise en œuvre de la politique culturelle s'est accompagnée de celle du nouvel outil de gestion des requêtes. Cette double évolution a permis au service de préciser les attentes de l'État et de guider les acteurs culturels dans leurs démarches. Les membres des commissions et les experts ont également adapté leurs modes d'évaluation. Les nouveaux processus ont conduit le service à augmenter la quantité et la qualité de sa communication vis-à-vis de ses partenaires. En l'absence de «newsletter», le site du service a été revu et développé pour devenir une source de renseignements plus complète, non seulement sur les possibilités de soutien du canton mais également sur les dispositifs d'encouragement d'autres collectivités publiques comme ceux de l'Office fédéral de la culture ou de Pro Helvetia. En outre, par souci de transparence, il mentionne, au fur et à mesure, les attributions octroyées par l'État.

Comme annoncé en décembre 2015, le service a rencontré une série d'acteurs culturels bénéficiant d'une subvention régulière. Ces échanges ont permis de formaliser les termes de conventions de subventionnement pluriannuelles qui définissent l'engagement de l'État ainsi que les prestations qu'il soutient.

Dans le domaine législatif, un vaste chantier d'actualisation de la Loi sur les biens culturels a abouti à un projet de loi sur la sauvegarde du patrimoine culturel. Le projet de rapport, mis en consultation en fin d'année, rassemble dans une même base légale, le patrimoine culturel cantonal, qu'il se présente sous une forme matérielle (objets immobiliers ou mobiliers, fonds documentaires, fonds d'archives publiques) ou immatérielle (traditions vivantes).

Le service s'est engagé, au côté du service de la sécurité civile et militaire, dans une réflexion sur l'avenir du Château de Colombier. Habité sans discontinuer depuis plus de 2000 ans, les atouts de ce site unique en Suisse ont fait l'objet d'un examen approfondi. Les diverses collections qu'il abrite ont été recensées et des discussions sont en cours pour le transfert de certains éléments dans des institutions muséales appropriées. Au chapitre du patrimoine culturel immatériel (PCI), le canton a participé au processus d'actualisation de la liste nationale établie en 2012. Le groupe d'experts mandaté par le canton a transmis quatre nouvelles propositions de traditions vivantes à l'Office fédéral de la culture.

Le recensement des œuvres d'art de la collection cantonale a pu se poursuivre grâce au travail d'une collaboratrice auxiliaire. En fin d'année, trois quart des œuvres avait été localisées.

Les projets intercantonaux ont pris de l'ampleur dans l'agenda du service. En effet, les activités culturelles et artistiques dépassent de plus en plus souvent les frontières cantonales, voire romandes. C'est donc au sein des conférences, romande et suisse, des chefs de service de la culture que sont élaborés les principes d'une politique culturelle cohérente sur le plan régional et national. Ces visions sont ensuite déclinées en projets qui se concrétisent sous la forme de programme d'encouragement mutualisé ou d'institutions.

Ateliers d'artistes

Le service a organisé les concours permettant de sélectionner 4 artistes neuchâtelois pour des séjours de 6 mois à la Cité internationale des arts à Paris ainsi qu'à l'appartement-atelier de Berlin.

Diffusion et médiation

Pour aller dans le sens de la volonté du Conseil d'État, exprimée dans le programme de législature, le service a confirmé sa politique de soutien à la diffusion des projets artistiques. Ce type de soutien encourage les artistes à faire connaître leur travail à l'extérieur du canton ou de la Suisse et, par là-même, à prolonger la vie de leurs projets.

Au chapitre de la médiation culturelle, le service a produit la 6^e édition de l'agenda culturel destiné aux enfants de 4 à 14 ans, qui a été distribué dans toutes les classes du canton. Il a également soutenu des projets ponctuels de médiation présentés par des institutions ou acteurs culturels.

Subventions annuelles

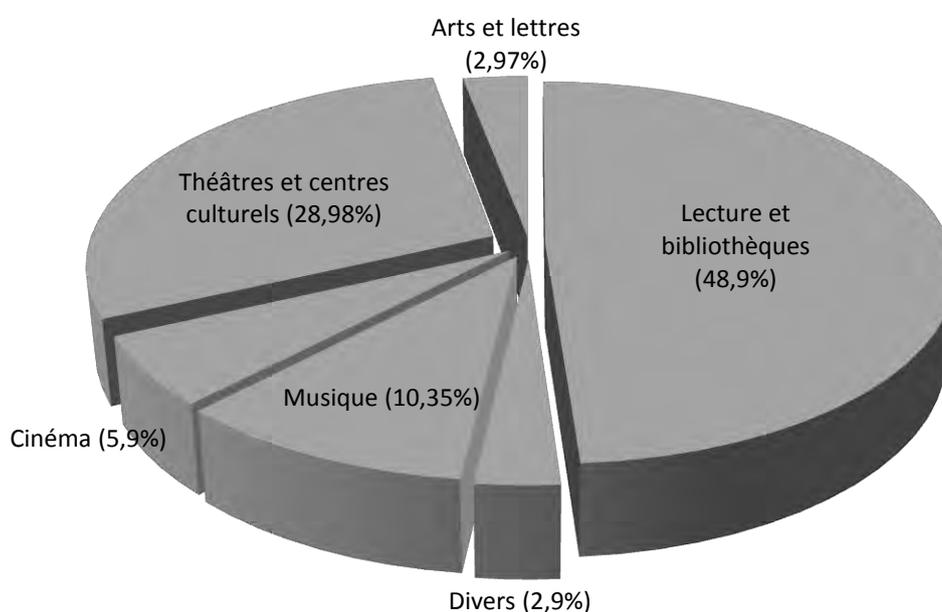
Le service a octroyé des subventions pour un montant total de 4'042'056 francs. La part prépondérante, soit 1'977'000 francs ou 48,9% des soutiens, a été allouée à la lecture et aux bibliothèques, ainsi qu'à diverses associations ou institutions chargées de promouvoir la lecture.

Les subventions annuelles en faveur du théâtre, de la danse, des festivals, des institutions et centres culturels neuchâtelois, des organismes romands de soutien à la création professionnelle et à la diffusion de spectacles, se sont élevées à 1'171'234 francs.

Dans le domaine de la musique, des subventions annuelles pour un montant de 418'120 francs ont été versées par l'État à des associations, fondations ou institutions pour encourager, soutenir et développer la culture et la création musicale.

Pour les arts et les lettres, les montants octroyés au titre de soutien annuel ont représenté une somme de 119'870 francs. L'Académie de Meuron, l'Université populaire et l'Institut neuchâtelois ainsi que la médiation culturelle ont également bénéficié de subventions pour un montant total de 117'000 francs.

On trouve ci-dessous un graphique illustrant la répartition des subventions annuelles accordées en 2016 :



Subventions ponctuelles et acquisitions par l'intermédiaire du fonds pour l'encouragement des activités culturelles et artistiques

Pour compléter les subventions annuelles et soutenir la production d'œuvres artistiques, des publications en lien avec le canton ou l'organisation de manifestations culturelles, l'État a alloué des subventions ponctuelles ou des garanties de déficit pour un montant de 238'670 francs. Il a également procédé à l'acquisition d'œuvres créées par des artistes neuchâtelois contemporains pour un total de 43'447 francs. Dans le domaine de la littérature, il a soutenu la création littéraire et l'édition par un montant de 63'432 francs.

En outre, dans chacune de ces disciplines artistiques, l'État a veillé à soutenir les démarches qui participaient au rayonnement du canton. C'est dans cette perspective qu'il a apporté son appui à la diffusion des œuvres ainsi qu'à des tournées dans le cadre des arts de la scène.

Au 31 décembre 2016, la fortune du fonds pour l'encouragement des activités culturelles et artistiques s'élevait à 319'602 fr.70.

Soutien au cinéma

Par un montant global de 238'832 francs, le canton a financé directement un certain nombre de projets dans le domaine du cinéma. Il a encouragé la culture cinématographique en soutenant la Lanterne Magique, le NIFFF, Passion cinéma ainsi que Roadmovie et a encouragé la production romande au travers de sa participation à Cinéforum.

Office du patrimoine et de l'archéologie ; section conservation du patrimoine

En 2016, la section a accompagné techniquement et soutenu financièrement plusieurs chantiers de restauration d'envergure et a participé à la réflexion sur l'avenir du château de Colombier. Elle a entrepris, avec les autres sections, la révision de la Loi cantonale sur la protection des biens culturels (LCPBC), collaboré avec la direction du service de la culture à l'actualisation de la Liste des traditions vivantes en Suisse, mené des recherches sur divers édifices, organisé plusieurs manifestations publiques et visites commentées dans des lieux patrimoniaux et publié diverses études.

Au niveau de la gestion l'office compte 1 chef d'office et conservateur cantonal (1 EPT), 1 architecte (0,6 EPT), 1 technicien (1 EPT), 1 archéologue médiéviste (0,8 EPT), 2 historiennes des monuments (1,6 EPT), 1 historienne de l'art (0,4 EPT), 1 technicienne en archéologie (0,7 EPT), 1 collaboratrice administrative (0,8 EPT).

La section a mené des recherches historiques, des documentations et des investigations archéologiques, parfois avec la section Archéologie, concernant en particulier : Collégiale, abbaye de Fontaine-André, brasserie Müller, villa de Pury, moulin du Gor, maison de la Favarge, maison Dürrenmatt, Hôtels des Alpes et Terminus et ancienne prison à Neuchâtel, thermes gallo-romains de Serrières, tour des pompes à Corcelles, château de Colombier, Petit Vaudijon à Boudry, ancienne église Saint-Martin à Cressier, bâtiments Sassel 1 et Butte 10 à Fleurier, prieuré de Môtiers, cinéma La Scala, bâtiments Soleil 4 et Fritz-Courvoisier 17 à La Chaux-de-Fonds, moulins du Col-des-Roches et hôtel de la Fleur de Lis au Locle, château de Montmirail à Thielle-Wavre.

Le Conseil d'État a adopté trois arrêtés de mise sous protection pour : Corcelles-Cormondrèche : Croix 1 ; La Chaux-de-Fonds : Soleil 4 ; Le Locle : Grande-Rue 1, ainsi que trois arrêtés de mise à l'inventaire pour : Gorgier : Étoile 3 ; Montmollin : Les Prés-Devants et Colombier : La Mairesse 5, tandis que la section a préavisé 307 dossiers de permis de construire et plans de gestion des forêts.

20 arrêtés de subvention définitive, représentant un montant total de 374'682 francs, et 29 arrêtés de subvention provisoire, représentant un montant de 542'875 francs, ont été adoptés en 2016 par le Conseil d'État ou le DJSC. En 2016, les subventions cantonales versées se sont élevées à 530'448 francs et les subventions fédérales à 601'180 francs. La section a aussi assuré la redistribution des subventions de l'Office fédéral des routes (OFROU) au Parc régional Chasseral pour les travaux de restauration du chemin des Pionniers et à la commune de Cressier pour la restauration d'un mur à la route de Frochaux. Elle participe en outre à l'application cantonale de l'Inventaire fédéral des voies de communication historiques de la Suisse (IVS). La section a également répondu à de nombreuses demandes d'informations et de conseils techniques.

La 23^e édition des Journées européennes du patrimoine a attiré, les 10 et 11 septembre 2016, près de 2'100 visiteurs à Bevaix, Neuchâtel, La Chaux-de-Fonds, Le Locle, Hauterive et Valangin. Les collaborateurs de la section ont en outre mené au cours de l'année des visites commentées de sites ou de chantiers, donné plusieurs conférences et cours, collaboré à la préparation d'expositions et participé à des émissions de télévision.

La section a achevé la mise à jour sur le terrain du Recensement architectural du canton de Neuchâtel afin d'anticiper les prochaines révisions de règlements d'aménagement communaux ; des notices descriptives sont encore à compléter, de même que l'iconographie des édifices. La loi révisée sur la sauvegarde du patrimoine (ancienne LCPBC) sera soumise au Grand Conseil en 2017.

Plusieurs chantiers de restauration d'envergure sont annoncés à travers l'ensemble du canton pour ces prochaines années et la mise en valeur du patrimoine neuchâtelois par des publications et des manifestations sera activement poursuivie.

Section Laténium, parc et musée d'archéologie

Au Laténium, l'année 2016 a été marquée par le lancement de l'ambitieuse réorganisation des dépôts du musée, ainsi que par la création de l'exposition «*Archives des sables, de Palmyre à Carthage*». Réalisée en partenariat avec la Bibliothèque orientale de Beyrouth (Université Saint-Joseph) avec le soutien de l'Institut suisse pour la conservation de la photographie, cette exposition illustre les origines de l'archéologie aérienne, dans le Proche-Orient des années 1920 et 1930.

Le musée compte 1 directeur (0,85 EPT), 1 conservateur adjoint (0,8 EPT), 3 conservateurs-restaurateurs (1,5 EPT), 1 collaboratrice scientifique (1 EPT), 2 médiateurs culturels (1,5 EPT), 2 secrétaires (1,55 EPT), 4 employées d'accueil (2 EPT), 1 graphiste (0,8 EPT), 1 régisseur (1 EPT), 1 jardinier (0,5 EPT) ainsi que 23 guides-animateurs et 5 auxiliaires d'accueil payés à l'heure selon la demande (notamment le week-end). Par ailleurs : 2 civilistes, 2 médiateurs en placement du service de l'emploi, 1 stagiaire de l'École d'arts visuels de Bienne, 8 stagiaires en conservation-restauration (Haute Ecole ARC Neuchâtel) et 5 stagiaires en archéologie (Universités de Neuchâtel et de Dijon).

Au niveau des activités déployées, l'exposition «*Derrière la Grande Muraille. Mongolie et Chine au temps des premiers empereurs*» a fermé ses portes le 29 mai. Elle a été démontée très rapidement, pour faire place à la nouvelle création du Laténium : «*Archives des sables, de Palmyre à Carthage*», ouverte le 9 juillet et inaugurée le 24 août en présence de nombreuses personnalités. Cette exposition de photographies suit les traces du père Antoine Poidebard (1878-1955), à la fois missionnaire, explorateur, géographe, inventeur et aviateur, et ressuscite des prospections archéologiques pionnières au Levant. Elle réunit un grand nombre de tirages originaux et de documents scientifiques inédits conservés à la Bibliothèque orientale de Beyrouth, qui illustrent une rencontre singulière entre création artistique et innovation scientifique. L'accueil très favorable réservé à cette exposition en a justifié la prolongation pour un trimestre supplémentaire en 2017. Or, si elle a permis d'attirer de nouveaux publics, elle ciblait néanmoins les adultes et les adolescents, privant ainsi le musée d'un atout habituel pour ses activités pédagogiques. Le département de médiation a donc consenti des efforts redoublés pour le programme familial autour des collections avec un très grand nombre d'ateliers organisés à date fixe. Dans cet esprit de diversification des publics, le Laténium s'investit fortement dans la formation des guides-animateurs pour les échanges intergénérationnels et l'accueil de visiteurs en situation de handicap (physico-sensoriel, psychique ou cognitif).

En sus des principaux événements habituels, Nuit des musées, Journée internationale des musées, Journées européennes du patrimoine, le musée s'est par ailleurs associé aux nouvelles Journées du Patrimoine mondial (11-12 juin) avec un très riche programme bilingue, ce qui permet de positionner avantageusement le Laténium dans le cercle des acteurs touristiques de *World Heritage Experience Switzerland*.

Le succès de ces activités a permis d'inverser la tendance à la baisse de fréquentation de ces dernières années, avec un total satisfaisant de 37'021 visiteurs (env. 70'000 dans le parc archéologique), ainsi que 265 ateliers didactiques et près de 400 visites guidées dans le musée. Depuis plusieurs années, attirer le public au Laténium exige en somme des efforts de médiation et de promotion dont la croissance est exponentielle, en raison de la baisse d'attractivité qu'implique le vieillissement de l'actuelle muséographie.

A cet égard, la recherche de fonds privés par la Fondation La Tène a permis au musée de finaliser la conception des premiers travaux de renouvellement muséographique du parc et de l'exposition permanente, qui seront mis en œuvre de manière échelonnée dès le début de l'année 2017.

En parallèle, le musée est enfin entré dans la phase d'application de la réorganisation globale de ses dépôts. Ce projet très ambitieux a exigé la refonte préalable de l'ensemble des procédures d'inventorisation et de récolement au sein de l'OPAN. Il représente un investissement capital pour l'avenir des collections du Laténium et la viabilité de ses infrastructures de conservation. L'engagement massif, du musée, le soutien de la section d'Archéologie cantonale et un partenariat conclu avec la Haute Ecole ARC, ainsi que d'importantes dépenses consenties pour de nouveaux équipements de conditionnement ont permis d'assurer la solidité des bases de cette réorganisation et de donner un élan décisif à un projet qui demeurera prioritaire en 2017, et dont l'exécution finale se prolongera ensuite à vitesse réduite sur plus d'une décennie.

D'ici 2020, le principal défi qu'affrontera le Laténium réside dans la combinaison entre le maintien du dynamisme des activités de médiation (dont les effets s'expriment sur le court terme) et les travaux structurels de renouvellement (exposition permanente, dépôts et notoriété scientifique). A ce titre, c'est certainement le travail de fond consenti depuis bientôt dix ans autour de l'inscription des Palafittes au Patrimoine mondial de l'UNESCO qui assurera les fondements d'une articulation efficace des engagements du Laténium sur ces deux axes complémentaires.

Office du patrimoine et de l'archéologie - Section Archéologie

L'année 2016 a coïncidé avec la fin du soutien financier de la Confédération (OFROU) qui a fourni au canton l'opportunité exceptionnelle de mener des recherches archéologiques d'envergure dans le cadre de la construction de l'autoroute A5. Ainsi, il a fallu se séparer de plusieurs collaborateurs bénéficiant de contrats de droit privé. Suite au départ à la retraite d'un collaborateur, le volet « Archéologie préventive » a pu cependant être renforcé grâce à l'engagement d'un archéologue et à l'augmentation du taux d'activité d'une collaboratrice, spécialiste des sciences de la terre.

Au niveau de la gestion, l'office compte 1 archéologue cantonale (1 EPT), 5 archéologues (4,1 EPT), 1 archéologue chargée des inventaires (0,8 EPT), 1 archéomaticien (1 EPT), 1 archéologue-dendrochronologue (1 EPT), 1 technicien de fouilles (1 EPT), 2 spécialistes des sciences naturelles (0,9 EPT), 1 photographe (0,4 EPT), ainsi qu'1 « technicien de fouilles » (CDD, 0,6 EPT).

Nombre de projets d'aménagement ont nécessité une intervention préventive des archéologues sur le terrain. Une tombe à incinération contenant des os brûlés et deux tonnelets en céramique, datés entre 150 et 80 av. J.-C., a été exhumée à Bevaix/Les Chenevières. Une campagne de diagnostic, menée à l'emplacement du futur pôle économique du Littoral-Est à La Tène, a permis la mise en évidence d'une aire d'habitat du Bronze moyen qui devra faire l'objet d'une exploration extensive, lors de fouilles de sauvetage à planifier au gré du développement du pôle économique.

Si le monitoring des sites palafittiques neuchâtelois classés au Patrimoine mondial de l'UNESCO est en principe une mission permanente à long terme, son intensité demeure toutefois fluctuante, dépendante des priorités cantonales et surtout des ressources financières disponibles. Ainsi, l'accent a été porté cette année sur les relevés tridimensionnels des quelque 2000 pieux qui matérialisent le site de L'Abbaye 2, premier village du Bronze final construit dans la baie de Bevaix.

Concernant le *Projet de valorisation de la grotte de Cotencher* initié en 2014, l'objectif principal fut la recherche des fonds nécessaires à sa réalisation, en collaboration avec l'Association de la Maison de la Nature Neuchâteloise (AMNN). En marge de cette démarche, des études menées par les chercheurs d'institutions partenaires, en Suisse et à l'étranger, ont pu avancer indépendamment. En outre, des sédiments ont été prélevés dans la perspective d'obtenir de nouvelles datations de l'occupation du site.

Enfin, la série *Archéologie neuchâteloise* a été enrichie de trois nouveaux volumes (AN 53, 54 et ANN8), résultant d'un travail intense de l'équipe chargée des éditions avant sa dissolution consécutive à la fin du soutien financier de l'OFROU.

Après 40 ans de recherches extraordinaires contribuant largement au rayonnement du canton de Neuchâtel, des défis majeurs se présentent aujourd'hui à la section Archéologie. Si les financements externes ne sont plus là, le dossier autoroutier n'est pas pour autant bouclé : des études scientifiques ainsi que la gestion, en collaboration avec le Laténium, des immenses collections sont loin d'être terminées. De ce colossal héritage accumulé durant des décennies, il importe dès lors de tirer profit des enseignements et des acquis, et de les appliquer de manière tout aussi efficiente, au-delà du tracé linéaire de l'A5, dans les autres régions du canton, plus particulièrement dans les Vallées et les Montagnes trop longtemps délaissées. En outre, la section Archéologie se trouve confrontée à un accroissement des tâches et des charges, induites par la forte progression des projets d'aménagement susceptibles de détruire des sites archéologiques, alors que le budget cantonal alloué à ces missions de sauvegarde patrimoniale est constamment réduit. Il devient dès lors impératif d'engager de nouveaux modes de financement, afin d'assurer l'efficacité des prestations de la section Archéologie. Avec la révision de la LCPBC, il est prévu d'intégrer dans la loi la participation financière de tiers à l'archéologie préventive, dans une perspective de sauvegarde patrimoniale concertée et durable entre les différents partenaires, publics et privés.

Office des archives

Au niveau de sa gestion, l'OAEN compte 8 collaborateurs fixes pour 6,7 EPT. M. Grégoire Oguey a été engagé au 1^{er} février 2016 au poste de gestionnaire d'information (80%) suite au départ de l'ancienne titulaire. La gestionnaire d'information engagée à 30% sur une période limitée de 2 ans pour inventorier les actes à cause de mort a terminé son activité au 31 juillet 2016.

Cinq collaborateurs temporaires ont été engagés à temps partiel sous le régime des salaires occasionnels pour mener une enquête sur le préarchivage dans l'administration cantonale dans le cadre du projet de nouveau centre d'archives (NCA).

L'OAEN forme un apprenti agent en information documentaire sur trois ans. Il a par ailleurs bénéficié de la présence de 4 civilistes qui ont effectué une période de service pour une durée cumulée de 202 jours. L'OAEN a également accueilli pendant 4 mois et demi une personne dans le cadre d'un emploi temporaire.

L'OAEN a procédé à 31 visites auprès de 16 services de l'administration cantonale et 10 visites auprès de 4 communes.

L'OAEN a réceptionné 27 versements d'archives administratives et 15 dépôts ou dons d'archives privées pour un total cumulé de 290 mètres linéaires. L'office a également autorisé 20 opérations d'élimination d'archives administratives sans intérêt juridique ni historique pour un total cumulé de 481 mètres linéaires.

13 fonds d'archives ont fait l'objet de travaux de récolement, de classement et de reconditionnement. Un lot d'environ un millier de quittances médiévales endommagées a été confié pour traitement à un restaurateur professionnel. Les opérations de microfilmage (documentation de sécurité) du fonds de la chancellerie d'ancien régime se sont interrompues en 2016 suite à la suppression des subventions fédérales en la matière.

La bibliothèque des archives s'est enrichie de 61 nouveaux ouvrages en 2016. 350 notices supplémentaires ont été saisies dans le catalogue romand des bibliothèques (RERO). 242 ouvrages ont été empruntés par des lecteurs.

En 2016, l'OAEN a accueilli 295 lecteurs pour un total cumulé de 883 journées de travail en salle de lecture. 7'242 documents ont été communiqués. L'OAEN a répondu par écrit à 506 demandes de recherche, dont 12 portaient sur des dossiers de victimes de mesures de coercition à des fins d'assistance. L'OAEN a également mené 3 visites guidées pour un total de 85 visiteurs.

Plusieurs pièces d'archives ont été prêtées temporairement dans le cadre de deux expositions : d'une part au château et musée de Valangin (expo «Entre armure et dentelles»), d'autre part aux Archives nationales de France à Paris (expo «Présumées coupables»). Deux petites expositions ont également été montées dans les locaux d'accueil des Archives, l'une consacrée au fonds Adolphe Borel, l'autre à la collection des journaux de raison.

Dans le cadre du projet AENeas un concept global d'archivage numérique pour les autorités et les administrations cantonale et communales neuchâteloises a été élaboré conjointement par l'OAEN, l'OORG et les services informatiques concernés (SIEN, CEG, service informatique du Locle). Un logiciel permettant l'élaboration et le déploiement de plans d'archivage (outil ArchiClass) a été développé et mis en production en avril 2016. Le projet d'archivage numérique AENeas se poursuivra en 2017 avec le développement d'un second logiciel permettant l'évaluation et le tri de documents et données numériques (outil ArchiSelect).

La première phase du projet de nouveau centre d'archives (NCA) a démarré au 1^{er} janvier 2016. Elle porte sur l'analyse des besoins de l'OAEN en locaux de stockage d'archives pour les 50 prochaines années. Dans cette optique, l'OAEN mène une enquête sur le préarchivage dans l'administration cantonale afin de quantifier précisément la masse documentaire existante et d'évaluer son taux d'accroissement pour les décennies à venir.

Cette première phase du projet de nouveau centre d'archives (NCA) aboutira au dépôt d'une demande de crédit d'étude auprès du Grand Conseil au cours du second semestre 2017.

Une hausse significative de la charge de travail liée au traitement des demandes de recherche et de consultation de dossiers personnels est prévue pour l'année 2017 suite à l'adoption par les Chambres fédérales de la loi sur les mesures de coercition à des fins d'assistance et la création d'un fonds d'indemnisation pour les victimes.

9.4. Perspectives d'avenir

Des objectifs ambitieux

La disparition au 31 décembre 2016 du fonds pour l'encouragement des activités culturelles et artistiques a contraint le service à prévoir de nouveaux dispositifs pour soutenir de manière pertinente les projets artistiques tout en tenant compte d'un cadre financier plus rigide. Cette nécessité a donné l'opportunité au service d'envisager la mise en œuvre, dès 2016, d'une politique de soutien plus proactive, déclinée selon trois objectifs : la diffusion de la production neuchâteloise à l'extérieur du canton, l'élargissement de l'accès à la culture à l'intérieur du canton, ainsi que les projets visant à « l'excellence ».

Grâce à la réorganisation des processus internes, la direction du service devrait pouvoir se consacrer plus pleinement à sa mission première, à savoir l'encouragement à la vie culturelle et artistique. D'autre part, la direction entend encore intensifier ses contacts avec les acteurs culturels pour leur permettre de développer des projets de qualité susceptibles de faire rayonner notre canton. La concertation avec les grandes communes, urbaines ou non, est également appelée à se développer afin que les événements artistiques et les manifestations culturelles se déploient harmonieusement sur le territoire cantonal et que les artistes professionnels puissent affirmer leur démarche créative.

9.5. Conclusion

L'encouragement à la création artistique et la conservation du patrimoine s'inscrivent dans un environnement en mutation. L'actualité internationale, nationale et locale engendre des répercussions sur notre quotidien. Il appartient à l'État de décrypter ces changements et de s'y adapter. La culture est une des clefs que nous partageons pour comprendre le monde. Elle propose aussi de nouveaux repères identitaires à la communauté, que cette dernière soit régionale ou mondiale, concrète ou virtuelle. Elle nous aide, chaque jour, à mieux vivre ensemble.

10. SERVICE DES POURSUITES ET DES FAILLITES

10.1. Introduction

L'exercice 2016 a été marqué, à nouveau, par une hausse sensible des dossiers dans le domaine des poursuites. Pour la deuxième année consécutive, un record historique en nombre de réquisitions traitées est battu. Comme corollaire, les émoluments encaissés ont largement dépassé les attentes. Par contre, le volume traité par l'OFFA est en léger recul, ceci en rapport avec la diminution des procédures de faillites volontaires dont les conditions d'obtention, en application de la jurisprudence du Tribunal fédéral, sont devenues plus drastiques.

Le climat de travail tend à se détériorer en raison des incivilités croissantes et des comportements agressifs qui augmentent. Ces éléments accentuent la pression sur l'ensemble des collaborateurs.

Le SEPF a participé à plusieurs rencontres ou conférences en sa qualité d'observateur privilégié de la problématique du surendettement qui frappe malheureusement une frange croissante de la population. Il a aussi collaboré avec les différents acteurs qui œuvrent dans ce domaine.

10.2. Gestion

Mission

Le service des poursuites et faillites (SEPF) coordonne les activités de l'office des poursuites (OFPO) et de l'office des faillites (OFFA) en matière de gestion financière ainsi que des ressources humaines. Il en définit les modalités de contrôle pour en gérer les risques. Il veille à la bonne application du droit et exerce la surveillance des offices et des auxiliaires. Il met en œuvre et applique une politique de formation spécifique aux besoins du personnel en privilégiant les collaborations intercantionales. Il veille à une répartition équitable des ressources en fonction du volume d'activité et favorise la polyvalence des collaborateurs. Il est également appelé à exercer pour le compte de l'autorité cantonale inférieure de surveillance l'inspection de l'OFPO et de l'OFFA, ainsi qu'à gérer administrativement et financièrement les divers centres de coûts.

Ressources humaines

La dotation supplémentaire de 0,6 EPT obtenue cette année n'aura été qu'une petite et brève bouffée d'air. En effet, dans le cadre du 2^e programme d'assainissement des finances cantonales, le SEPF doit réduire ses effectifs de 1,5 EPT d'ici fin 2017. Malgré cette situation, les offices s'efforceront de maintenir le cap, et de maintenir autant que possible la qualité des prestations.

Dotation actuelle par entité (EPT)	2015	2016	Variation
Direction du service	2	2	=
Office des poursuites	40,9	41,6	+0,7
Office des faillites	14,8	14,7	-0,1
Total	57,7	58,3	+0,6

En relation avec les volumes et les fortes contraintes des métiers du recouvrement contentieux, la rotation du personnel s'est stabilisée avec 3 démissions ou résiliations contre 8 lors de l'exercice précédent. Une fois encore, lors du processus de recrutement, il a été constaté l'impossibilité de trouver du personnel déjà qualifié dans notre domaine. C'est ainsi à chaque fois un nouveau défi d'amener le nouvel engagé à pouvoir être efficace et performant dans le plus court laps de temps possible.

Il faut préciser qu'avec les démarches nécessaires au remplacement du personnel (demande de dérogation, délai de carence, recrutement, etc.) l'effectif n'a jamais été complet à l'OFPO durant l'exercice. Cet office a aussi connu un changement important avec la nomination d'un nouveau substitut du préposé.

Comme depuis plus de vingt ans, l'OFPO fait toujours appel à un nombre important d'auxiliaires placés par l'office des emplois temporaires. Ces 10 à 15 personnes fournissent des prestations très variables. Elles sont malheureusement indispensables au fonctionnement de l'organisation, dont notamment l'édition des commandements de payer.

Compte tenu des exigences accrues de la part des créanciers comme des débiteurs, la formation du personnel reste la priorité absolue. Le SEPF encourage toute démarche dans ce sens. C'est ainsi que trois collaborateurs poursuivent un cursus visant à obtenir le brevet fédéral d'expert en poursuites et faillites, deux une formation intermédiaire à Fribourg et six encore termineront prochainement le cours interne sur les bases du métier.

Organisation

En application de la LP et conformément à la mission déléguée par la loi cantonale d'introduction de la LP, le service a procédé à quatre inspections en 2016 : deux à l'OFPO (siège et agence) et deux à l'OFFA. Ces audits ont notamment porté sur les décisions contestées par voie de plainte (art. 17 LP), l'auto-évaluation périodique du système de contrôle interne ainsi que, par sondage, la qualité du traitement des dossiers.

9'675 cyberprestations du domaine des poursuites ont été fournies en 2016 aux usagers via le Guichet unique, soit une hausse de 19,7% par rapport à 2015 (8'078). Elles concernaient essentiellement la situation du débiteur (7'221) mais aussi l'extrait du registre des poursuites (2'170), la situation du créancier (255) et le dépôt d'une réquisition (29).

215 dénonciations pénales ont été transmises au Ministère public, notamment pour des infractions aux articles 159, 166, 169 et 323 CP, soit une progression de 99% par rapport à 2015 (108) qui est due à un rattrapage. Dans le détail, on en compte 193 pour l'OFPO (91 en 2015) et 22 pour l'OFFA (17 en 2015). Grâce à des évaluations périodiques avec le Parquet général, ces dénonciations sont ciblées dans le strict respect du principe de l'égalité de traitement.

10.3. Activités déployées

Office des poursuites

Comme en 2015, l'année 2016 a constitué un nouveau record des volumes pour l'OFPO qui a dépassé, pour la première fois, la barre symbolique des 100'000 commandements de payer émis avec exactement 102'355 unités soit +5,30% par rapport à l'an dernier. Une augmentation de +12,73% est même observée sur les trois derniers exercices. C'est également la première année que les réquisitions transmises électroniquement via la plateforme fédérale *e-LP* ont été plus nombreuses que celles par la voie postale ordinaire.

Le volume total des réquisitions reçues de +2,51% démontre que la paupérisation d'une partie de nos concitoyens est en progression. L'office a aussi observé une multiplication des reprises d'anciens actes de défaut de biens (antérieurs à 1997) avant la prescription fixée au 31 décembre 2016.

Au chapitre des débiteurs insaisissables, l'office a délivré aux créanciers 62'200 actes de défauts de biens, soit une progression de +11,84% par rapport à 2015 (55'613). Concernant le nombre de

saisies exécutées, une diminution de -1,17% a été dénombrée. On enregistre aussi +64,69% pour les réquisitions de vente et -11,13% pour les comminations de faillite.

65'371 extraits du registre des poursuites ont été délivrés, soit en moyenne environ 250 par jour ouvrable. L'antenne du Val-de-Ruz, assurée par l'OFFA, en a fournis 638.

Tout comme ces dernières années, une très grande implication des collaborateurs de l'OFPO et du personnel temporaire a permis de traiter les requêtes sans déplorer de trop importants retards.

Un des principaux faits marquants pour cette année est l'implémentation complète de la norme e-LP 2.0 imposée par l'office fédéral de la justice qui permet désormais aussi de gérer électroniquement la continuation de la poursuite.

Le tableau ci-dessous chiffre en détail l'activité de l'office :

Rubriques	2015	2016	Variation %
Total des réquisitions enregistrées	181'861	186'432	+2,51%
- dont réquisitions de poursuite – commandements de payer (CDP)	97'201	102'355	+5,30%
- dont réquisitions de continuer la poursuite – saisies	81'542	80'591	-1,17%
- dont comminations de faillites	2'175	1'933	-11,13%
- dont réquisitions de vente	943	1'553	+64,69%

En ce qui concerne spécifiquement les réalisations immobilières :

Rubriques	2015	2016	Différence (unité)
Dossiers ouverts au 1 ^{er} janvier (réalisations)	60	59	-1
Dossiers ouverts au 1 ^{er} janvier (CDP – gérance)	43	62	+19
Dossiers ouverts au 1 ^{er} janvier (CDP – sans gérance)	92	164	+72
Nombre de dossiers constitués (réalisations)	40	35	-5
Nombre de dossiers constitués (CDP – gérance)	7	13	+6
Nombre de dossiers constitués (CDP – sans gérance)	52	47	-5
Total des dossiers clôturés	72	32	-40
- dont dossiers réalisations	47	29	-18
- dont dossiers CDP – gérance	1	0	-1
- dont dossiers CDP – sans gérance	24	3	-21
Solde des dossiers en traitement au 31 décembre (réalisations)	53	59	+6
Solde des dossiers en traitement au 31 décembre (CDP – gérance)	49	62	+13
Solde des dossiers en traitement au 31 décembre (CDP – sans gérance)	120	164	+44
Ventes aux enchères effectuées	16	9	-7
Certificats d'insuffisance de gage et attestations délivrés (en francs)	259'589.-	36'495.-	-85,94%

Office des faillites

En 2016, l'OFFA a enregistré une baisse globale du nombre de faillites (-8,44%). Celle-ci concerne essentiellement les successions répudiées (-9,25%) et les faillites volontaires (-60%). Le nombre de faillites d'entreprises individuelles (-3,63%) ou de sociétés inscrites au registre du commerce (+1,41%) est resté relativement stable mais le nombre de demandes d'entraide, par voie de commissions rogatoires, a doublé (+100%). Dans un climat de consommation qui reste morose, il convient de préciser que tous les secteurs d'activités ont été touchés par des procédures de faillites (établissements publics, artisans, sous-traitants, petits commerces, etc.) et que fort heureusement, les signaux inquiétants envoyés par l'industrie horlogère n'ont pas eu, jusqu'à ce jour, les effets que l'on pouvait craindre quant au nombre de faillites ouvertes durant l'année.

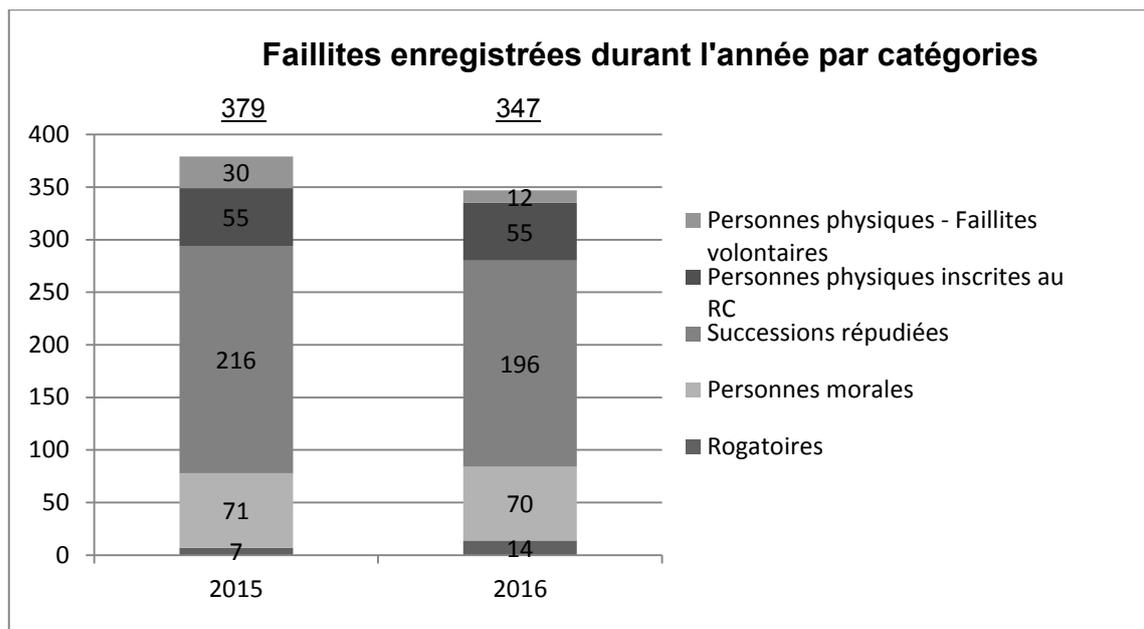
Parmi les faits marquants, la clôture de la faillite de Neuchâtel Xamax SA, le 6 juillet 2016, restera sans doute l'un des points forts de l'année. Cette faillite a en effet nécessité des moyens exceptionnels, à tous les stades de la liquidation, totalisant au final plus de 2'000 heures de travail. Pour y parvenir, tout le personnel de l'office a dû, à un moment ou un autre, contribuer à l'avancement du dossier, par des interventions directes ou par des suppléances. Au final, cette faillite s'est soldée par un découvert de 20,1 millions de francs concernant 359 créanciers.

Malgré les volumes induits par la complexification des procédures et une conjoncture maussade, il n'est pas inutile de rappeler que l'OFFA peut compter sur des collaboratrices et des collaborateurs expérimentés qui connaissent bien leur travail et qui s'impliquent avec soin et diligence. Des formations pointues en lien avec les besoins de l'office ont lieu régulièrement pour maintenir une bonne qualité des prestations. Dans le cadre d'une réorganisation interne, les gestionnaires travaillent désormais en binômes, afin de permettre une meilleure synergie et pour améliorer le suivi des dossiers. Depuis de nombreuses années, l'effectif de l'office est stable et permet de répondre aux attentes des usagers.

Pour ce qui concerne les moyens de travail à disposition, l'installation d'un nouveau logiciel informatique plus performant est encore à l'étude. Un projet est en gestation et devrait nous être présenté dans le courant du 2^e semestre 2017.

Le tableau ci-dessous chiffre en détail l'activité de l'office :

Rubriques	2015	2016	Variation %
Dossiers ouverts au 1 ^{er} janvier	214	229	+7%
Procédures enregistrées durant l'année	379	347	-8,44%
- dont personnes morales	71	72	+1,40%
- dont personnes physiques inscrites au Registre du commerce (RC)	55	53	-3,63%
- dont personnes physiques non inscrites au RC	30	12	-60%
- dont successions répudiées	216	196	-9,25%
- dont commissions rogatoires	7	14	+100%
Total des dossiers ouverts	593	576	-2,86%
Dossiers clôturés	364	369	+1,37%
Solde en traitement au 31 décembre	229	207	-9,60%
Nombre des actes de défaut de biens délivrés après faillite	3'005	2'577	-14,24%
Montant des actes de défaut de biens délivrés après faillite (en francs)	42'784'220.-	57'420'656.-	+34,20%



10.4. Perspectives d'avenir

Force est de constater que, notamment dans le domaine des poursuites, la situation se détériore d'année en année. Le système décrit généralement comme la «spirale de l'endettement» produit des effets à très long terme et, pour celui qui est pris dans cet engrenage, il n'existe malheureusement que peu d'alternatives. La lutte contre le surendettement constitue plus que jamais un challenge à relever pour tous les acteurs socio-économiques.

Pour ce qui est des faillites, l'évolution est généralement plus fluctuante et sa variation est directement liée à l'état de la conjoncture. Ainsi, les volumes à traiter sont, avec un certain décalage temporel, le reflet de l'économie qui, dans notre canton, est largement tributaire de l'économie mondiale.

Les multiples défis qui se présentent nous imposent de rechercher sans cesse à améliorer l'efficacité des processus même si des limites semblent parfois déjà atteintes. Nous réfléchissons toujours à des solutions innovantes dans le domaine de l'automatisation des travaux répétitifs en étant bien conscient que plusieurs tâches, telles l'audition des débiteurs ou les saisies domiciliaires ne sont a priori pas concernées.

L'amélioration des logiciels informatiques reste encore un sujet de préoccupation notamment à l'OFPO. Pour l'OFFA, de nouvelles solutions sont à l'étude.

10.5. Conclusion

Comme nous l'avions craint à la fin du précédent exercice, celui de 2016 a confirmé une nouvelle détérioration de la situation dans le secteur des poursuites. Malheureusement, la conjoncture actuelle avec notamment l'augmentation du taux de chômage enregistrée ces derniers mois ne permet pas d'espérer une embellie prochaine dans le domaine de l'exécution forcée pour des prétentions pécuniaires.

11. SERVICE DES INSTITUTIONS POUR ADULTES ET MINEURS

11.1. Introduction

Contexte global

Pour la 5^e année consécutive, la situation économique du canton contraint le SIAM et les institutions que le service subventionne à travailler avec une enveloppe financière extrêmement serrée en regard des besoins pressentis. Il en va de même quant aux ressources octroyées pour les placements de Neuchâtelois hors du canton. Alors que croît la population dont les proches ou curateurs-trices estiment que des prestations institutionnelles lui seraient nécessaires, les lignes de financement restent constantes sur les tableurs, mais en réalité se réduisent à mesure où les charges se multiplient, à l'instar du redressement de la situation de prévoyance ou de la mise aux normes d'innombrables exigences de sécurité, de qualité et de fiabilité informatique.

Projets en cours

L'introduction des nouveaux principes étatiques de gouvernance a continué, notamment en ce qui concerne la contractualisation des missions que l'État confie aux institutions. Après un contrat de prestations signé en juin avec la Fondation Sombaille Jeunesse-Maison des jeunes, le Conseil d'État a avalisé en fin d'année un autre contrat avec la Fondation Ressource, abandonnant en revanche les travaux en cours avec Le Devens, puisque cette institution sera absorbée par la fondation chapeautant toutes les prestations offertes aux personnes dépendantes.

Parallèlement, le projet d'introduction de la comptabilité analytique s'est poursuivi, l'outil étant désormais déployé ou proche de l'être, dans la plupart des institutions dépendant du SIAM.

En 2005, le canton de Neuchâtel s'engageait à mettre sur pied un établissement permettant le placement fermé des jeunes filles de la Suisse latine dans le cadre du Concordat sur l'exécution de la détention pénale des personnes mineures des cantons romands. Après enquête d'un organisme spécialisé au sujet de la capacité de ce futur établissement, il a été prévu de mettre à disposition quatre places seulement (sur 16 initialement prévues), durant une phase pilote de trois ans, dans le but de faire la preuve du besoin, d'entente avec l'Association latine des juges des mineurs et l'Office fédéral de la justice (OFJ). Plutôt que de construire, une solution a été trouvée en étendant les missions d'une institution fribourgeoise à la prise en charge de ces jeunes filles mineures.

La situation socio-politique de plusieurs pays d'Afrique et du Moyen Orient connaît des répercussions jusqu'à nos contrées ; le canton de Neuchâtel a ainsi enregistré l'arrivée d'une septantaine de Mineurs Non Accompagnés (MNA), qu'il faut nourrir, loger, scolariser et occuper. Il s'agit d'une tâche interdépartementale, à laquelle le SIAM participe en ce qui concerne les quelques MNA placés dans des institutions d'éducation spécialisée (cas les plus graves), mais surtout se voit directement impliqué s'agissant de la mise en place de dispositifs leur permettant d'avoir une activité et d'appréhender une nouvelle culture.

11.2. Gestion

Organisation du service

Suite aux remarques du CCFI, qui avait procédé à un audit du service en 2015, la révision du SCI a fait l'objet d'une attention particulière ; ainsi 35 procédures sur 43 ont été révisées en 2016, préservant un déroulement et un contrôle plus rigoureux encore des activités y relatives.

Parmi les missions du service, le financement des séjours de mineurs effectuant des peines ou des mesures, décidées par la Justice, a pris cette année des proportions inquiétantes dans le prolongement de deux événements. Le premier est intervenu suite à la sous-occupation de l'établissement concordataire de détention Les Léchaies (canton de Vaud) ; en effet, les 36 places initialement prévues ont été longuement vacantes après l'ouverture, provoquant une facturation très coûteuse. Le service, que ce soit par de nombreuses démarches pour trouver des solutions au niveau intercantonal ou par les explications qu'il a dû fournir aux autorités cantonales, a été très sollicité. Le second événement est survenu dans le prolongement de la décision unilatérale des autorités bernoises de fermer le Foyer de Prêles, une institution largement employée par la Justice neuchâteloise. Dans ce cadre aussi, les séances et interventions se sont multipliées, tant pour trouver des placements alternatifs que pour éviter de trop grosses conséquences financières.

Aspects légaux

L'arrêté définissant la participation financière des bénéficiaires de prestations offertes par les institutions pour adultes a été revu, amenant à un changement de la directive y relative (DIP AIS). Par ailleurs, un arrêté au sujet de la gestion de la qualité dans les institutions sociales a été pris, dans le prolongement de la disparition des prescriptions de l'OFAS en matière d'exigences de qualité, valables 10 ans après l'introduction de la loi fédérale sur les institutions destinées à promouvoir l'intégration des personnes invalides (LIPPI).

Les travaux concernant la réactualisation de la Loi sur l'aide financière aux établissements spécialisés pour enfants et adolescents du canton (LESEA) se sont poursuivis durant l'année, en participant à la rédaction d'une loi plus générale couvrant la participation, l'encouragement et la protection de l'enfance et de la jeunesse (LEJ), menée sous l'égide du service de protection de l'adulte et de la jeunesse (SPAJ).

11.3. Activités déployées

Projets réalisés

JUNORAH

En 2011 et 2012, le Conseil fédéral a avalisé les plans stratégiques jurassien et neuchâtelois relatifs à l'offre institutionnelle destinée à promouvoir l'intégration des personnes invalides, plans rédigés dans le prolongement de l'entrée en vigueur de la LIPPI. Dans les deux plans, on souhaite garantir la meilleure adéquation possible entre les besoins des adultes en situation de handicap et les solutions qui leur sont proposées en matière de prestations institutionnelles ou ambulatoires. De plus, dans les deux cantons, on sait que les données recueillies à cette occasion contribueront à la planification de l'équipement en institutions, mettant en lumière les carences ou nécessités de modification de l'offre. Les deux cantons ont donc créé un dispositif commun, appelé JUNORAH, abréviation de *Jura et Neuchâtel ORientent les Adultes Handicapés*, exigeant, depuis le 1^{er} avril, que les personnes (ou leurs représentants) estimant devoir recourir à une institution, en fassent la demande au SIAM. Pro Infirmis est ensuite mandaté pour procéder à l'analyse nécessaire.

Hébergements différenciés de la Fondation en faveur des adultes en difficultés sociales (FADS)

Dans le canton, une centaine de personnes dépendantes de l'aide sociale dormaient chaque nuit en hôtel, faute de gîte propre ; livrées à elles-mêmes, ces personnes n'acquerraient ainsi que rarement de meilleures compétences sociales, accumulant les échecs, peinant à trouver une voie de réinsertion et péjorant souvent leur hygiène de vie. Partant de l'hypothèse que malgré leur choix, ces personnes ne refuseraient pas de rencontrer un travailleur social pour parler de leur situation, pour autant que celui-ci se trouve "sur leur route", la FADS propose, depuis le 1^{er} mars, un hébergement simple, avec des moyens volontairement circonscrits, la priorité étant donnée au principe "une chambre, un lit, une armoire". Comme il ne s'agissait pas de créer une nouvelle structure, c'est au sein des foyers d'accueil de la FADS, déjà existants à Neuchâtel et à La Chaux-de-Fonds, qu'ont été admises les personnes concernées, les bénéficiaires anciennement accueillis dans ces foyers étant transférés en appartements ou studios accompagnés par des éducateurs-trices. Ce nouveau dispositif a pris le nom d'*Hébergements différenciés* (comprenant un hébergement simple et un accompagnement en appartement).

Occupation de l'équipement

De nombreuses autres données statistiques peuvent être consultées sur www.ne.ch/siam.

Année	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Institutions d'éducation spécialisée (pour mineurs)						
Nombre de places	338	336	331	334	334	341
Taux d'occupation	92,8%	90,2%	91,5%	90,9%	94,5%	90,2%
Institutions sociales (pour adultes)						
Nombre de places	481	483	486	490	506	507
Taux d'occupation	87,4%	92,1%	88,5%	90,0%	86,3%	94,8%
Ateliers et centres de jour						
Nombre de places	639	647	677	694	711	730
Taux d'occupation	87,2%	95,1%	94,6%	90,0%	86,4%	88,2%
Centres ambulatoires						
Nombre de dossiers de personnes consultantes	1'706	1'713	1'748	1'758	1'855	1'862
Nombre d'entretiens individuels	21'947	22'108	21'642	24'443	24'166	24'812

11.4. Perspectives d'avenir

Projets en cours

Deux projets de planification de l'offre institutionnelle sont en cours ; le premier est destiné à prévoir une meilleure prise en charge des adultes présentant des handicaps physique, psychique, mental ou sensoriel, au bénéfice d'une rente AI, une attention particulière étant portée aux tendances significatives comme l'amélioration des conditions de vie et le vieillissement. Cette planification découle des intentions du plan stratégique, d'une nécessité administrative, et plus récemment, de la réponse à donner à deux motions parlementaires. Dans le domaine des mineurs, l'OFJ a développé en collaboration avec l'OFAS une plateforme de planification de l'offre et d'utilisation des institutions d'éducation spécialisée et des familles d'accueil, nommée CASADATA. Lorsque tous les cantons et structures de Suisse auront saisi leurs données, cet outil sera précieux pour mesurer l'adéquation de l'offre avec le besoin exprimé par les services placeurs.

En novembre 2015, le Grand Conseil a accepté un transfert de l'activité de réadaptation du site de l'HNE de Val-de-Travers à Val-de-Ruz et au Locle, effectif au printemps 2017. Soucieux de répondre aux besoins de la population, de valoriser le bâtiment de Couvet et de maintenir des emplois dans la région, les autorités communales de Val-de-Travers, le DFS et le DJSC, par le SIAM, ont prévu, sur le site, la création de lieux de vie pour personnes cérébrolésées (jusqu'à fin 2015 à St-Aubin) et personnes à autonomie restreinte d'une part, et des prestations de santé pour la population vallonnaise d'autre part. En mai 2017, devrait donc s'ouvrir cette nouvelle structure, dont le mandat a été confié à la Fondation Les Perce-Neige, en collaboration avec l'HNE.

Début 2017, la Fondation Neuchâtel Addictions (FNA) et la Fondation Goéland ne formeront plus qu'une seule entité, baptisée Addiction Neuchâtel. Ce regroupement constitue la première étape de mise en place du nouveau dispositif neuchâtelois de l'addiction (DNA), voulu par le Conseil d'État afin de mieux coordonner l'offre dans le domaine de l'aide aux personnes dépendantes. En mars 2016, le Conseil d'État a en effet décidé de la création du DNA, dont les travaux ont été organisés à deux niveaux. Le premier, organisationnel, a porté sur la constitution d'une seule entité, formée du personnel et des infrastructures de la FNA, de la Fondation Goéland dans un premier temps, et du Devens dans un an. Il s'agit d'offrir la gamme complète des prestations nécessaires, allant de l'ambulatoire à l'hébergement (une vingtaine de places devant être supprimées), de disposer d'une instance d'indication et de travailler avec les partenaires utiles, tout en réalisant une économie de l'ordre de 2,3 millions de francs. Le second niveau, fonctionnel, consiste à construire ces liens, entre l'entité et ses partenaires, médecins privés, HNE, CNP, Fondation Ressource et FADS, voire d'autres partenaires nécessaires. Cette deuxième réflexion a été confiée à la Commission Cantonale Addictions (CCA).

L'État de Neuchâtel a décidé, en décembre 2014, de mener une étude en vue de « calibrer » le système de formation du domaine santé-social (DSS) pour répondre aux besoins du marché du travail. L'essentiel de l'étude conduite dans cette perspective a été réalisé en 2016. Une analyse globale de la situation résume les besoins en formation, selon des données principalement récoltées auprès des organismes neuchâtelois du DSS. Suivent 30 propositions d'actions, réparties en domaines de responsabilités. De manière générale, cette étude met en exergue le fait que le canton devra faire face à trois défis : satisfaire à sa propre relève professionnelle, rééquilibrer les équipes de travail pour le rendre attractif, et anticiper les besoins des populations.

Dans le cadre de discussions relatives à la future organisation de la FADS, le SIAM et le service cantonal de l'action sociale (SASO) ont défini un objectif d'optimisation des ressources de Solidarité Femmes, dépendant de la FADS, et du centre LAVI, dépendant de la Fondation pour la coordination de l'action sociale (FAS), deux organismes ayant en commun une consultation ouverte aux femmes victimes de violence conjugale. Après réflexions internes au niveau des équipes, des directions et des organes responsables des FADS et FAS, il a été possible de concevoir une meilleure affectation des ressources financières allouées aux deux organisations. Ainsi, à fin novembre 2016, le Conseil d'État a pu fixer le cadre qui présidera au rapprochement définitif de Solidarité Femmes et du Centre LAVI.

Objectifs

Dans le domaine des institutions d'éducation spécialisée, l'ambition du Conseil d'État est de diminuer les charges de 3 millions de francs (sur environ 26 millions). Cette cure d'amaigrissement imposera une réflexion de fond, initiée cette année déjà avec le comité de l'Association neuchâteloise des maisons pour enfants, adolescents et adultes (ANMEA). Les six fondations impliquées, mais aussi le SPAJ (et ses partenaires de l'action éducative en milieu ouvert et du service psycho-éducatif de la Croix-Rouge) et l'OES, seront sollicités, une telle réforme ne pouvant se concevoir sans conséquences sur les secteurs connexes que sont le suivi ambulatoire de la jeunesse en difficulté et les écoles spécialisées.

Dans le domaine des institutions sociales, une collaboration accrue avec le domaine de la santé, physique et psychique, est inéluctable. La nature des situations prises en charge évolue en effet, les bénéficiaires des institutions se recrutant logiquement parmi les situations les plus atteintes, puisque les personnes moins handicapées sont de plus en plus suivies à domicile.

11.5. Conclusion

Paradoxalement, l'avenir de la prise en charge des bénéficiaires du SIAM devrait se concevoir en évitant autant que faire se peut l'institutionnalisation ; le recours aux prestations de grande qualité qu'offrent les foyers ou lieux de vie dépendant du subventionnement du SIAM devrait s'estomper au profit de d'accompagnements ambulatoires individualisés en milieu ouvert : famille, domicile propre, appui aux proches aidants, relève à domicile, etc. Alors que pendant un demi-siècle, on a financé une réponse avant tout résidentielle à la demande de prise en charge de mineurs en difficulté comme d'adultes en situation de handicap, il convient maintenant de la limiter et d'œuvrer à sa complémentarité par des alternatives au placement. Non seulement, on disposera ainsi d'une réponse plus adéquate pour chacun, mais encore sera-t-elle plus respectueuse de l'individu et moins onéreuse pour la collectivité. La mutation n'est cependant pas facile, impliquant des milieux politiques un financement additionnel pour finalement économiser, et des institutions, une ouverture à d'autres pratiques pour finalement valoriser la leur.

Neuchâtel, 23 mars 2017

Le conseiller d'État

Alain Ribaux

TABLE DES MATIERES

1.	SECRETARIAT GÉNÉRAL	6
2.	POLICE NEUCHÂTELOISE	8
2.1.	Introduction	8
2.2.	Gestion	8
2.3.	Activités déployées	12
2.4.	Perspectives d'avenir.....	17
2.5.	Conclusion	18
3.	SERVICE PÉNITENTIAIRE	19
3.1.	Introduction	19
3.2.	Gestion	19
3.3.	Activités déployées	21
3.4.	Perspectives d'avenir.....	25
3.5.	Conclusion	26
4.	SERVICE DE LA SÉCURITÉ CIVILE ET MILITAIRE	27
4.1.	Introduction	27
4.2.	Gestion	27
4.3.	Activités déployées	27
4.4.	Perspectives d'avenir.....	30
4.5.	Conclusion	30
5.	SERVICE DE LA JUSTICE	31
5.1.	Introduction	31
5.2.	Gestion	31
5.3.	Activités déployées	32
5.4.	Perspectives d'avenir.....	34
5.5.	Conclusion	34
6.	SERVICE JURIDIQUE	35
6.1.	Introduction	35
6.2.	Gestion	35
6.3.	Activités déployées	35
6.4.	Perspectives d'avenir.....	39
6.5.	Conclusion	40
7.	SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES	41
7.1.	Introduction	41
7.2.	Activités déployées	42
7.3.	Perspectives d'avenir.....	49
7.4.	Conclusion	49
8.	SERVICE CANTONAL DES SPORTS	50
8.1.	Introduction	50
8.2.	Activités déployées	50
8.3.	Perspectives d'avenir et conclusion	53
9.	SERVICE DE LA CULTURE	54
9.1.	Introduction	54
9.2.	Gestion	55
9.3.	Activités déployées	56
9.4.	Perspectives d'avenir.....	62
9.5.	Conclusion	62
10.	SERVICE DES POURSUITES ET DES FAILLITES	63
10.1.	Introduction	63
10.2.	Gestion	63
10.3.	Activités déployées	64
10.4.	Perspectives d'avenir.....	67
10.5.	Conclusion	67
11.	SERVICE DES INSTITUTIONS POUR ADULTES ET MINEURS	68
11.1.	Introduction	68

11.2. Gestion	68
11.3. Activités déployées.....	69
11.4. Perspectives d'avenir	70
11.5. Conclusion.....	72